Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
du Pays de Guingamp

BILAN DE LA CONCERTATION

Document arrêté : 13 décembre 2019

Table des matières

1. Les modalités de concertation arrêtées dans la délibération du 4 mars 2015 3
1.1. Extrait de la délibération N°2015-20 prise en comité syndical le 4 mars 2015 : 3
1.2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre 3
A. Mise à disposition du public des documents et du porter à connaissance de l'Etat au siège du Syndicat Mixte et de ses communautés de communes : au sein du dossier mis à disposition (voir B. Mise à disposition du public d'un registre d'observations) 3
B. Mise à disposition du public d'un registre d'observations (dans chaq ue EPCI et au siège du Syndicat Mixte), auquel seront jointes des informations sur l'avancement du projet au fur et à mesure de son élaboration. 3
C. Organisations de réunions publiques 4
D. Réalisation d'exposition publique 13
E. Information du public sur l'état d'avancement de la procédure par voie de presse et par le biais du site internet du Pays de Guingamp 13
F. Publication d'informations sur le SCoT par les EPCI du Pays de Guingamp 15
G. Temps de travail avec les associations locales, les milieux professionnels et les personnes publiques concernées 15
2. Moyens de concertation mis en œuvre au-delà des modalités prévues par la délibération de prescription 19
2.1. Les temps organisés pour les élus 19
2.1.1. Travaux préparatoires à la révision du SCoT : étude paysagère en partenariat avec des étudiants 19
2.1.2. La rencontre des collectivités membres du SCoT à chaque étape de la procédure 21
2.1.3. Des rencontres à l'échelle Pays pour tous les élus du territoire 23
- Commissions thématiques pour l'élaboration du diagnostic 23
- Les Rencontres du SCoT 23
- Une demi-journée terrain « urbanisme, eau et milieux aquatiques » 23
- Les séminaires SCoT pour la finalisation du PADD 23
- Les séminaires SCoT pour l'élaboration du DOO 24

2.1.4. Les instances de gouvernance 25
- Du Comité technique SCoT au Comité stratégique 25
- Du Comité stratégique au Comité de pilotage 26
- Les points d'étape en comité syndical 28

2.3. Les temps de travail et d'échanges avec les partenaires 28
2.3.1 L'appel à contribution des acteurs en amont de la procédure 28
2.3.2. L'implication des acteurs locaux pour l'identification de la Trame Verte et Bleue (TVB) 28
2.3.3. La consultation des Personnes publiques associées 29
2.4. Calendrier du processus de concertation 31
2.5. Différents temps/moyens de concertation 32
***3.* Synthèse de la prise en compte des principales contributions** 33
***4.* ANNEXES** 38

1. Les modalités de concertation arrêtées dans la délibération du 4 mars 2015

1.1. Extrait de la délibération N°2015-20 prise en comité syndical le 4 mars 2015 :

Modalités et principes de la concertation

Conformément aux articles L.300-2 du code de l'urbanisme, il convient de définir les modalités d'une large concertation permettant l'accès à l'information à tous et à tout moment de la procédure d'élaboration.

Les modalités et mesures suivantes sont proposées pour la concertation (elles pourront être complétées si nécessaire par la suite)

- *Mise à disposition du public des documents et du porter à connaissance de l'Etat au siège du Syndicat Mixte et de ses communautés de communes,*
- *Mise à disposition du public d'un registre d'observations (dans chaque EPCI et au siège du Syndicat Mixte), auquel seront jointes des informations sur l'avancement du projet au fur et à mesure de son élaboration.*
- *Organisation de réunions publiques,*
- *Réalisation d'exposition publique,*
- *L'information du public sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration et sur les différentes actions de concertation se fera par voie de presse et par le biais du site internet du syndicat mixte du Pays de Guingamp à chaque étape de la procédure.*
- *Tous les EPCI du Pays de Guingamp seront invités à publier ces mêmes informations par le canal de leur propre outil de communication.*

En complément de ces mesures s'adressant à la population, des rencontres de travail et des ateliers thématiques seront organisé avec les associations locales, les milieux professionnels et les personnes publiques concernées.

1.2. Synthèse des modalités de concertation mises en œuvre

A. Mise à disposition du public des documents et du porter à connaissance de l'Etat au siège du Syndicat Mixte et de ses communautés de communes : au sein du dossier mis à disposition (voir B. Mise à disposition du public d'un registre d'observations)

B. Mise à disposition du public d'un registre d'observations (dans chaque EPCI et au siège du Syndicat Mixte), auquel seront jointes des informations sur l'avancement du projet au fur et à mesure de son élaboration.

Déposés aux sièges des collectivités membres du SCoT (Guingamp Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, Ile de Bréhat) et au siège du PETR du Pays de Guingamp, ces dossiers comprenaient :

- Une brève explication de ce qu'est un **Schéma de Cohérence Territoriale**
- Le **calendrier** de la révision du SCoT du Pays de Guingamp
- **Le Porter à Connaissance de l'Etat** et ses annexes
- La **synthèse de l'Etat Initial de l'environnement** et des enjeux du territoire (réalisée par Gama Environnement)
- Le document ayant servi de **support au débat sur les orientations du PADD** en Comité syndical du 19 novembre 2018
- **Le projet de DOO**
- **Un registre** permettant de recueillir remarques et observations.

L'enjeu était de mettre à disposition du public les au fur et à mesure de l'avancée des travaux et rappeler que le projet de SCoT doit se faire **pour** et **avec** les habitants.

⇨ *Aucune remarque n'a été recensée par ce biais*

C. Organisations de réunions publiques

- Pour le partage du diagnostic et des principaux enjeux : Lundi 7 novembre 2016 à Lanvollon et Mercredi 9 novembre 2016 à Bourbriac

⇨ Nombre de participants : respectivement 29 et 27 personnes, soit un total de 56 personnes

⇨ Principales observations du public :

- *Des préoccupations qui rejoignent les enjeux du diagnostic :*
- *La revitalisation des centres bourgs, en lien avec la périphérisation des activités et commerces et l'augmentation de la vacance*
- *Le risque de dévitalisation des campagnes*
- *L'enjeu de prendre en compte les différences entre commune, entre EPCI.*
- *L'importance de répondre à la totalité du « parcours résidentiel » : du petit locatif et du petit locatif social pour les jeunes, de l'accession et de l'accession sociale à la propriété pour les jeunes ménages, du petit logement accessible en centre bourg et des résidences seniors pour les personnes âgées*

- Rencontre du SCoT1 : A travers les projections démographiques à 2035, où et comment accueillir les habitants? - Vendredi 24 juin 2016 à Saint-Agathon –

⇨ Nombre de participants : 20

⇨ Principales observations du public :

- *Travailler sur l'attractivité résidentielle du territoire*
- *Corréler consommation foncière et capacité d'assainissement*
- *Recenser les friches à l'échelle du SCoT et les pistes de financement pour y travailler*
- *Répartir les besoins en logement par ordre de priorité 1. Réhabilitation du parc vacant, 2. Densification du tissu urbain/bourg, 3. Extension*

[1] Les rencontres du SCoT étaient à destination des élus, habitants, acteurs du territoire et Personnes publiques associées

- Rencontre du SCoT– Quelles priorités donner pour dynamiser l'économie locale ? Quelles orientations pour les implantations commerciales ? Mercredi 29 juin 2016 à Guingamp

  ⇨ Nombre de participants : 31
  ⇨ Principales observations du public :
  - *Lutter contre l'évasion commercial vers Saint Brieuc (18%) et internet (5%), puis vers Lannion*
  - *Conforter la vocation industrielle du territoire (un des pays bretons où le socle industriel est le plus prononcé)*
  - *Quelle redistribution des richesses à corréler avec la hiérarchisation des zones ?*
  - *Au regard des réserves foncières importante, la véritable question est la manière de gérer ce stock, sa répartition*
  - *Se doter d'une vraie stratégie foncière en matière de développement économique :*
  - *Parce qu'ils génèrent des flux inévitables, il est d'une importance capitale de localiser les services et équipements médicaux en centre-ville et de prendre conscience de l'impact de la localisation de tels équipements pour la vitalité (ou la dévitalisation) de nos centres bourgs dans les années à venir.*
  - *Les commerces vont en périphérie parce qu'il n'y a pas de place en centre-ville ? ou est-ce parce qu'ils peuvent aller en périphérie qu'ils ne réfléchissent pas aux solutions proposées en centre-ville ?*

- Rencontre du SCoT Enjeux fonciers et aménagement des espaces ruraux - Vendredi 1er juillet 2016 à Guingamp

  ⇨ Nombre de participants : 20
  ⇨ Principales observations du public :
  - *Pourquoi est-ce impossible aujourd'hui de densifier les hameaux ? Il s'agit aussi de prolonger ainsi l'histoire des hameaux, éviter qu'ils ne se désertifient et ne deviennent des friches. La densité en hameaux est nettement supérieure qu'en lotissement.*
  - *Toutes les dents creuses n'ont pas vocation à être urbanisées : différencier selon la densité, l'interface, la valeur agronomique celles à valoriser à moyen ou long terme, celles à conserver*
  - *Rappeler combien l'espace agricole est multifonctionnel : espace de production, services écosystémiques, cadre de vie…*
  - *Vigilance quant aux conflits d'usage en espace agricole avec des tiers*

Guingamp : trois réunions pour évoquer le futur du territoire

Publié le 15/06/2016 à 08:33 Écouter

Lire le journal numérique

Ouest-France

Trois réunions publiques sont organisées à la fin du mois de juin pour parler de l'avenir du Pays de Guingamp dans les années à venir.

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document d'urbanisme qui concerne les politiques d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il fixe les règles du jeu dans ces différents domaines.

Élaboré en 2007, le Scot du Pays de Guingamp doit être remis au goût du jour, et s'adapter aux nouvelles lois.

« **On est en phase de révision pour le dépoussiérer** », précise Philippe Coulau, vice-président du Pays. « **C'est un projet de territoire à définir pour les vingt ans à venir** », ajoute-t-il.

Cette révision passe par une concertation avec les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Trois réunions publiques, ouvertes à tous, sont ainsi organisées : le vendredi 24 juin, de 9 h à 12 h à la maison des associations de Saint-Agathon, sur le thème « Où et comment accueillir les habitants demain ? » ; le mercredi 29 juin, de 9 h à 12 h à l'amphithéâtre de l'UCO à Guingamp, sur le thème « Vers quel développement économique et commercial ? » ; en enfin le vendredi 1er juillet, de 9 h à 13 h au théâtre à Guingamp, sur le thème « Enjeux fonciers et aménagement des espaces ruraux ».

A l'occasion de ces trois Rencontres du SCoT faisant le lien entre le diagnostic et le PADD, un dessinateur en direct, Eric Appéré, avait été invité afin de mettre en exergue, avec humour, les principaux constats, enjeux et éléments de débat.

Ces Rencontres du SCoT ont permis de réfléchir et d'échanger collectivement sur les grands enjeux du SCoT. Ils ont été fondateurs dans la prise de conscience :

- De la qualité de notre environnement lais de sa fragilité dès que l'on se projette avec un accueil de population et d'activité conséquent
- De la nécessité de mieux maitriser le foncier
- Du potentiel de développement qui existe au sein de chaque centre bourg en dents creuses et renouvellement urbain sans étendre systématiquement l'enveloppe urbaine
- De l'importance de hiérarchiser les zones économiques et de stopper l'essaimage des petites zones intermédiaires et de proximité.

- Débats avec le public suite aux spectacles dans le cadre du projet transversal « Visages de la ruralité II »

Devant la difficulté à mobiliser le grand public sur un document « abstrait » comme le SCoT, l'idée était de permettre une concertation originale par le biais de propositions artistiques et culturelles autour des problématiques travaillées dans le cadre de la révision du SCoT :

- Sensibiliser aux problématiques soulevées et « traitées » par le SCoT, de manière indirecte
- Atteindre un public non averti et non sensibilisé, par des canaux et formes plus artistiques.

L'ÉCHO DE L'ARMOR ET L'ARGOAT MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 actu.fr/l-echo-de-l-argoat 26

INSOLITE. Guingamp et Châtelaudren : deux communes à vendre ce week-end !

Vendredi et samedi, la compagnie du Thé à la Rue enfilera le costume d'agent immobilier et mettra en vente Guingamp et Châtelaudren. Les spectateurs deviendront de riches investisseurs à la recherche du profit !

Créée en 2010 et après plus de 200 représentations, la compagnie du Thé à la Rue fait un crochet dans les Côtes-d'Armor avec un spectacle insolite, qui interpelle et interroge : « Et si l'espace public était une marchandise comme les autres ? Fini le temps où la commune était administrée par une municipalité. Désormais, rien ne vaut une gestion privée ! ».

Deux agents immobiliers

Deux agents immobiliers de l'agence Luximmo sont mandatés pour vendre votre commune. Habitats, habitants, entreprises, espaces verts, parc automobile : tout est à vendre ! Une visite du bien est l'occasion pour les experts d'imaginer les stratégies nécessaires pour rentabiliser cet investissement.

Ce spectacle d'anticipation interroge, avec cynisme, la gestion de l'espace public en la mettant en parallèle avec le monde des affaires. La commune est à la fois le décor et la matière première de ce spectacle, réadapté à chaque représentation.

Amédée Renoux, comédien de la compagnie, explique que « L'espace public est de plus en plus privatisé et la conjoncture est valable pour toutes les communes du pays. C'est pourquoi, dans la pièce, nous faisons un parallèle avec le monde des affaires et de l'entreprise. Le spectacle repose sur un cynisme permanent, on n'est pas si loin de la réalité, d'un futur proche tout du moins ».

Après cette « vente aux enchères », le public sera invité à débattre sur la place de l'action publique et celle du citoyen, la revitalisation de des centres-villes, et le vivre-ensemble (débat organisé dans le cadre du SCOT, schéma de cohérence territoriale).

■ Pratique. Châtelaudren : vendredi 29 septembre 18 h 30, rendez-vous parking de la mairie ; déambulation dans le centre-ville gratuit. rens : 02 96 70 17 04. Guingamp : samedi 30 septembre, à 17 h, rendez-vous devant le théâtre, déambulation dans le Centre-Ville – gratuit rens 02 96 40 64 45. Spectacles Suivis de débats publics et buffets / échanges dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale, du Pays de Guingamp.

Les deux agents immobiliers de la société Luxoïmo vantent les attraits *de la ville*, tout en y déambulant. Le public n'est plus simple spectateur, il se transforme en riche investisseur.

Le projet Visages de la Ruralité[2] a ainsi élargi, dans sa phase 2, le champ de la réflexion en intégrant les problématiques du SCoT intrinsèquement liées à l'identité rurale et maritime et aux richesses naturelles caractéristiques du territoire. Les liens sont donc aisés avec les thématiques du Réseau Au Fil de l'Eau. Quatre photographes, ont travaillé autour des thématiques suivantes (abordées sous l'angle social, historique, environnemental et économique) en lien avec le travail de révision du SCoT : un développement pérenne préservant l'environnement (mer, estuaire, rivières, biodiversité), choix d'urbanisation et espaces pour le vivre ensemble, aspect historique (portraits de pêcheurs, la diversité des usages du littoral). Les expositions ont été installées sur des sites emblématiques le long du Trieux et de l'axe Callac-Paimpol puis ont circulées dans un second temps sur le territoire du Pays.

Les spectacles proposés ont été suivis de débats publics. Les échanges avaient pour objet de contribuer à élargir la sensibilisation et la concertation autour des problématiques du SCoT. Des feuilles de salle, distribué en début de séance permettait au public de comprendre les liens avec le SCoT en cours d'élaboration.

- <u>Le spectacle *« A vendre »* de la compagnie *Thé à la rue*</u>
- à Châtelaudren le vendredi 29 septembre 2017
- à Guingamp le samedi 30 septembre 2017

- <u>Les cartographies de Frédéric Ferrer :</u>
- Vendredi 20 octobre à Lanvollon *Les vikings et les satellites*
- Mardi 14 novembre à Guingamp *A la recherche des canards perdus*
- Mercredi 15 novembre à Paimpol *Les exoplanètes ou nos possibilités de vivre ailleurs*

- <u>Des films dans le cadre du mois du film documentaire, sélectionnés en lien avec les problématiques du SCoT :</u>
- Qu'est-ce qu'on attend, de Marie-Monique Robin le 11 novembre 2017 à Saint-Laurent *(sur les transitions alimentaires, énergétiques, économiques)*
- Food coop, de Tom Boothe le 15 novembre 2017 à Belle-Isle-en-Terre *(sur les nouveaux modes de consommation et l'enjeu d'intensifier les centres-bourg et centre-ville)*
- Avec mes abeilles, de Anne Burlot et Glenn Besnard le 23 novembre 2017 à Saint-Adrien *(sur l'enjeu biodiversité)*

[2] En 2014/2015, un premier volet « Visages de la ruralité » a été porté par le Pays de Guingamp, en partenariat avec le centre d'art Gwin Zegal. Le projet avait permis la réalisation de 6 expositions, ainsi qu'une publication, qui ont circulé largement sur le Pays de Guingamp (15 communes –37 présentations en 2015/2016) et à l'extérieur (Brest, Plérin, bocage vendéen, Pays du Trégor), ainsi que des conférences et tables rondes accompagnant ces expositions afin d'enrichir le débat avec les habitants sur l'évolution de notre territoire.

- La terre en morceaux, d'Ariane Doublet à Guingamp le 25 novembre 2017 *(sur la consommation foncière)*

- Réunions publiques sur le projet de PADD avec en préambule le film réalisé dans le cadre du projet mené avec les jeunes : Lundi 5 février 2019 à Pommerit-le-Vicomte et Mercredi 7 février 2019 à Belle-Isle-en-Terre

  ⇨ Nombre de participants : 34 / 17
  ⇨ Principales observations du public :
  - *Les participants à la réunion ont souligné la forte proportion d'espaces verts dans les zones économiques pour correspondre aux critères de Bretagne Qualiparc et les potentiels d'optimisation de ces zones, avant d'étendre ou de créer de nouvelles.*
  - *La crainte d'un* SCoT trop restrictif et concentrant tout dans les pôles a été exprimée et son pendant : le souhait de permettre encore de s'installer en zone rurale pour éviter la dévitalisation des petites communes.

- « Quand le SCoT donne la parole aux jeunes » - Volet 1 (2016-2017) et Volet 2 (2017-2018)

En septembre 2016, la dimension prospective du SCoT a posé la question de l'association des jeunes à ce travail : comment faire pour que ceux qui vivront les effets de ce projet (les acteurs sociaux, politiques, économiques, militants de demain) contribuent effectivement à son élaboration ?

Conscient de la difficulté à mobiliser les jeunes pour participer aux réunions publiques classiques, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Guingamp a missionné le Conseil de développement pour une concertation auprès des jeunes (15-30 ans) du territoire en vue d'alimenter la réflexion sur le PADD du SCoT.

Le projet s'est décliné en 2 phases :

1. Une enquête en entretiens collectifs

10 groupes composés de 6 à 15 jeunes soit près de 100 jeunes ont été rencontrés dans le courant de l'été 2017 sur la base d'une trame commune.

A partir des enregistrements des entretiens collectifs, d'une durée moyenne de 2h, une synthèse des 10 groupes a permis une analyse transversale pour définir des tendances.

Une restitution de cette phase a été organisée à Guingamp le Lundi 9 octobre 2017 en invitant largement les élus du territoire, ainsi que les jeunes ayant participé au projet afin de favoriser les échanges. 80 personnes ont participé à cette soirée.

Les propos des jeunes dépassent largement les questions de l'aménagement du territoire que le

Urbanisme. Les envies des jeunes Guingampais

Lundi, le Conseil de développement a restitué les envies des jeunes du territoire.

Après son étude menée auprès des jeunes du Pays de Guingamp, le Conseil de développement a dressé une synthèse de la perception des acteurs de demain quant à leur territoire. Mais aussi concernant leurs attentes et leurs perspectives. Les jeunes se sont exprimés.

D'avril à septembre, le Conseil de développement du Pays de Guingamp est allé à la rencontre des jeunes du territoire. Concrètement, dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), des entretiens collectifs ont été réalisés auprès de dix groupes composés de six à quinze personnes. Et âgées de 15 à 30 ans. Résultat, 101 jeunes du lycée Kernilien, de l'Epide ou encore du lycée maritime de Paimpol ont été consultés quant à leur projet de vie, leurs attentes et leur regard sur le territoire qu'ils côtoient. Et lundi, l'association a livré le ressenti ces témoins de la jeunesse.

Un territoire qui plaît

Plutôt convaincus par la qualité de vie dont ils bénéficient quotidiennement, les jeunes du territoire ont tenu à souligner leur fierté d'être bretons. Mais aussi l'attrait tout particulier de la région qui dégage une image positive et sympathique. Et ce, malgré que le Pays de Guingamp ait une population vieillissante. « Ça fait quatre ans que je suis là, si j'y suis restée, c'est parce que je m'y plais », avait confié Aurore, sondée à travers le groupe du Foyer des jeunes travailleurs L'escale et du Centre social.

De fortes identités

Côté identité, les jeunes du territoire se reconnaissent principalement à travers l'En Avant de Guingamp et le Festival du chant de marin de Paimpol. « Ce grand stade, ça fait oublier que Guingamp est une petite ville », témoignait Ayoub de l'Epide de Lanrodec. Également attachés au patrimoine, qu'il soit culturel, architectural ou naturel, les acteurs de demain souhaitent pérenniser les manifestations locales. « À Bourbriac, il y a des concours de boules tous les week-ends, c'est trop stylé », s'enthousiasmait Kilian, du lycée maritime de Paimpol.

Rester ici

Motivés à l'idée de rester ou de s'installer durablement dans le secteur, les jeunes demandent aussi à vivre dans un espace davantage dynamique, notamment en termes de transports en commun. Sans, toutefois, être ancrés dans une ville de grande envergure. « Je n'ai jamais habité en ville et je n'ai pas envie de savoir ce que c'est », assurait Mélanie, lycéenne au sein de l'établissement de Kernilien, à Plouisy. Un ensemble de requêtes à mettre en œuvre, désormais.

SCOT peut transcrire en règle d'urbanisme. Ils interrogent sur le projet de société à long terme dont le territoire souhaite se doter.

2. Mobilisation des jeunes sur et dans le projet de territoire

Cette démarche a été inscrite dans la programmation scolaire 2017-2018. L'objectif était d'animer une réflexion en réseau entre différentes structures engagées. Après une phase d'appropriation du sujet, les jeunes seront invités à produire collectivement leur analyse du thème « *Comment accueillir au mieux sur le territoire ? ou Comment faire rester ou faire venir des jeunes pour un développement durable de notre territoire ?* », leur projection à 15 ans, leurs attentes, leurs craintes sur le sujet.

L'accompagnement méthodologique et artistique du projet a été assurée par L'image qui parle. La restitution de ce travail a donné lieu à une vidéo, mettant en valeur la parole des jeunes.

La restitution de ces travaux s'est déroulée le 27 septembre 2018 à la salle des fêtes de Grâces et a donné lieu à des échanges entre jeunes et élus.

⇨ Nombre de jeunes enquêtés :150 environ
⇨ Nombre de participants aux réunions de restitution : 90 personnes
⇨ Principales observations des jeunes :
Les jeunes ont souligné les mêmes constats et préoccupations que les élus :

- sur la banalisation des paysages sous l'effet de l'urbanisation
- sur les terres agricoles, le bocage, les éléments structurants de la trame verte et bleue (landes, forets, zones humides, cours d'eau…) et les enjeux de leur préservation
- sur la mobilité, enjeu notoire pour le territoire, soulevé par tous les groupes de jeunes. Le système « D » auquel les jeunes ont recours, camoufle une réelle précarité. Exprimant leur sensation d'être bloqués et leur hâte d'obtenir le permis de conduire, ils soulignent combien nous risquons de maintenir le modèle du tout voiture en ne créant pas l'habitude des alternatives. Afin qu'une mobilité plus durable et moins individuelle soit intégrée dans les habitudes quotidiennes, le SCoT s'attache à offrir des solutions dès aujourd'hui pour demain (un développement polarisé pour faciliter le développement des transports en commun, des déplacements de proximité (vélo, marche) sécurisés, des solutions originales de covoiturage, d'auto-stop organisé pour les distances intermédiaires), sur le territoire tout est à proximité… quand on a une voiture !
- face aux menaces qu'ils identifient pour le territoire et son patrimoine : gentrification de la façade maritime par la multiplication des résidences secondaires ; effets négatifs de la ligne Bretagne Grande Vitesse sur l'accession à la propriété, risque tourisme de masse, risque de désertification, notamment pour la démographie médicale et les commerces de proximité.

La parole des jeunes est venue par deux fois (en octobre 2017 et en septembre 2019) conforter la direction que prenait le SCoT dans ses enjeux (issus du diagnostic), ses objectifs (inscrit dans le PADD) et ses prescriptions (au sein du DOO), donnant ainsi encore plus de sens, de poids aux décisions des élus :

- La nécessité d'un développement soutenable sur le long terme en pensant aux générations futures. Au premier rang des préoccupations des jeunes figure la protection de l'environnement, notamment les espaces sensibles dans les secteurs touristiques ; le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement pour des produits de qualité et une image revalorisée du territoire ; l'orientation du tourisme vers la découverte des patrimoines et de la nature.
- Un modèle de développement respectant l'identité rurale du territoire. Fiers des valeurs véhiculées par le territoire (convivialité, authenticité, solidarité, cadre de vie), les jeunes revendiquent la ruralité pour développer le « bien vivre » en l'opposant à la ville (pollution, cherté de la vie, densité, tensions, indifférence). Ils ne rêvent pas de rurbanisation mais bien de conforter les atouts du rural. Très critiques à l'encontre des projets d'aménagement qui banalisent le patrimoine, ils espèrent globalement pouvoir vivre et travailler « au pays ».
- La préservation du cadre de vie comme atout principal du territoire et de son développement. Les jeunes interrogés ont un regard très positif sur la qualité de vie offerte par le territoire, auquel ils sont très attachés. Ils placent l'expérience, le contact, la rencontre avec les habitants, les patrimoines, dont la culture bretonne, au cœur des enjeux touristiques.

- Réunions publiques sur le projet de DOO : 13 novembre 2019 à Plougonver et 15 novembre 2019 à Pléguien

⇨ *Nombre de participants* : 39

⇨ Principales observations du public :

- Satisfaction de voir inscrit dans le SCoT le refus d'une création de nouvelle mine ou carrière
- Préoccupation vis-à-vis des friches agricoles et des coûts de désamiantage
- Quel poids du SCoT face à un projet routier du département ?
- Favoriser l'installation (difficile aujourd'hui) des jeunes agriculteurs sur des petites surfaces
- Cohabitation de plus en plus difficile entre agriculteurs et tiers (conflits d'usages, nuisances)
- Opportunité de valoriser l'ancienne voie ferrée de Lanvollon à St Agathon en voie verte
- Problématique de sécurité routière et de flux de camions dans le bourg de Lanvollon?

D. Réalisation d'exposition publique

Composée de 10 panneaux, elle a été réalisée au cours du second semestre de l'année 2019 pour informer les habitants des grandes lignes du projet du Scot. Installée pour les réunions publiques, elle a circulé sur le territoire, dans un souci d'équilibre territorial et de non confusion avec l'exposition des PLU(i) :

- Au siège de Guingamp Paimpol Agglomération
- Au Centre Social de Paimpol Le Chatô
- A la mairie de Callac
- Au siège de Leff Armor Communauté – Moulin de Blanchardeau à Lanvollon
- Au Pôle de Leff Armor Communauté à Châtelaudren
- Sur l'Ile de Bréhat (en extérieur)

E. Information du public sur l'état d'avancement de la procédure par voie de presse et par le biais du site internet du Pays de Guingamp

Chaque temps fort a donné lieu à un **communiqué et dossier de presse** et point presse afin de demander à la presse d'informer les habitants de l'avancement de la procédure et renvoyer vers le site internet du Pays de Guingamp.

Une proposition avait été faite à la presse locale pour une page mensuelle type « Le SCoT expliqué à ma fille/grand-mère » durant l'année d'élaboration du DOO. Les rédactions n'ont pas souhaité y donner suite malgré les relances effectuées.

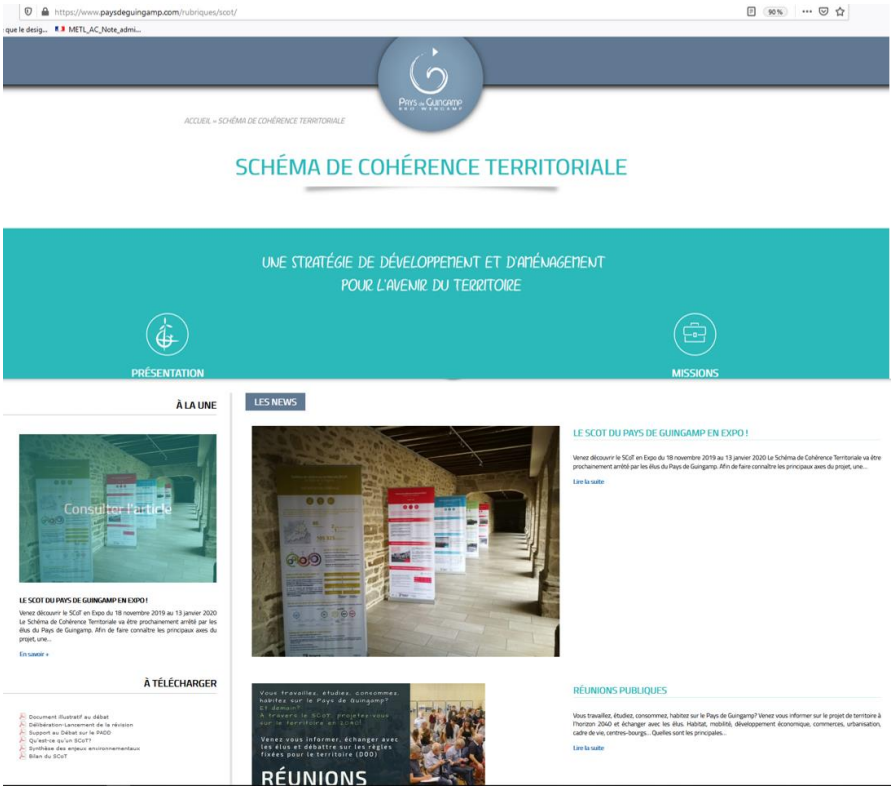

Le site internet du Pays de Guingamp (www.paysdeguingamp.com) a permis de mettre en ligne, dans l'onglet dédié au SCoT, les documents de travail diffusables selon l'avancée de la révision.

Était rappelée la possibilité de consulter les registres à disposition aux sièges du Pays de Guingamp et de ces collectivités membres et de faire part de propositions, questions ou remarques sur ces registres ou via un formulaire en ligne.

Toute personne souhaitant être informé des prochains événements SCoT pouvait également laisser ses coordonnées.

⇨ *Aucune remarque n'a été recensée par ce biais*

La création d'une newsletter a également rythmé la vie du SCoT en communiquant sur l'avancée des travaux. Envoyée périodiquement selon l'actualité par mail, elle a contribué à ancrer le SCoT dans la réflexion des élus et à informer les partenaires des réalisations. A chaque réunion publique, une feuille d'émargement permettait aux participants de renseigner leur email pour être destinataires de la Lettre d'Info du SCoT et des réunions ouvertes aux habitants.

L'idée de la lettre d'information était également d'inciter à visiter le site internet vers lequel renvoyait la plupart des articles via des liens.

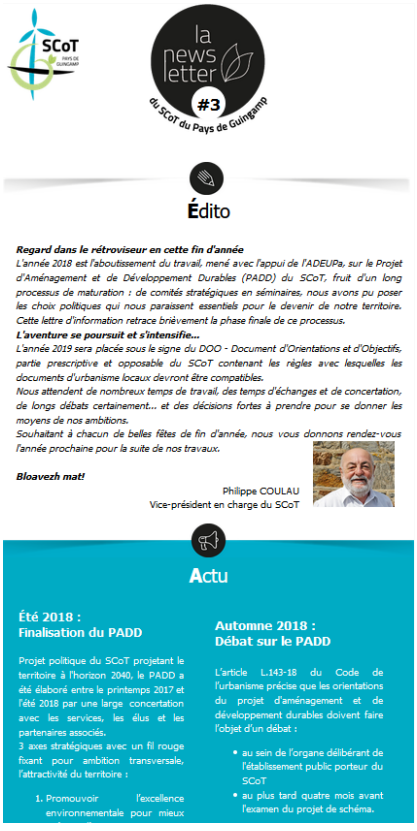

Lettre d'informations du SCoT N°1 : 8 septembre 2017

- Nombre de destinataires : 192 destinataires
- Nombre de clics sur les liens « pour aller plus loin » renvoyant au site internet : 16

La lettre d'informations du SCoT (N°2 en octobre 2017 ; N°3 en décembre 2018)

- Nombre de destinataires : 190 pour la N°2 / 197 pour la N°3
- Nombre de clics sur les liens « pour aller plus loin » renvoyant au site internet :8 / 17

La lettre d'informations du SCoT (N°4 en novembre 2019)

- Nombre de destinataires : 387
- Nombre de clics sur les liens « pour aller plus loin » renvoyant au site internet :30

F. Publication d'informations sur le SCoT par les EPCI du Pays de Guingamp

Les EPCI ont également relayé des information stout au long de la procédure avec une page dédiée (et une page Facebook pour Guingamp Paimpol Agglomération) ainsi que pour annoncer les réunions publiques et l'exposition.

G. Temps de travail avec les associations locales, les milieux professionnels et les personnes publiques concernées

- **Commissions thématiques pour l'élaboration du diagnostic**

Principes/objectifs	Dates des commissions
- Faire émerger un diagnostic partagé - Lancement de la démarche de révision avec tous les acteurs - Concertation ascendante : Enjeux soulevés par les acteurs	- Habitat : 7 avril 2015 - Agriculture/mer : 4 juin 2015 - Tourisme : 30 juin 2015 - Environnement/ Energie Climat : 7 juillet 2015 - Equipements & services (dont transports) : 9 juillet 2015

- **Atelier prospectif Quels défis à l'horizon 2035 ? - Mardi 15 Décembre 2015 à Châtelaudren**

Dans le cadre de la révision du SCoT du Pays de Guingamp- phase d'élaboration de la stratégie de développement, *« Projet de territoire pour 2035 »*

- Quels sont les grands défis du territoire du Pays de Guingamp pour l'emploi, la mobilité, le logement, l'énergie, l'économie, l'alimentation, l'environnement, la cohésion sociale... à l'horizon 2035 ?
- Quelles sont les mesures à mettre en place à travers le SCoT, dès aujourd'hui, pour assurer un développement pérenne et durable en 2035 ?

Une journée construite dans une logique de « bulle créative » pour favoriser le partage et la convivialité

Organisée en partenariat avec la DREAL Bretagne et la DDTM des Côtes d'Armor, en utilisant les outils d'animation de la boîte à outils VISIONS + 21, et rythmée en 4 ateliers : Quelles évolutions pour le territoire, quel contexte en 2035 ? Quels sont les défis à relever pour le territoire ? Quelles visions d'avenir souhaitable pour le territoire ? Comment y arriver ? Quelles actions phares ? Quelles grandes étapes ?

- Jeudi 25 avril 2019 à Pabu - Prise en compte de l'énergie et du climat dans les démarches de planification

S'adressant à l'ensemble des élus du territoire et aux personnes publiques associées à l'élaboration des différents outils de planification, ainsi qu'aux territoires limitrophes, ce temps de travail, co-organisé avec Guingamp Paimpol Agglomération, était transversal à l'ensemble des démarches engagées (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat-Air-Energie-Territorial…).

⇨ Nombre de participants : 60 personnes
⇨ Principales observations :

Cette demi-journée de travail a permis de traiter de manière transversale la question énergétique et climatique dans les documents de planification en cours (SCoT, PLUI, PLH, PCAET) et de conforter les orientations du PADD pour leur traduction dans le DOO :

- Une approche systémique et globale de la biodiversité et des espaces naturels, comme axe transversal du projet de territoire, atout au cœur des projets (notre façon de construire, d'aménager, nos différents usages de ces milieux - économiques, récréatifs, touristiques,).
- La préservation du cadre de vie, réelle image de marque du territoire
- Améliorer la connaissance des milieux et de leur connectivité (TVB)
- Améliorer la densité urbaine dans notre PLUi et notre PLH, gage de rendement des réseaux et de moindres dépenses d'aménagement et de raccordement.
- Intensifier les cœurs de ville et centres bourgs
- Le renouvellement urbain comme opportunité de maîtrise des dépenses liées au déploiement et à l'entretien de nouveaux réseaux, des bâtiments, des transports
- Favoriser la réhabilitation et la limitation de la consommation énergétique dans le bâtiment
- Favoriser la multimodalité
- Calibrer notre développement sur les capacités du milieu en anticipant une baisse conséquente de la disponibilité en eau
- « Sanctuariser » les zones humides pour réutiliser des ressources autrefois abandonnées

- La saisine du Conseil de développement comme partenaire privilégié

Conscients que le Conseil de Développement représente un outil privilégié de démocratie locale, les élus du Pays de Guingamp ont souhaité l'associer à la concertation dans des modalités qui ont été décidées lors de la rencontre du 19 janvier 2015 :

- Un avis sollicité à chaque étape de la révision du SCoT sur les documents réalisés par le Pays de Guingamp (Diagnostic, PADD, DOO).

⇨ Principales observations sur le diagnostic

Le CDPG a souligné l'importance de :

- *Définir un projet de territoire cohérent*
- *Miser sur un développement équilibré du territoire pour lutter contre les inégalités socio-territoriales*
- *Anticiper l'adaptabilité des logements*
- *Favoriser l'accès à la propriété des jeunes ménages pour rééquilibrer la démographie sur les territoires*
- *Valoriser les ressources locales du Pays de Guingamp*
- *Tirer parti des transitions et de la position du territoire face aux métropoles rennaise et brestoise*

⇨ Principales observations sur le PADD :

Le CDPG souligne dans son avis les enjeux suivants :

- *D'entrer dans la réflexion par la question de la capacité d'accueil pour mettre en cohérence l'ensemble des enjeux d'aménagement : qualité environnementale, logements, transports, accès aux services, aux emplois, à la culture… Elle pose la question de la qualité de cet accueil, avec la prise en compte des limites physiques du milieu pour garantir la qualité de vie, tant aux nouveaux arrivants qu'aux habitants déjà en place.*
- *D'oser la rupture avec des fonctionnements établis dans une approche volontaire afin de ne plus subir des phénomènes qui peuvent sinon échapper aux territoires, tels que la périphérisation des activités et la dévitalisation des bourgs centres.*
- *De structurer le territoire de manière volontaire, en s'appuyant sur le rayonnement d'une ville centre*
- *Mettre les politiques de logement en adéquation avec les services du territoire*
- *S'interroger sur le rôle du patrimoine, notamment dans la redynamisation / revitalisation des centres villes*
- *De repenser les modes de gouvernance des projets de développement local dans une logique collective et partenariale associant entreprises, associations, habitants et collectivités*

- Un relais d'information (notamment pour inviter aux réunions ouvertes au public) sur le site du Conseil de Développement et sur la page facebook ainsi par mail à tous les adhérents de l'association

- Une participation à certaines instances de concertation organisées à chaque étape de la révision : groupes de travail techniques et commissions thématiques, les rencontres et séminaires, les instances stratégiques (Comité stratégique -Copil, Bureau syndical, Comité syndical)

***

2. Moyens de concertation mis en œuvre au-delà des modalités prévues par la délibération de prescription

2.1. Les temps organisés pour les élus

2.1.1. Travaux préparatoires à la révision du SCoT : étude paysagère en partenariat avec des étudiants

En partenariat avec 4 établissements supérieurs, le Pays de Guingamp, le CAUE22, le CEREMA et la DDTM 22

Objectifs :

- Prendre en compte le territoire vécu et traversé quotidiennement dans sa globalité (habitat, activités économiques, urbanisme, infrastructures, agriculture, etc…)
- Aboutir à une vision partagée des acteurs sur ce qu'est leur paysage, ce qui fonde l'identité du territoire
- Identifier les grands enjeux et objectifs du territoire en termes de paysage, d'environnement et d'urbanisation
- Favoriser la participation, la concertation et le dialogue avec les élus et les habitants du territoire

Guingamp en bref OF 19/11/14

Les élus sur le terrain pour penser le paysage de demain

Le prochain Schéma de cohérence territoriale (Scot) du pays de Guingamp intégrera Paimpol. En préambule à la révision du Scot, les élus commencent à réfléchir à l'identité de ce territoire élargi et, pour ce faire, consacrent toute la semaine à des ateliers de réflexion et des visites de terrain.

« L'objectif est d'arpenter le Pays de Guingamp avec un regard multithématique (urbanisme, aménagement, tourisme, environnement, habitat…) de Châtelaudren à Paimpol, de Kérien à Pédernec, de Saint-Fiacre à Pabu… », explique Marion Cassan-Le Galliot, chargée d'étude Scot.

Les élus et les acteurs du territoire sont accompagnés par Emmanuel Vicarini, enseignant de l'École nationale supérieure d'architecture (Ensa) de Paris Val-de-Seine qui leur propose certaines clés de lectures. **« Le lien évident que je vois dans ce territoire, c'est le Trieux »,** explique notamment l'architecte.

Lors de la visite de terrain devant Intermarché, mardi, Emmanuel Vicarini, enseignant de l'Ensa, Lucien Mercier, maire de Saint-Agathon, Marion Cassan-Le Galliot, chargée d'étude Scot.

1. *Diagnostic des paysages – Enjeux – Objectifs et orientations*

ECOLE	Problématique - Contenu de l'étude
Institut Géo Architecture de Brest *Octobre-Mars 2015*	**L'identité du Pays de Guingamp :** ⇨ Quelles réalités géographiques, économiques, sociales, économiques et territoriales font sens ? ⇨ Quels sont les éléments qui fondent la qualité paysagère du Pays de Guingamp ? Rendus • Perception du Pays de Guingamp (par les professionnels de la communication, des élus, des habitants et usagers) • Présentations types pour faciliter le travail de concertation des élus et des habitants • Synthèse des qualités paysagères, • Préconisations concernant les zones à restaurer, les zones à mettre en valeur et à réhabiliter dans le cadre du SCoT.
Ecole d'architecture de Paris Val de Seine *Octobre-juillet 2015*	**Diagnostic par le paysage & projet architectural en pays de Guingamp** ⇨ Identifier les grandes structures et organisations du territoire habité, y détecter des manques ou des ruptures ⇨ Dégager une vision prospective commune de l'organisation et de la programmation du territoire Rendus : • Un atlas de cartographie ordonné suivant des champs systémiques allant de la géologie au climat • Une note de hiérarchisation des enjeux • Des projets travaillés par les étudiants sur des sites ou des propositions d'action
Master ACT Rennes 2 *Octobre-Mars 2015*	**Inter SCOT et analyse par le paysage : les enjeux de l'aménagement durable à l'échelle des grands territoires.** ⇨ Une note d'enjeux préfigurant un projet de SCOT à l'échelle Pays de Guingamp + CCPG : incohérences dans les périmètres des projets de territoire, au regard des interdépendances à l'œuvre et de leurs échelles ; pistes pour y pallier ⇨ Une focale sur le territoire du Pays de Guingamp : quelle relation avec Paimpol ? Quelle application de la trame verte et bleue ? (Tourisme, transition énergétique, qualité de l'eau, agriculture, urbanisme, environnement, ...) Rendus : • Rapport d'étude complet

Ecole Nationale d'architecture de Rennes - ENSAB	Projet pour la revitalisation du bourg de TRESSIGNAUX Mener à partir d'un cas concret une réflexion prospective et exploratoire sur les alternatives possibles à l'aménagement et l'architecture de ces bourgs. Rendus : • Une exposition des travaux (dans les locaux du CAUE 22 à Saint-Brieuc) • Une maquette du site avec les différentes propositions des groupes d'étudiants

2. *Démarche de sensibilisation et de concertation avec les élus*

La démarche participative à destination des élus a pris plusieurs formes : photolangage, maquette, cartes collectives, visite de terrain pour appréhender in situ les évolutions et enjeux du territoire ou d'un site particulier (Atelier -territoire détaillé ci-dessous). L'objectif était d'associer les élus aux travaux des étudiants sur le terrain pour une lecture croisée et commentée du paysage.

2.1.2. *La rencontre des collectivités membres du SCoT à chaque étape de la procédure*

➢ Présentation de la démarche (Novembre 2014)

En amont de la prescription de la révision, une présentation a été faite dans chaque EPCI (Leff Communauté, Lanvollon Plouha, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, CC Callac Argoat, Guingamp Communauté, CC du Pays de Bégard, CC Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté) en conseil communautaire afin de présenter la démarche de révision d'un SCoT. Lors de ces rencontres, des élus ont été identifiés pour participer aux commissions de travail thématiques.

➢ Des commissions territoriales pendant la phase diagnostic

Novembre-Décembre 2015 : Présentation du diagnostic transversal du territoire (issu du travail des commissions thématiques), en conseil communautaire dans les EPCI du territoire.

Mars –Avril 2016 : Présentation par Cible&Stratégie du diagnostic de développement économique et commercial afin de dégager les enjeux prioritaires.

L'enjeu de cette présentation dans chacune des huit intercommunalités était de faire émerger des spécificités locales et de bénéficier d'un format propice aux échanges.

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Suite à ces rencontres, le diagnostic du territoire a pu être approfondi avec les forces faiblesses et enjeux majeurs de chaque EPCI. Cependant, suite à la mise en œuvre du Schéma de Coopération Intercommunale, le diagnostic a été réactualisé sur la base des nouveaux périmètres, ne prenant pas en compte les différences entre secteurs des nouveaux EPCI.

Les remarques formulées lors des réunions publiques n'ont pas conduit à des modifications du PADD, ce dernier prenant déjà en compte les aspects soulignés.

➢ Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)

Pendant l'élaboration du PADD : S'appuyer sur les commissions aménagement des EPCI, comprenant des élus communautaires et des élus communaux, pour échanger sur le préprojet de PADD

	Leff Armor Communauté	Guingamp Paimpol Agglomération	Ile de Bréhat
PADD Partie 1	6 juillet 2017 – *13 élus*	14 septembre 2017 – *20 élus*	*Aucune date n'a été retenue pour cette présentation*
PADD Partie 2	28 septembre 2017 – *17 élus*	19 octobre 2017 – *21 élus*	

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

L'armature territoriale proposée a été remise en question et différentes hypothèses avec des seuils différents et l'ajout de critères ont été étudiées afin de prendre en compte les remarques des élus. Le choix final se rapproche finalement de la première carte proposée.

Les élus ont exprimé leur inquiétude de voir les zones rurales se désertifier et ont demandé de garantir aux communes rurales une capacité d'accueil de nouveaux habitants.
Inquiétude exprimée : petites communes rurales pénalisées par les règles du SCoT.

- La limitation de la consommation foncière = défi dans lequel on doit s'engager
- L'offre de logements doit être en corrélation avec l'offre de services, de commerces et d'emplois

L'objectif proposé de 25% de logements sociaux dans les pôles majeurs et intermédiaires a été jugé peu réaliste.
Le SCoT fixe un maintien des taux de logements sociaux actuels.

La question des serres et des installations de cogénération a été abordée sous l'angle de la préservation du paysage et du changement climatique, ce type d'installation nécessitant la livraison de 2 semi de GPL par semaine.

Pour la finalisation du PADD : Présentation en Conseil communautaire en amont du débat en Comité syndical

- Leff Armor Communauté : Mardi 16 octobre 2018
- Guingamp Paimpol Agglomération : Jeudi 18 octobre 2018
- Ile de Bréhat : Jeudi 8 novembre 2018

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de réduire le logement vacant et les friches industrielles et commerciales. Cependant la concrétisation de cet objectif est mise en doute : avantages notamment financiers de la construction neuve, facilité de mise en œuvre, maîtrise publique, accompagnement des ménages... Afin de rassurer les élus, il est rappelé que **:**

- le contexte est amené à changer : extension urbaine limitée, mise sur le marché des maisons de la génération du « Baby-boom », PLH qui structurera demain des aides au logement, une demande en logements adaptés et en petits logements.
- il s'agit d'une condition indispensable pour maintenir la vitalité des communes et en contrepartie de l'ambition démographique arrêtée de 0.39% en moyenne

Les élus ont exprimé la crainte que la polarisation du développement ne nuise aux petites communes rurales. L'objectif est bien de créer les conditions qui maintiennent la vie à chaque échelle de l'armature urbaine et de stopper la perte d'attractivité et de dynamisme des pôles en rééquilibrant le gain démographique entre pôles et communes rurales. Il s'agit de garantir que la croissance démographique profite autant aux pôles qu'aux autres communes, dans une optique d'équilibre. La production de logement sera toujours possible en communes rurale mais prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine ou à proximité immédiate des services et équipements.

L'importance de placer la préservation et valorisation de l'environnement comme priorité du territoire fait largement consensus et est validée au regard des enjeux présents et à venir.

L'écart dans les ambitions démographiques entre l'agglomération Guingamp Paimpol et Leff Armor Communauté fait débat mais est finalement mieux compris et entériné. Il y a effectivement une différence dans les projections démographiques entre Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté. Le projet ne peut alors pas viser « l'équilibre » en ignorant la réalité mais cherche bien à « rééquilibrer » les tendances à l'œuvre puisque le différentiel est réduit (0.3 points de différence et non plus 1.15). En effet, actuellement Leff Armor bénéficie d'un rythme de croissance de presque 1%/an en moyenne alors que l'agglomération Guingamp Paimpol accuse une baisse de -0.15%/an en moyenne. Les élus ont choisi de corriger ce déséquilibre : pour arriver à un différentiel qui subsiste certes mais qui se réduit nettement en vue, plus tard, d'aboutir à un équilibrage de la croissance.

La question d'un chapitre individualisé valant SMVM est évoquée, prenant appui sur l'inscription dans le projet de territoire de l'Agglomération Guingamp Paimpol de développer l'activité maritime. ***Suite à cette réunion des réflexions sont impulsées avec Lannion Trégor Communauté et les services de l'Etat sur la question du SMVM.***

- Document d'Orientations et d'objectifs :

Les principales prescriptions arrêtées en CoPil SCoT ont été présentées en Conseil communautaire en amont de l'arrêt du document en Comité syndical :

- Leff Armor Communauté : 9 juillet 2019
- Guingamp Paimpol Agglomération : 7 novembre 2019
- Ile de Bréhat : vendredi 18 octobre 2019

2.1.3. *Des rencontres à l'échelle Pays pour tous les élus du territoire*

➢ *Commissions thématiques pour l'élaboration du diagnostic*

Principes/objectifs	Dates des commissions
- Faire émerger un diagnostic partagé - Lancement de la démarche de révision avec tous les acteurs - Concertation ascendante : Enjeux soulevés par les acteurs	- Habitat : 7 avril 2015 - Agriculture/mer : 4 juin 2015 - Tourisme : 30 juin 2015 - Environnement/ Energie Climat : 7 juillet 2015 - Equipements & services (dont transports) : 9 juillet 2015

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Ces réunions ont permis de rédiger la première version du diagnostic et la formalisation des enjeux, base de travail à l'écriture du PADD.

➢ *Les Rencontres du SCoT*

Suite aux commissions de travail sur le diagnostic, il était important de mettre en lumière la dimension prospective du SCoT, l'articulation des différentes thématiques et les enjeux en découlant pour commencer à dessiner des objectifs stratégiques. Dans cette logique des moments d'échanges ont été organisés pour les élus, en invitant les PPA et acteurs du territoire, ainsi que les habitants.

- **Vendredi 11 Septembre 2015 :** *Enjeux et logiques d'implantations commerciales, nouveaux comportements d'achat et facteurs d'attractivité d'un territoire*, par Cible&Stratégie
- **Vendredi 6 novembre 2015 :** Présentation du *diagnostic Développement économique et commercial* par Cible&Stratégie

➢ *Une demi-journée terrain « urbanisme, eau et milieux aquatiques »*

Co-organisée avec le SAGE Argoat Trégor Goëlo et le SMEGA, en partenariat avec Leff Armor Communauté et la commune de Lanvollon, cette journée visait à montrer, à partir d'exemples concrets sur la commune de Lanvollon, le lien entre urbanisme et eau/biodiversité : *Comment concilier urbanisation et enjeux de l'eau et des milieux aquatiques ?*

-Visite d'un Lotissement et d'une Zone d'Activité

-Cheminement vert à travers le bourg

-Projet de Réhabilitation de la Vallée de Kerhouël

➢ *Les séminaires SCoT pour la finalisation du PADD*

Tirant les conséquences du diagnostic, le PADD affirme clairement la politique du territoire du SCoT en matière d'aménagement (urbanisme, déplacements, développement économique, équipements…). Moment charnière des débats et des choix sur les orientations stratégiques d'aménagement et de développement, il doit être un document partagé de tous.
Pour aboutir fin novembre 2018 à un PADD concerté, des séminaires ont été proposés aux élus afin d'asseoir les enjeux tirés du diagnostic du SCoT et d'en dégager les orientations clés.

- ***Jeudi 7 juin 2018 à l'UCO de Guingamp***, avec à l'ordre du jour :
- L'horizon du SCoT (porté à 2040)
- La trajectoire démographique 2020-2040 et la production de logements nécessaire à la réponse aux besoins

- L'évolution des modes de vie
- L'armature urbaine et territoriale
- La protection des espaces agricoles

- ***Mardi 28 août 2018 au Moulin de Blanchardeau – Lanvollon*** pour la finalisation des orientations du PADD :
- Le confortement des centralités
- Le développement économique et commercial
- La préservation de l'environnement

- ***Mercredi 5 septembre 2018 à Paimpol*** pour la finalisation des orientations du PADD :
- L'objectif de réduction de la consommation d'espace
- Les mobilités

« Anticiper les besoins humains et territoriaux »

Belle-Isle-en-Terre — Jeudi, a eu lieu la réunion du Scot (schéma de cohérence territoriale) Guingamp-Paimpol agglomération avec pour objectif de se projeter à l'horizon 2040.

Document de planification et d'urbanisme, le Scot (schéma de cohérence territoriale), lancé en mars 2015, définit les grandes orientations d'aménagement pour les futures années en conciliant environnement, développement économique et culturel.

L'objectif est de se projeter à l'horizon 2040 et d'anticiper les besoins humains et territoriaux.

Lors de la réunion, trois grands axes ont été relatés : préserver le cadre de vie, augmenter l'attractivité et la dynamique démographique.

Malgré une croissance faible entre 2010 et 2015, selon les constats démographiques, la population va augmenter de 0,6 % soit environ 6 000 habitants, en 2040.

Un développement commercial est nécessaire

Le cadre de vie, les besoins humains, les attractivités et l'environnement vont changer. Néanmoins, il faut rester vigilants dans la façon d'utiliser les ressources : préserver les ressources naturelles (protéger les espaces naturels et garantir la continuité des cours d'eau), accélérer la transition écologique avec les énergies renouvelables.

Selon un diagnostic établi, 68 hectares des surfaces naturelles ont été consommés entre 2006 et 2016 (90 % pour l'habitat), soit une rentabilité moyenne de six logements par hectare.

De ce fait, le plan du développement du Scot est de faciliter le renouvellement urbain en permettant de mieux utiliser le potentiel offert par les parcelles (deux maisons au lieu d'une sur une même parcelle) et ainsi protéger les espaces agricoles.

Les communes préservent leur identité mais en restant attractives pour l'habitant qui souhaite s'y installer. Une organisation du développement commercial est nécessaire ainsi que les planifications de transports en commun, mise à la disposition des riverains et de la population des 15-24 ans, représentants de l'avenir.

Les espaces verts, agricoles et littoraux doivent être également protégés de ce phénomène d'urbanisation.

Georges Le Normand, président du développement territorial de Guingamp ; Philippe Coulau, vice-président en charge du Scot et Fabien Aubry.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Avec une bonne mobilisation des élus, ces séminaires ont permis des échanges nécessaires sur des points clés du SCoT que sont la trajectoire démographique, l'armature urbaine, la consommation foncière, etc. et ont ainsi pu guider le Comité de pilotage dans ses choix pour finaliser le PADD.

➢ *Les séminaires SCoT pour l'élaboration du DOO*

Les prescriptions du DOO ont été travaillées et actées en Comité de Pilotage, composé de 5 élus désignés par les EPCI et du maire de Bréhat.

Afin qu'un maximum d'élus puisse comprendre et s'exprimer sur l'écriture de ces règles, 3 séminaires ont eu lieu sur les décisions prises par le CoPil pour l'élaboration du DOO.

- Le séminaire du 7 mars 2019 à Plouëc-du-Trieux sur le développement économique, le commerce et les ressources naturelles
- Le séminaire du 28 juin 2019 à Châtelaudren sur les thématiques Paysage et patrimoine, TVB et habitat
- Le séminaire du 14 octobre 2019 à Bourbriac sur la consommation d'espace, les formes urbaines et les transports/déplacements

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Les débats se sont notamment cristallisés sur les inquiétudes pesant sur la disponibilité en eau potable et l'assainissement. Suite aux échanges, il a été proposé de rajouter :

- La possibilité pour les techniques à venir dans le secteur, en perpétuelle évolution, des énergies renouvelables
- L'importance, comme préalable, de réduire les déchets à la source (avant toute gestion) et de réduire la consommation d'énergie.

Ce séminaire a également aidé les élus à mieux comprendre et accepté qu'un développement limité des zones économiques ne désavantage par le territoire vis-à-vis de ses voisins

L'équilibre à trouver entre préserver le paysage et développer le territoire a été questionné. Il a été rappelé que le SCoT propose un modèle d'aménagement pour un territoire et un cadre de vie plus qualitatifs, faisant le pari que cette qualité paysagère et du cadre de vie sera demain facteur d'attractivité. Les élus des communes rurales ont également demandé que la rédaction des prescriptions donne à voir l'importance des communes rurales, majoritaires sur le territoire et laisse bien apparaitre que l'objectif est de rééquilibrer l'accueil des habitants au profit des pôles sans pour autant limiter trop fortement le développement des communes rurales.

2.1.4. Les instances de gouvernance

➢ *Du Comité technique SCoT au Comité stratégique*

Pendant la mise en œuvre du SCoT de 2007, une instance de suivi avait été mise en place appelée Comité technique SCoT pour étudier les projets sur lesquels l'avis du SCoT était demandé. Cette instance était composée d'un représentant par EPCI, au nombre de sept.

Les travaux préparatoires à la révision du SCoT se sont appuyés sur cette instance de travail. Cependant, dès la prescription de la révision, et dans un contexte de réflexion sur le schéma départemental de coopération intercommunale, il s'est avéré pertinent de :

- Faire émerger une vision macro- de projet, pour dépasser la logique par EPCI
- S'appuyer sur des élus « moteurs » : maires des pôles, représentants désignés des communes rurales, Vice-présidents des EPCI en charge de l'environnement, aménagement et développement économique

Le Comité stratégique du SCoT est ainsi mis en place pour piloter la révision du SCOT, orienter et valider les étapes d'élaboration et assurer le lien avec l'organe décisionnel (Comité syndical). Il est co-animé par le Président du Pays et le Vice-président en charge du SCOT et composé des Présidents des 2 EPCI du PETR et Maire de l'Ile de Bréhat, des Vice-présidents de chaque EPCI en charge de l'aménagement de l'espace/habitat, du développement économique, de l'environnement/énergie, du maire de chaque pôle intermédiaire (Paimpol, Lanvollon, Plouha, Plouagat, Plélo, Bourbriac, Callac, Belle-Isle-en-Terre, Louargat, Pontrieux, Bégard, Guingamp) et d'un représentant des communes rurales, des Conseillers régionaux et départementaux du territoire, du technicien en charge du PLUI de chaque EPCI, d'un représentant élu de chaque EPCI selon les thématiques – sur proposition de l'EPCI et d'un représentant du Conseil de Développement du Pays de Guingamp

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Le Comité stratégique du 22 juin 2016 a permis de poser les grands axes de l'ambition du territoire et du SCoT :

- La « cohérence » recherchée par le SCoT se décline dans la solidarité Nord Sud / Amont Aval,) ; la prise en compte des spécificités de chaque entité du territoire et leur complémentarité (Tourisme, Activités économiques, Energies renouvelables…), la cohésion autour d'un projet de territoire mobilisateur et d'une identité commune avec des richesses naturelles à préserver et les rivières comme charpentes du territoire, socle des activités économiques locales (Agriculture, industrie, pêche, nautisme, tourisme,…) et de la qualité du cadre de vie.
- L'attractivité du territoire posée comme fil rouge du projet et à développer par notre capacité à innover (innovation économique, commerciale (recentrer sur les centralités, anticiper les nouveaux comportements d'achats), sociale (s'appuyer sur les centres bourgs comme lieu de vie, de lien social, de vivre ensemble), publique (maintien des services essentiels, accessibilité par la mobilité et le numérique),

Le Comité stratégique du 22 mars 2017 a permis de valider une première armature du PADD et de commencer à écrire le projet

1. Structurer le territoire, gage d'équilibre et de cohésion sociale
   - En confortant l'armature territoire (stratégie de développement économique, services, répartition de la production de logements)
   - En renforçant les centralités pour un territoire des proximités et une vitalité des communes rurales (lutte contre la vacance, rénover le parc existant, requalification des friches, anticiper le vieillissement, maintenir/Développer les services de proximité et de partage, préserver les espaces naturels en cœur de ville et bourgs (qualité de vie), modes actifs de déplacements à petite échelle
2. Valoriser le territoire et mieux tirer parti de ses atouts, son identité Terre/Mer

- Préserver les paysages, marqueurs d'identité et supports du développement touristique
- Affirmer la plus-value de la ruralité : Maîtriser et gérer le foncier agricole, cadre et qualité de vie, tourisme, vitalité des centres bourgs, environnement, Développement économique endogène local, valorisation des ressources énergétiques

Le Comité stratégique du 27 avril 2017 a permis de travailler sur l'armature territoriale ; celui du 19 juin 2017 a été dédié à la synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement et les principaux enjeux environnementaux, présentés par Gama Environnement.

➢ *Du Comité stratégique au Comité de pilotage*

Pendant l'absence de la chargée d'étude SCoT, le PETR du Pays de Guingamp s'est rapproché de l'ADEUPa pour l'accompagner dans la démarche. Afin de tenir le calendrier serré fixé, un Comité de pilotage est créé pour se substituer au Comité stratégique. Chaque EPCI a désigné 5 élus de sa collectivité pour siéger dans ce COPIL, instance de suivi mais aussi décisionnelle, sans se substituer pour autant aux débats qui devront avoir lieu au sein des EPCI et de l'Ile de Bréhat, avant le comité syndical du PETR.
L'enjeu est de finaliser le PADD jusqu'au débat sur les orientations du PADD en novembre 2018.

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Réunions du CoPil SCoT - Pendant la phase de finalisation du PADD

- 24 mai 2018 : Accompagnement de l'ADEUPa, Calendrier, Préparation du Séminaire PADD n°1
- 18 juin 2018 : Retour sur le séminaire et préparation du Séminaire PADD n°2
- 26 juin 2018 : Orientations et objectifs Stratégie de développement économique et commercial
- 29 août 2018 : Retour sur le séminaire n°2 ; proposition de trame du PADD ; préparation du séminaire n°3
- 18 sept2018 : Retour sur le Séminaire n°3 ; démarche proposée jusqu'au débat ; PADD Version 1
- 10 octobre 2018 : retour sur la version 1 du PADD et modifications

En s'appuyant sur les échanges lors des séminaires, le CoPil SCoT a validé en 2018 :

- L'horizon du SCoT : 2040
- La carte de l'armature urbaine
- La trajectoire démographique à +0.39%/an
- La production moyenne de logements à 520/an
- Les grandes orientations du PADD mises en débat en novembre 2018

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Dans la phase d'élaboration du DOO, le CoPil SCoT a acté les prescriptions pour chaque thématique :

- 5 décembre 2018 : Espaces d'activités économiques et commerce
- 8 janvier 2019 : Retours et compléments sur le commerce et les espaces d'activités économiques ; Préservation des activités agricoles, développement des activités maritimes, développement touristique
- 30 janvier 2019 : Trame Verte et Bleue (règles); ressources naturelles
- 27 février 2019 : Habitat
- 21 mars 2019 : Application de la Loi Littoral (principes)
- 30 avril 2019 : Paysage, Patrimoine, Evaluation environnementale du PADD
- 28 mai 2019 : Mobilité, Consommation d'espace
- 21 juin 2019 : Energie Climat, Compléments TVB (carte), Compléments Patrimoine
- 5 juillet 2019 : Risques, Consommation d'espace
- 16 septembre 2019 : Comptes fonciers, Rapport de présentation, Version 1 du DOO
- 3 octobre 2019 : Application de la Loi Littoral (résultats)
- 14 novembre 2019 : Présentation de l'évaluation environnementale du DOO
- 3 décembre 2019 : Retour sur la réunion PPA et Version finale du DOO suite aux différentes remarques

➢ *Les points d'étape en comité syndical*

Le Comité syndical est l'assemblée délibérante du PETR du Pays de Guingamp porteur du SCoT. Des points réguliers, donnant lieu ou nono à des délibérations, ont été effectués tout au long de la procédure :

- Mercredi 4 mars2015 : Prescription du SCoT
- Mercredi 6 juillet 2016 : Validation du diagnostic et des trajectoires pressenties
- Mardi 18 octobre 2016 : Lancement du projet « Quand le SCoT donne la parole »
- Lundi 13 mars 2017 : Evolution de la gouvernance du SCoT : constitution du Comité stratégique
- Lundi 24 avril 2017 : Lancement du projet « Visages de la ruralité II » pour la concertation grand public
- Mercredi 4 juillet 2018 : Point d'étape des avancées sur le SCoT
- Lundi 19 novembre 2018 : Débat sur les orientations du PADD
- Jeudi 11 avril 2019 : Point d'étape DOO
- Lundi 8 juillet 2019 : Point d'étape DOO

2.3. Les temps de travail et d'échanges avec les partenaires

2.3.1 L'appel à contribution des acteurs en amont de la procédure

En janvier 2015, préalablement à la délibération de prescription et suite au bilan réalisé du SCoT, une sollicitation a été faite par courrier aux Personnes publiques Associées et autres acteurs du territoire identifiées afin :

- D'annoncer la prochaine mise en révision du SCoT
- De rappeler la possibilité *« de consulter tout organisme compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat, de déplacements, d'énergie et de climat ».*
- De solliciter une note d'enjeux de la part des acteurs ciblés pour alimenter notre réflexion,
- D'annoncer le travail de diagnostic prévu au printemps/été 2015 en leur proposant d'intégrer les groupes de travail thématiques de leur choix

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Aucune note d'enjeux n'a été reçue suite à ce courrier. Seuls deux organismes ont donné réponse :

- La SAFER proposait leur prestation d'accompagnement aux collectivités
- Le Conseil départemental des Côtes d'Armor listait les élus départementaux à associer et les différents services pouvant être sollicités

2.3.2. L'implication des acteurs locaux pour l'identification de la Trame Verte et Bleue (TVB)

S'appuyant sur la mobilisation des acteurs, la démarche a été ponctuée de réunions de travail avec les acteurs du territoire et les élus. Les traitements géomatiques, base du travail d'identification, n'avaient pas vocation à être utilisés seuls mais à être analysés par les associations locales et en groupe de travail.

En s'appuyant sur les connaissances et savoir-faire des acteurs, les réunions en groupe de travail ont permis permettre de confirmer ou conforter l'identification des continuités écologiques locales :

- Identification de milieux particuliers (espèces associées aux habitats humides, aux landes, aux milieux forestiers, etc.);
- Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (prise en compte d'espaces tampons autour de certains réservoirs de biodiversité, identification d'habitats relais exploités par une faune particulière, etc.).
- Elaboration du plan d'action (prise en compte des enjeux spécifiques du territoire, révélés ou confirmés par les données d'espèces)

Le tableau présenté ci-après indique les différents partenaires associés à ce projet dans les groupes de travail ou par le biais d'entretiens individuels.

	Structure		
Techniques	SAGE Baie de Lannion	Fédération Chasse et Pêche	
	SAGE Baie de St Brieuc	Vivarmor Nature	
	SAGE Argoat Trégor Goëlo	Bretagne Vivante	
	SAGE de l'Aulne	Cotes d'Armor Nature Environnement	
	SAGE Blavet	CRPF Bretagne	
	BV JGB	Eau et Rivières de Bretagne	
	SM Jaudy Guindy Bizien	Groupe Mammologique Breton (GMB	
	SMEGA	GEOCA	
	BV Léguer	_	
	BV Blavet	Institutionnels	DREAL Bretagne
	SCoT Trégor		DDTM 22
	SCoT St Brieuc		Région Bretagne
	ONF		Conseil départemental - DAERN
	CRPF		Agence de l'eau
	Chambre Agriculture 22		ONEMA

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Le travail d'identification de la TVB s'est ainsi largement appuyé sur les acteurs locaux afin de prendre en compte leurs remarques au fil des réunions et des documents de travail produits. La TVB du SCoT est le fruit de ce processus multi-acteurs.

2.3.3. La consultation des Personnes publiques associées

Parce que l'élaboration d'un SCOT réinterroge de nombreuses politiques publiques, les autorités, collectivités et organismes compétents doivent être étroitement associés à la démarche pour développer et mettre en œuvre ces politiques. Conformément à l'article L121-4 du Code de l'Urbanisme, les PPA ont été associés à l'avancée des travaux du SCoT. Destinataires de la lettre d'information du SCoT, ils ont également été conviés à différents évènements SCoT et à des réunions dédiées :

- Présentation du Bilan du SCoT – 23 Juin 2014
- Participation à l'atelier paysage en novembre 2014
- Présentation du diagnostic - 15 Décembre 2016
- Invitation aux Rencontres du SCoT juin-juillet 2017
- Présentation du PADD – 6 novembre 2018
- Présentation du DOO – Point d'étape 4 juillet 2019
- Présentation du DOO – 19 novembre 2019

CONCLUSIONS – PRISE EN COMPTE

Les réunions PPA ont surtout permis d'expliquer le projet et de pouvoir répondre aux demandes de précisions des participants.

- *Sur l'objectif de densification des espaces déjà urbanisés*, il a été rappelé que le texte du PADD contient de nombreuses orientations visant à promouvoir un modèle d'aménagement plus dense, basé sur les principes du renouvellement urbain et de la sobriété foncière. Sur le Pays de Guingamp les capacités réelles de densification sont très différentes d'une commune à l'autre et des études des potentiels de densification de chaque commune permettront de décliner ces objectifs dans les PLUI.
- *Sur l'ambition démographique de +0.30% pour Guingamp Paimpol Agglomération pouvant être jugée ambitieuse :* Le PADD est de plus l'expression d'un projet politique ; ce projet repose sur un axe transversal qui est celui de l'attractivité du territoire. Au-delà de cette ambition chiffrée, qui apparait cohérente au regard des tendances lourdes observées sur le territoire entre 1999 et 2015 (+ 0,45%/an en moyenne) ce qui est important c'est surtout la conséquence directe de l'ambition démographique en termes de surfaces urbanisables et de production de logements. La priorité est donnée dans le PADD au renouvellement urbain et à la densification. À ce titre, les PLUi devront flécher en priorité les espaces non-urbanisés situés à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes.
- *Sur l'adéquation à garantir entre capacité d'approvisionnement en eau potable et développement :* Le principe posé dans le PADD est l'adéquation entre ressources et production de logement/développement des activités économiques. Le DOO précisera les modalités conditionnant le développement de l'urbanisation avec la capacité d'accueil du territoire.
- *Sur le volet commerce,* Leff Armor Communauté a pu préciser que la zone périphérique de la mi-route est désormais intégrée à la centralité depuis la création de la commune nouvelle Châtelaudren Plouagat. Cette évolution sera prise en compte dans le document et les cartes modifiées en ce sens.

2.4. Calendrier du processus de concertation

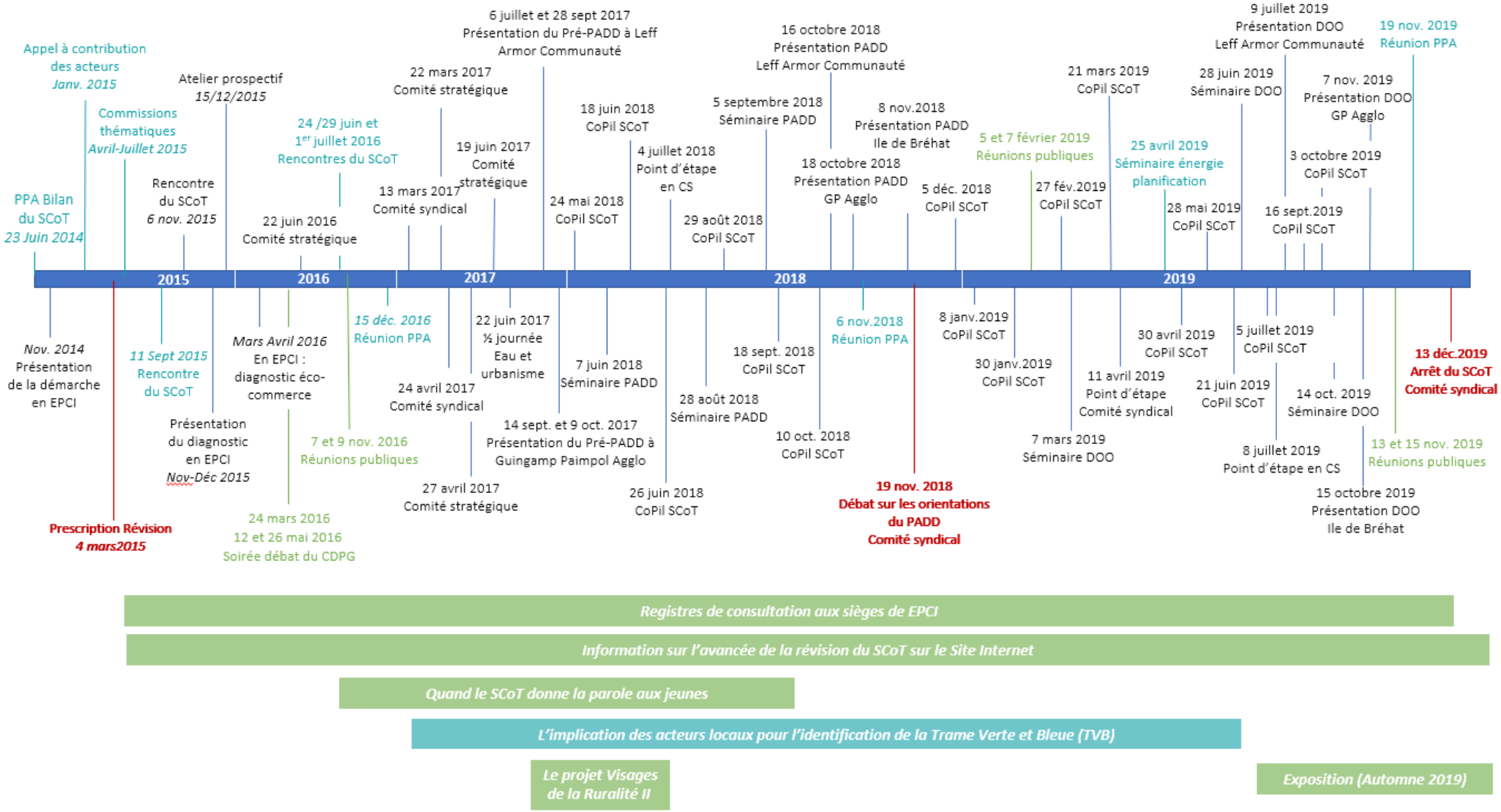

2.5. Différents temps/moyens de concertation

3. Synthèse de la prise en compte des principales contributions

Phase d'élaboration du DIAGNOSTIC	
Moyens	**Prise en compte des contributions**
Réunions publiques	Le constat de la périphérisation des activités et commerces et l'augmentation de la vacance apparait bien dans le diagnostic, tout comme l'enjeu exprimé d'intensifier les centres bourgs, autour du vivre ensemble, de la convivialité rurale [PADD 2.2]. Le souhait exprimé en réunion de miser sur la rénovation et de limiter l'extension urbaine est traduit dans le DOO [DOO] Pour répondre aux inquiétudes des participants d'un SCoT qui accentue l'abandon des campagnes, le SCoT affirme l'ambition de conforter l'identité rurale du territoire [PADD Préambule] et toutes les communes du Pays dans leur centralité [DOO2.2.1]. La demande que soient prises en compte les différences entre communes, entre EPCI, entre les secteurs ruraux et ceux plus urbains, s'est traduit dans le SCoT dans les objectifs différenciés en matière de production de logements [DOO 2.4.1], de densité [DOO 2.4.4.], de comptes fonciers [DOO3.1], … Les débats autour de la ville ou de l'aire urbaine de Guingamp ont trouvé écho dans les débats entre élus : l'armature territoriale s'appuie sur le pôle urbain de Guingamp (agglomération) [PADD 2.1.]. Face à la difficulté exprimée de connaître, de comprendre et de s'intéresser à un document comme le SCoT, une réflexion a été menée en interne pour le rendre accessible à tous. Une des pistes travaillées s'est concrétisée dans le projet Visages de la Ruralité II. L'autre idée était un partenariat avec un journal local pour une information régulière (mensuelle ou trimestrielle) type « Le SCoT expliqué à ma grand-mère / Le SCoT expliqué à ma fille / … ». Aucune rédaction locale n'a donné à cette proposition. La question de l'attractivité du territoire, centrale et transversale dans les échanges, a donné le fil rouge au projet d'Aménagement et de Développement durable [Préambule du PADD].
Débats suite aux spectacles Visages de la ruralité II	La sensibilité des participants aux questions soulevées (consommation d'espace, changement climatique, perte de biodiversité) trouve une réponse dans le modèle d'aménagement porté par le SCoT dont la préservation est le socle et la condition préalable [PADD Préambule et PADD 1.1 et 1.2] ; DOO Partie 1.].
Avis du Conseil de Développement du Pays de Guingamp	L'importance souligné par les membres du CDTPG de valoriser les ressources locales du Pays de Guingamp et de tirer parti des transitions et des atouts propres au territoire face aux métropoles rennaise et brestoise trouve une traduction dans la partie 3 du PADD et dans le DOO à travers la partie 2.6. Appuyer la stratégie économique en priorité sur les ressources du territoire

Phase d'élaboration du PADD	
Moyens	Prise en compte des contributions
Comités stratégiques	Poser les grands axes de l'ambition du territoire et du SCoT : • Des richesses naturelles à préserver avec notamment l'eau, socle des activités économiques locales (Agriculture, industrie, pêche, nautisme, tourisme,) et de la qualité du cadre de vie. [PADD 1.1 et 1.2.] • L'attractivité du territoire posée comme fil rouge du projet [PADD Préambule] • Valider une première armature du territoire et du PADD [PADD2.1]
Réunions en collectivités	Les inquiétudes exprimées de voir les zones rurales se désertifier avec la polarisation du développement et la demande formulée de garantir aux communes rurales une capacité d'accueil de nouveaux habitants sont pris en compte dans le projet de SCoT : - A travers le PADD 2.2. Intensifier les centralités pour maintenir une vie sociale dans les communes rurales - A travers le DOO 2.2.1 Priorité à la production au sein des espaces déjà bâtis ; 2.3.2 Dynamiser les centralités par une implantation des commerces au plus près des habitants et 2.4.3 Développer un territoire de proximité et dynamiser les centralités L'objectif est bien de créer les conditions qui maintiennent la vie à chaque échelle de l'armature urbaine et de stopper la perte d'attractivité et de dynamisme des pôles en rééquilibrant le gain démographique entre pôles et communes rurales. Il s'agit de garantir que la croissance démographique profite autant aux pôles qu'aux autres communes, dans une optique d'équilibre. La production de logement sera toujours possible en communes rurale mais prioritairement au sein de l'enveloppe urbaine ou à proximité immédiate des services et équipements. L'objectif proposé de 25% de logements sociaux dans les pôles majeurs et intermédiaires a été jugé peu réaliste. Le SCoT fixe un maintien des taux de logements sociaux actuels [DOO 2.4.5]. Le consensus concernant la nécessité de réduire le logement vacant et les friches industrielles et commerciales se traduit par les objectifs inscrits dans le PADD (2.3 ; 2.4 ; 3.1) et les prescriptions du DOO (Parties 2.3.2 ; 2.4.3 ; 2.6.5 ;3.1) Au regard des enjeux présents et à venir, l'importance de placer la préservation et valorisation de l'environnement comme priorité du territoire fait largement consensus. Ce parti pris est donc conforté et maintenu dans le PADD [1.1 et 1.2] et trouve sa traduction dans la partie 1 du DOO. Les débats autour de la question d'un chapitre individualisé valant SMVM sont guidés par l'ambition du territoire de Guingamp Paimpol Agglomération de développer l'activité maritime, ambition que le SCoT affirme à son échelle [PADD3.1.b ; DOO 2.6.2]
Rencontres du SCoT	Les échanges ont été fondateurs dans la prise de conscience : • De la qualité de notre environnement mais de sa fragilité dès que l'on se projette avec un accueil de population et d'activité conséquent, d'où l'importance soulignée dans le SCoT de s'assurer de la capacité de l'environnement à accepter le développement projeté [DOO1.2. et 2.1] • De la nécessité de mieux maîtriser le foncier et du potentiel de développement qui existe au sein de chaque centre bourg en dents creuses et renouvellement urbain sans étendre systématiquement l'enveloppe urbaine. Le SCoT traduit dans son principe de sobriété foncière appliqué à tous les champs de l'aménagement [DOO2.2 ; 2.4.3 ;2.3.2] et dans les comptes fonciers [DOO 3.1] • De l'importance de hiérarchiser les zones économiques et de stopper l'essaimage des petites zones intermédiaires et de proximité, ce qui correspond aux principes du SCoT dans le PADD [3.1.c .] et le DOO[2.6.5]

Enquête auprès de 150 jeunes	Les constats et préoccupations des jeunes ont rejoint ceux des élus et ont trouvé une traduction tant dans le DOO que dans le PADD : - Sur la banalisation des paysages sous l'effet de l'urbanisation dans le PADD 3.2. et le DOO 1.4. - Sur les terres agricoles, le bocage, les éléments structurants de la trame verte et bleue (landes, forets, zones humides, cours d'eau…) et les enjeux de leur préservation dans le PADD 1.1 ; 3.1.a.et le DOO 1.1 ; 1.2 ; 2.6.1 - Sur la mobilité dans le PADD 2.5.et le DOO2.5. - Face aux menaces qu'ils identifient pour le territoire et son patrimoine dans le PADD3.2 et le DOO1.5 • Un modèle de développement respectant l'identité rurale du territoire dans le PADD Préambule et 2.2. et le DOO 2.2.1 ; 2 .4.3 ; 2.6.1 • La préservation du cadre de vie comme atout principal du territoire et de son développement dans le PADD Préambule ; 1.1 ; 2.2 ; 3.2 et le DOO 1.1 ; 1.4 ;1.5 Certaines paroles de jeunes ont en outre été reprises dans l'exposition grand public présentant le projet de SCoT.
Comités de pilotage SCoT *Mai –Octobre 2018 : 6 réunions*	En s'appuyant sur les échanges lors des séminaires, le CoPil SCoT a validé en 2018 : • L'horizon du SCoT : 2040 • La carte de l'armature urbaine dans le PADD [2.1] • La trajectoire démographique à +0.39%/an et la production moyenne de logements à 520/an dans le PADD [Préambule] • Les grandes orientations du PADD mises en débat en novembre 2018
Séminaires PADD (3) 162participants (51/60/51)	Avec une bonne mobilisation des élus, ces séminaires ont permis des échanges nécessaires sur des points clés du SCoT que sont la trajectoire démographique, l'armature urbaine et ont ainsi pu guider le Comité de pilotage dans ses choix pour finaliser le PADD.
Avis du CDTPG	L'enjeu souligné par le CDTPG d'entrer dans la réflexion par la question de la capacité d'accueil pour mettre en cohérence l'ensemble des enjeux d'aménagement (qualité environnementale, logements, transports, accès aux services, aux emplois, à la culture…) se retrouve dans le PADD [Préambule et Partie 1] et le DOO [2.1] L'invitation du CDTPG à « oser la rupture avec des fonctionnements établis dans une approche volontaire afin de ne plus subir des phénomènes qui peuvent sinon échapper aux territoires, tels que la périphérisation des activités et la dévitalisation des bourgs centres » se concrétise dans le PADD [1.1 ; 1.2] et le DOO [2.2.1 ; 2.3.1 ; 2.3.2 ; 2.4.3] L'enjeu évoqué de « mettre les politiques de logement en adéquation avec les services du territoire » est l'objectif suivi dans le PADD [2.3] et le DOO [2.3.1 ; 2.3.2 ; 2.5.4] La demande formulée de « repenser les modes de gouvernance des projets de développement local dans une logique collective et partenariale associant entreprises, associations, habitants et collectivités » n'a pas pu trouver de réponse directe dans le SCoT, document d'urbanisme qui n'a pas cette vocation.
Réunions publiques *(34 et 17 personnes soit un total de 51 personnes)*	Les participants à la réunion ont souligné la forte proportion d'espaces verts dans les zones économiques pour correspondre aux critères de Bretagne Qualiparc et les potentiels d'optimisation de ces zones, avant d'étendre ou de créer de nouvelles. - *En mai 2019 le bilan de la consommation foncière entre 2008 et 2018 a confirmé que les parcs et jardins occupait une place notoire dans la consommation d'espace du poste « développement économique ».* [Voir Analyse de la Consommation d'espace] - *Ceci appuie le potentiel d'optimisation des zones* DOO[2.6.5]

	Une fois de plus s'est exprimée la crainte d'un SCoT trop restrictif et concentrant tout dans les pôles a été exprimée et son pendant : le souhait de permettre encore de s'installer en zone rurale pour éviter la dévitalisation des petites communes. - *Si le SCoT polarise le développement, il le fait aussi pour dynamiser l'ensemble du territoire et il affirme en parallèle l'enjeu de renforcer toutes les centralités du pays de Guingamp quelle que soit leur fonction dans l'armature du territoire* dans le PADD [2.2.] et le DOO[2.2.1] L'enjeu de la mobilité est souligné. Le SCoT s'en fait l'écho en soulignant les atouts que lesquels le territoire peut s'appuyer pour développer une offre de mobilité décarbonée et des alternatives efficientes à la voiture individuelle dans le DOO[2.5]. Les échanges sur le refus de la mine de Loc Envel trouvent une réponse dans l'interdiction posée par le SCoT de créer une nouvelle mine, carrière ou un site d'extraction du sable coquillier. dans le DOO[1.2.2]

Phase d'élaboration du DOO	
Moyens	**Prise en compte des contributions**
Travail multi-acteurs sur la TVB	Le travail d'identification de la TVB s'est ainsi largement appuyé sur les acteurs locaux afin de prendre en compte leurs remarques au fil des réunions et des documents de travail produits. La TVB du SCoT est le fruit de ce processus multi-acteurs [Partie TVB de l'EIE ; DOO1.1]
Séminaire Energie et planification (25 avril 2019) 60 participants	Traiter de manière transversale la question énergétique et climatique a permis de conforter les orientations du PADD pour leur traduction dans le DOO : • Une approche systémique et globale de la biodiversité et des espaces naturels, comme axe transversal du projet de territoire, atout au cœur des projets (notre façon de construire, d'aménager, nos différents usages de ces milieux - économiques, récréatifs, touristiques,) [PADD Partie 1– DOO Partie 1] • Améliorer la connaissance des milieux et de leur connectivité (TVB)[DOO 1.1.2] • Améliorer la densité urbaine, gage de rendement des réseaux et de moindres dépenses d'aménagement et de raccordement [DOO 2.4.4] • Le renouvellement urbain comme opportunité de maîtrise des dépenses liées au déploiement et à l'entretien de nouveaux réseaux, des bâtiments, des transports • Favoriser la réhabilitation et la limitation de la consommation énergétique dans le bâtiment [DOO 2.4.8] • Favoriser la multimodalité [DOO 2.5] • Calibrer notre développement sur les capacités du milieu en anticipant une baisse conséquente de la disponibilité en eau [DOO1.2.1] • « Sanctuariser » les zones humides pour réutiliser des ressources autrefois abandonnées [DOO 1.1.3.d]
Séminaires - 7 mars 2019 (57 participants) - 28 juin 2019 (27 participants) - 14 octobre 2019 (45 participants)	Les débats se sont notamment cristallisés sur les inquiétudes pesant sur la disponibilité en eau potable et l'assainissement. Suite aux échanges, il a été proposé de rajouter : - L'importance, comme préalable, de réduire les déchets à la source (avant toute gestion) et de réduire la consommation d'énergie. [EIE] Les élus des communes rurales ont demandé que la rédaction des prescriptions donne à voir l'importance des communes rurales, majoritaires sur le territoire et laisse bien apparaitre que l'objectif est de rééquilibrer l'accueil des habitants au profit des pôles sans pour autant limiter trop fortement le développement des communes rurales [DOO 2.2.1]
Réunions publiques *13 et 15 novembre*	Face aux préoccupations vis-à-vis des friches agricoles et des difficultés d'installation des jeunes agriculteurs, un des seuls leviers d'un document comme le SCoT reste la préservation

2019 *39 participants*	du foncier agricole [DOO2.6.1] et la polarisation de l'urbanisation pour éviter le morcellement des terres [DOO2 .2.1]. Le rôle du SCoT vis-à-vis des projets routiers (notamment le contournement du bourg de Lanvollon) est surtout celui d'appuyer tout projet visant à la sécurité des usagers et le bien-être des riverains [DOO2.5.7] En ce qui concerne les inquiétudes sur la cohabitation de plus en plus difficile entre agriculteurs et tiers (conflits d'usages, nuisances), le SCoT tend à réduire ce phénomène en encadrant le changement de destination [DOO2.6.1c] ; en doublant les distance de réciprocité et en recentrant le développement sur les polarités et les centralités [DOO2.2.1]

Lettres d'Information du SCoT

la newsletter #1 du SCoT du Pays de Guingamp

Édito

Parce qu'il retranscrit notre vision du territoire à dix ou quinze ans, l'écriture d'un SCoT est un véritable défi répondant aux questionnements suivants :

- Comment maîtriser l'évolution démographique et le développement économique tout en préservant la qualité de vie de notre territoire ?
- Comment assurer l'équilibre entre les espaces urbains/à urbaniser et les espaces naturels/agricoles afin de préserver notre identité rurale ?
- Comment mieux articuler habitat, équipements et services, développement des activités et mobilité pour en faciliter l'accès au plus grand nombre ?

Mais c'est aussi une belle opportunité de travailler ensemble, élus, habitants et acteurs socio-économiques, à la stratégie de développement que nous voulons mettre en œuvre pour notre territoire !

Philippe COULAU,
Vice-Président du Pays de Guingamp en charge du SCoT

SCoT Mode d'emploi

Que contient le SCoT ?
Très réglementé, le contenu du SCoT correspond aux 3 étapes de travail :

1. Un diagnostic préalable
2. Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

1ère étape achevée : la phase diagnostic (Mars 2015- Juin 2017)
Avril - Juillet 2015 - Travail en Commissions thématiques
Novembre-Décembre 2015 : Commissions territoriales dans chaque EPCI
Janvier - Aout 2016 : État Initial de l'environnement
Novembre 2016 : Réunions publiques
Décembre 2016 - Août 2017 : Actualisation du diagnostic au nouveau périmètre

Le diagnostic sera prochainement mis en ligne sur le site internet du Pays de Guingamp : www.paysdeguingamp.com

Pour aller plus loin

la newsletter #2 du SCoT du Pays de Guingamp

Agenda

LES CARTOGRAPHIES : petites conférences théâtrales

Programmation du réseau Au fil de l'Eau/ Pays de Guingamp,
dans le cadre du projet Visages de la ruralité II, en lien avec le SCoT du Pays de Guingamp

A la recherche des canards perdus
Mardi 14 novembre à 20h au Théâtre du Champ Au Roy - **GUINGAMP**
Tout public - Gratuit – Réservation conseillée : 02.96.40.64.45

WOW!
Conférences sur les exoplanètes ou sur nos possibilités de vivre ailleurs
Mercredi 15 novembre à 20h à La Halle - **PAIMPOL**
Tout public - Gratuit – Réservation conseillée : 02.96.22.01.09

Zoom sur...

SCoT et changement climatique : une responsabilité locale

Au-delà d'un catastrophisme peu porteur, ces perspectives doivent surtout nous inciter à poser des choix courageux permettant au territoire de prendre sa part, à son échelle, dans la lutte contre le changement climatique.
Le volet Energie Climat du diagnostic du SCoT a mis en évidence un certain nombre de points de vigilance :

- Un parc de logements ancien (55% de logements construits avant 1975) potentiellement énergivore
- Une faible prise en compte du contexte bioclimatique en secteur pavillonnaire (alignement systématique sur la voirie avec pas ou peu de prise en compte des apports solaires passifs)
- Une forte dépendance de la voiture pour les déplacements quotidiens
- Une dispersion du bâti et un éloignement des lieux compliquant la mise en place d'un service de transport en commun alternatifs à la voiture
- Une production en énergie renouvelable du Pays encore restreinte au regard de nos besoins en énergie (couvrant aujourd'hui 9% de nos besoins) et au regard du potentiel local en énergie renouvelable largement sous-exploité notamment sur les filières bois et méthanisation.

Les questions du SCoT en vidéo

Une première synthèse, sous forme de film, a été réalisée pour alimenter les débats et réflexions autour du P.A.D.D.

A travers les images du territoire, retrouvez ici les questionnements qu'ouvre le SCoT, document de planification pour un développement et un aménagement DURABLE du territoire.

Actualités
Quand le SCoT...

...vous invite au théâtre

A VENDRE

Gratuit - Tout public

Un spectacle d'anticipation qui interroge avec cynisme la gestion de l'espace public en la mettant en parallèle avec le monde des affaires.
Suivi d'un débat organisé dans le cadre du SCoT sur l'espace public et notre manière de vivre ensemble.

Vendredi 29 septembre 18h30
Châtelaudren, *Petit Echo de la Mode*
Samedi 30 septembre 17h
Guingamp, *Théâtre du Champ au Roy*

Avec le soutien des fonds régionaux au titre du Contrat de partenariat et des fonds européens LEADER

... donne la parole aux Jeunes

Dans le cadre de l'élaboration du PADD, le Conseil de Développement a été saisi par le Pays de Guingamp, pour recueillir la vision des jeunes sur le territoire du SCoT.

A travers 10 groupes d'échanges, la parole a donc été donnée aux jeunes afin d'explorer leurs sentiments d'appartenance et de rattachement et d'identifier les aspects qu'ils trouvent valorisants pour le développement du Pays de Guingamp.

Restitution des groupes d'échanges

LUNDI 9 OCTOBRE
17h30
à l'UCO de Guingamp

Zoom sur...

...les REUNIONS PUBLIQUES - 7 et 9 novembre 2016

à Lanvollon (29 personnes) et **à Bourbriac** (27 personnes)

Autour d'une question de fond : la revitalisation des centres bourgs

Ci-dessous des extraits résumant les échanges et questionnements soulevés par les participants :

"Miser sur la rénovation et limiter l'extension urbaine"

"Un gros effort est à fournir sur l'accessibilité des logements en centre bourg pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées"

"Au delà des commerces, il s'agit d'intensifier la vie locale :mettre l'accent sur les cheminements piétons et les stationnements, le vivre ensemble, la convivialité... "

"La question de la périphérisation des activités n'est pas simple : si elle n'est pas souhaitable pour la vie du bourg, elle peut l'être en termes d'emplois et d'activité. Or, le rôle des élus est aussi d'accompagner ce développement économique local. Il s'agit alors peut-être de ne poser des contraintes que pour les "services essentiels", nécessaires en centre bourgs."

Aussi, le SCoT du Pays de Guingamp dispose de différents leviers qu'il peut actionner :

- **Maîtriser l'usage individuel de la voiture**
- **Réduire les distances et les obligations de déplacements**
- **Développer et améliorer les transports collectifs**
- **Favoriser les déplacements « doux »**
- **Encourager la rénovation des logements**
- **Promouvoir le recours aux énergies renouvelables**

Retour sur...

Et si on donnait la parole aux jeunes ?

Quelle place pour les jeunes dans le projet de territoire?

Lundi 9 octobre 2017
17h30

Amphi de l'UCO - Guingamp

A l'initiative du PETR Pays de Guingamp, et dans le cadre des travaux du S.C.O.T, le Conseil de Développement est parti à la rencontre de plus de 100 jeunes de 15 à 30 ans, afin de mieux connaître et comprendre leurs attentes et leurs envies pour le devenir de ce territoire.

Venez découvrir leur vision et échanger sur leurs projets d'avenir.

Conseil de Développement Territorial du Pays de Guingamp - 1, place du Champ au Roy - 22200 GUINGAMP
Tel : 02 96 40 05 20 - cdd@paysdeguingamp.com

Partant du constat que, dans la démarche prospective portée par le SCoT, la vision et les attentes des jeunes étaient peu présentes, les représentants du PETR ont exprimé le souhait de voir le Conseil de Développement Territorial du Pays de Guingamp (CDTPG), porter une démarche de consultation des jeunes (15-30 ans) du territoire en vue d'alimenter la réflexion sur le projet de territoire.
10 groupes de six à quinze jeunes ont été rencontrés et écoutés durant l'été.

Comment les jeunes apprécient le territoire ?
Comment s'y projettent-ils ?
Quels sont leurs attentes, leurs besoins, leurs espoirs?

Cette étude a fait l'objet d'une restitution publique, le lundi 9 octobre 2017, devant près de 80 personnes (élus, jeunes actifs, étudiants, retraités...).

Les documents présentés au cours de la soirée et les documents de l'étude sont téléchargeables sur le site internet du PETR Pays de Guingamp, en cliquant ici : Et si on donnait la parole aux jeunes ? - Pays de Guingamp

S'informer / Participer

- **Un formulaire en ligne** pour vous permettre de nous faire part de vos propositions, questions ou remarques : cliquez ici
- **Le site Internet du Pays de Guingamp** présente l'avancée des travaux : www.paysdeguingamp.com
- **Des réunions publiques** régulières afin d'informer pas à pas de l'avancée du projet.
- **Une exposition en préparation** - pour l'été 2018

Nous contacter

1, Place du Champ Au Roy - 22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 23 85
amenagement@paysdeguingamp.com
www.paysdeguingamp.com

Agenda

14 09 Réunion de la Commission Aménagement de Guingamp Paimpol Agglomération sur la **Partie 1 du PADD.**

28 09 Réunion de la Commission Aménagement de Leff Armor Communauté sur la **Partie 2 du PADD.**

29 09 **Spectacle A VENDRE** - Cie Thé à la Rue
Petit Echo de la Mode
Châtelaudren, 18h30
Renseignements : 02 96 79 26 40
Gratuit - Tout public
Déambulation théâtrale suivie d'un débat organisé dans le cadre du SCoT sur la gestion de l'espace public puis d'un buffet.

30 09 **Spectacle A VENDRE** - Cie Thé à la Rue
Théâtre du Champ Au Roy
Guingamp 17h
Rens. 02 96 40 64 45
Gratuit - Tout public
Déambulation théâtrale suivie d'un débat organisé dans le cadre du SCoT sur la gestion de l'espace public puis d'un buffet.

S'informer / Participer

- **Un formulaire en ligne** pour vous permettre de nous faire part de vos propositions, questions ou remarques : cliquez ici
- **Le site Internet du Pays de Guingamp** présente l'avancée des travaux : www.paysdeguingamp.com
- **Des réunions publiques** régulières afin d'informer pas à pas de l'avancée du projet.
- **Une exposition en préparation** - pour l'été 2018

L'ABCD du SCoT

PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD traduit le projet et les choix politiques des élus en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements. Il offre des orientations d'aménagement, dans le respect des principes de développement durable.

Nous contacter

SCoT Pays de Guingamp
1, place du Champ au Roy - 22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 23 85
amenagement@paysdeguingamp.com
www.paysdeguingamp.com

la newsletter #3 du SCoT du Pays de Guingamp

Édito

Regard dans le rétroviseur en cette fin d'année

L'année 2018 est l'aboutissement du travail, mené avec l'appui de l'ADEUPa, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT, fruit d'un long processus de maturation : de comités stratégiques en séminaires, nous avons pu poser les choix politiques qui nous paraissent essentiels pour le devenir de notre territoire. Cette lettre d'information retrace brièvement la phase finale de ce processus.

L'aventure se poursuit et s'intensifie...

L'année 2019 sera placée sous le signe du DOO - Document d'Orientations et d'Objectifs, partie prescriptive et opposable du SCoT contenant les règles avec lesquelles les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles.

Nous attendent de nombreux temps de travail, des temps d'échanges et de concertation, de longs débats certainement... et des décisions fortes à prendre pour se donner les moyens de nos ambitions.

Souhaitant à chacun de belles fêtes de fin d'année, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la suite de nos travaux.

Bloavezh mat!

Philippe COULAU
Vice-président en charge du SCoT

Actu

Été 2018 : Finalisation du PADD

Projet politique du SCoT projetant le territoire à l'horizon 2040, le PADD a été élaboré entre le printemps 2017 et l'été 2018 par une large concertation avec les services, les élus et les partenaires associés.

3 axes stratégiques avec un fil rouge fixant pour ambition transversale, l'attractivité du territoire :

1. Promouvoir l'excellence environnementale pour mieux préparer l'avenir
2. Conforter le fonctionnement du territoire par le renforcement des centralités
3. Entre ruralité et maritimité, miser sur nos facteurs clés de développement économique et d'attractivité

Automne 2018 : Débat sur le PADD

L'article L.143-18 du Code de l'urbanisme précise que les orientations du projet d'aménagement et de développement durables doivent faire l'objet d'un débat :

- au sein de l'organe délibérant de l'établissement public porteur du SCoT
- au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.

Ce débat s'est tenu en Comité syndical le Lundi 19 novembre 2018

Les élus présents ont validé les orientations du PADD comme suffisamment abouties pour servir de base à la poursuite de l'élaboration du SCoT : l'écriture du DOO au cours de l'année 2019.

Pour une lecture plus facile visualisez la newsletter dans votre navigateur

la newsletter #4 du SCoT du Pays de Guingamp

Édito

Dernière ligne droite pour le SCoT

Nous arrivons à la fin d'une année 2019 bien chargée, dédiée à l'élaboration du document prescriptif du SCoT : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

De nombreuses rencontres nous ont permis d'aboutir à ce projet partagé : 19 Comités de pilotage, 4 séminaires ouverts à tous les élus du territoire, 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA), 2 réunions publiques, des rencontres en collectivités et des réunions techniques avec les acteurs...

L'arrêt du projet sera débattu lors du Comité syndical du Pays de Guingamp du 13 décembre 2019. L'année 2020 sera consacrée à la procédure d'approbation : consultation des PPA, enquête publique, approbation...

Philippe COULAU
Vice-président en charge du SCoT

Le SCoT en expo : C'est du 18 novembre au 16 janvier

Venez découvrir le SCoT en Expo du 18 novembre 2019 au 13 janvier 2020

Le Schéma de Cohérence Territoriale va être prochainement arrêté par les élus du Pays de Guingamp. Afin de faire connaître les principaux axes du projet, une exposition va circuler sur le territoire pendant quelques semaines.

Elle présente en 10 panneaux les principaux enjeux issus du diagnostic, les choix politiques portés par les élus et leur traduction en règles pour le territoire.

Du 18 novembre au 16 décembre 2019:

- **Au siège de Guingamp Paimpol Agglomération,** 11 rue de la Trinité à Guingamp - *Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h*
- **Au Centre Social de Paimpol Le Chatô,** 2 rue Bécot à Paimpol - *Du lundi au vendredi 9h à midi et de 13h30 à 17h30*
- **Au siège de Leff Armor Communauté,** Moulin de Blanchardeau à Lanvollon - *Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30*

Du 16 décembre au 13 janvier 2020 :

- **Au siège de Guingamp Paimpol Agglomération,** 11 rue de la Trinité à Guingamp - *Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h*
- **A la mairie de Callac,** Place Jean Auffret - *Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 12h.*
- **Au Pôle de Leff Armor Communauté,** 31 rue de la gare à Châtelaudren - *Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30*

Retour sur...

Près de 60 personnes ont participé à cette soirée de restitution de projet, mené par le Conseil de Développement, après saisine du PETR du Pays de Guingamp avec l'objectif était de consulter les jeunes (15-25 ans) du territoire en vue d'alimenter la réflexion sur le SCoT.

Ce travail a fait l'objet d'une synthèse sous format vidéo réalisée par L'Image Qui Parle. À partir d'interviews, de rencontres et de sorties sur le terrain, cette vidéo retrace les attentes, les aspirations et les propositions des jeunes rencontrés. Elle sera mise en ligne en début d'année 2019 sur le site du Pays de Guingamp.

Le débat qui a suivi la projection a été l'occasion de souligner :

- la qualité de la vidéo valorisant les jeunes dans leur image et leur parole,
- la sensibilité des jeunes au patrimoine (naturel et bâti),
- la préoccupation et le défi, majeurs sur le territoire, de la mobilité,
- le souhait des jeunes de s'investir et d'être considérés comme réelles ressources locales pour le développement du territoire.

La vidéo réalisée nous offre des portraits de jeunes beaux et authentiques qui ont exprimé le besoin de donner une suite à ce travail. La réponse des élus et structures présentes était unanime : cette initiative, impulsée dans le cadre de la révision du SCoT et jugée « vitale » pour le territoire, demande à être poursuivie et approfondie.

Pour aller plus loin

Retrouvez sur le site internet du Pays de Guingamp :

- le détail des étapes de construction du PADD
- les documents présentés en réunions/séminaires
- le support du débat sur les orientations du PADD.

Rendez-vous sur http://www.paysdeguingamp.com

Agenda

05/02 RÉUNION PUBLIQUE
Présentation du PADD
à 18h30
à la salle des fêtes
POMMERIT-LE-VICOMTE

07/02 RÉUNION PUBLIQUE
Présentation du PADD
à 18h30
à la Salle Cinéma
BELLE-ISLE-EN-TERRE

07/03 SÉMINAIRE SCoT
à 13h30
à la Salle des fêtes
PLOUËC-DU-TRIEUX

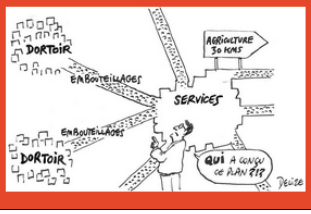

Réalisée dans le cadre de la concertation Grand Public, cette exposition sera également installée autour de l'enquête publique avant l'été 2020.
Un registre est à disposition des citoyen-ne-s du territoire pour recueillir leurs avis, remarques et observations.

Retrouvez les panneaux de l'exposition en téléchargement ici :

- Présentation générale – Grands axes du projet
- Biodiversité / Ressources Énergie Risques
- Habitat / Développement économique
- Commerce/Mobilité
- Paysage/Consommation d'espace

Retour sur...

Les réunions publiques sur le D.O.O

Les 13 novembre 2019 à Plougonver et le 15 novembre 2019 à Pléguien une cinquantaine de personnes ont assisté à la présentation du projet de DOO élaboré durant l'année 2019.

Les échanges ont porté notamment sur :

- le potentiel du territoire en énergies renouvelables
- l'enjeu d'optimiser les zones d'activité et de rénover l'habitat
- les leviers du SCoT en faveur de l'activité agricole

Retrouvez le support présenté en réunions publiques en cliquant ici

Pour aller plus loin

Retrouvez sur le site internet du Pays de Guingamp :

- les panneaux de l'exposition du SCoT : en cliquant ici
- les documents présentés en réunions publiques : en cliquant ici

Rendez-vous sur http://www.paysdeguingamp.com

Agenda

13 décembre 2019 : Arrêt du SCoT en Comité Syndical

Janvier - Mars 2020 : Consultation des PPA sur le projet arrêté

Avant l'été 2020 : Enquête publique

L'ABCD du SCoT

L'ABCD du SCoT

PADD : le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables fixe les objectifs des politiques d'urbanisme, du logement, des transports, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de qualité paysagère, de préservation et de mise en valeur des ressources et espaces naturels,...

D.O.O : le **D**ocument d'**O**rientations et d'**O**bjectifs détermine les règles permettant de mettre en œuvre les objectifs du PADD. Il est opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI)

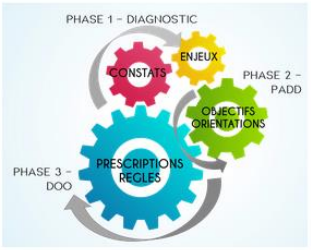

S'informer / Participer

1. **Le site Internet du Pays de Guingamp** présente l'avancée des travaux : www.paysdeguingamp.com
2. **Un formulaire en ligne** pour vous permettre de nous faire part de vos propositions, questions ou remarques : cliquez ici
3. **Des réunions publiques** afin d'informer pas à pas de l'avancée du projet (voir rubrique Agenda)
4. La mise à disposition du public de documents sur l'avancée du SCoT et d'un registre d'observations aux sièges :

- du Pays de Guingamp
- de Guingamp Paimpol Agglomération - 11 rue de la Trinité 22200 GUINGAMP
- de Leff Armor Communauté - Moulin de Blanchardeau CS 60036 - 22290 LANVOLLON
- de la commune de l'Ile de Bréhat - Krec'h Briand 22870 ILE DE BREHAT

Nous contacter

1, Place du Champ au Roy - 22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 23 85
amenagement@paysdeguingamp.com
www.paysdeguingamp.com

D.O.O : le **D**ocument d'**O**rientations et d'**O**bjectifs détermine les règles permettant de mettre en œuvre les objectifs du PADD. Il est opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI)

P.P.A : les Personnes Publiques Associées (Région, Département, État, Chambres consulaires, SCoT voisins,...) sont les organismes porteurs des nombreuses politiques publiques réinterrogées lors de l'élaboration d'un SCoT. Ils sont associés aux travaux du SCoT durant toute la procédure et sollicités pour avis sur le projet arrêté.

S'informer / Participer

1. **Le site Internet du Pays de Guingamp** présente l'avancée des travaux : www.paysdeguingamp.com
2. **Un formulaire en ligne** pour vous permettre de nous faire part de vos propositions, questions ou remarques : cliquez ici
3. **L'exposition** *(voir le détail plus haut)*
4. La mise à disposition du public de documents sur l'avancée du SCoT et d'un **registre d'observations** aux sièges :

- du Pays de Guingamp
- de Guingamp Paimpol Agglomération - 11 rue de la Trinité 22200 GUINGAMP
- de Leff Armor Communauté - Moulin de Blanchardeau CS 60036 - 22290 LANVOLLON
- de la commune de l'Ile de Bréhat - Krec'h Briand 22870 ILE DE BREHAT

Nous contacter

1, Place du Champ au Roy - 22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 23 85
amenagement@paysdeguingamp.com
www.paysdeguingamp.com

Exposition – Installation

Au siège de Leff Armor Communauté – Moulin de Blanchardeau :

Au centre social Le Chatô à Paimpol :

Formulaire en ligne

Schéma de Cohérence territoriale

Formulaire de concertation

*Obligatoire

Votre commune de résidence *

Votre réponse

Votre nom

Votre réponse

Votre message *

Votre réponse

Vos coordonnées (mail) pour être informé des prochains événements

Votre réponse

Envoyer

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Jeunes. Enquête sur leur vision de demain

Le Conseil de développement du Pays de Guingamp partagera les informations recensées auprès des jeunes du territoire, le lundi 9 octobre, à l'UCO.

En pleine révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Guingamp, le Conseil de développement s'est orienté, à la demande du Pôle d'équilibre territorial, vers les jeunes. Ainsi, au cours de l'été, dix groupes composés de six à quinze personnes, âgées de 15 à 30 ans et venant de l'UCO, de l'Épide de Lanrodec, du Foyer des jeunes travailleurs de Guingamp ou encore de la Coopérative jeunesse service (CJS) de Bégard, ont été entendus par le conseil. Avec l'objectif « d'avoir la vision des jeunes d'aujourd'hui qui seront en situation de responsabilité sur le territoire de demain », explique Philippe Coulau, vice-président du Pays de Guingamp en charge de la révision du Scot. Concrètement, leurs attentes, leurs besoins et leur projection sur l'avenir ont été recensés pour qu'ils soient épanouis au sein de leur territoire.

Les réponses des jeunes présentées le 9 octobre

Si grâce à son étude, « le Conseil de développement de Guingamp est devenu référent des Conseils bretons sur la question des jeunes », indique la coordonnatrice Sophie Szymkowiak, le Festival du chant de marin et En Avant de Guingamp sont les marqueurs identitaires à travers lesquels les jeunes se reconnaissent. Eux qui « sont également conscients de la qualité de vie de leur territoire », souligne Georges Le Normand, président du conseil.

Le Pays de Guingamp invite tous ceux qui le souhaitent à venir découvrir la synthèse de la vision des jeunes et de leurs projets, le lundi 9 octobre, à 17 h 30, à l'UCO.

Télégramme 3/10/17

PAYS DE GUINGAMP. Si on écoutait les jeunes ?

Une centaine de jeunes ont été rencontrés cet été par le conseil de développement du Pays de Guingamp. Ils ont dit comment ils voient le territoire et comment ils s'y projettent. Un rapport, sans concession, sera présenté lundi 9 octobre, à 17 h 30, à l'UCO. Ouvert à tous.

De gauche à droite : Sophie Szymkowiak, coordinatrice du conseil du développement, Georges Le Normand, président, Philippe Coulau, vice-président et Marion Le Galliot, en charge de la révision du Scot du Pays de Guingamp.

Ils ont entre 15 et 30 ans. Ils vivent, étudient et participent à la vie du secteur. Cet été, le conseil de développement du pays de Guingamp les a interrogés, pour savoir ce qu'ils pensent du territoire, leurs attentes, leurs besoins, etc. **« On s'arroge trop souvent le droit de penser que l'on sait ce qu'ils pensent. Les jeunes sont régulièrement des sujets d'études, ils sont rarement ceux qui amènent à une étude »**, justifie Sophie Szymkowiak, coordinatrice du conseil de développement.

Cette enquête a été réalisée par le conseil de développement, associé à la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Guingamp, dont l'objet est de définir les choix d'aménagement du territoire à vingt ans. **« C'est aux jeunes qu'il appartient de dire ce qu'ils attendent, c'est à eux de construire l'avenir du territoire, leur avenir »**, estime Philippe Coulau, vice-président du Pays en charge du Scot.

Les résultats de cette enquête seront présentés lundi 9 septembre, à 17 h 30, dans l'amphithéâtre de l'Université catholique de l'ouest (UCO). Un échange est prévu ensuite. Ouvert à tous.

F.L.P.

CHŒUR ARPÈGE. Spectacle samedi et dimanche

Le chœur Arpège du Pays de Guingamp (ici en répétition) présentera son nouveau spectacle ce week-end à Grâces.

Chœur Arpège du Pays de Guingamp présentera son nouveau spectacle, samedi 7 octobre (20 h 30) et dimanche 8 (16 h 30) à l'espace multiculturel de Grâces.

Soucieux de rompre avec les traditionnelles présentations statiques, Denis Vanuxem, chef de chœur, Evelyne Vanuxem et Michel Troalen, metteurs en scène, sur un scénario de Mathieu Vanuxem, professeur d'éducation musicale, ont choisi d'illustrer l'évolution positive de la vie de choristes retraités dans un futur indéterminé au sein d'une maison de retraite accueillante.

Spectacle musical ponctué de dialogues drôles et surprenants et on pourra apprécier des extraits d'opéras de Verdi, Puccini et Bizet ainsi que des airs célèbres de comédies musicales telles que *Les Misérables*, *Notre-Dame de Paris*, *Starmania* et *Hair*. Le chœur sera accompagné au piano par Maryvonne Houssais, à la clarinette par Jean-Pierre Bernable et à la flûte traversière par des élèves de l'école communautaire de musique de Guingamp. A la sonorisation : Claude Lauer.

Prix de l'entrée, 12 € (5 € pour les moins de 12 ans). Billetterie sur place (pas de prévente ni de réservation).

Le Pays de Guingamp vu par 100 jeunes

OF 11.10.17

Le Conseil de développement a sondé une centaine de jeunes. Objectif : connaître leur vision du territoire. Des idées ont même été évoquées lors d'un débat, hier, à l'UCO.

Le projet

Une patinoire à Plouisy. Une idée folle ? « **Et pourquoi pas** », rétorque Philippe Coulau, vice-président du Pays de Guingamp. Si aucun jeune n'a exprimé le souhait de voir une patinoire dans le paysage guingampais, l'idée pouvait être débattue selon Philippe Coulau.

Le Conseil de développement territorial du Pays de Guingamp a rencontré dix groupes de six à quinze jeunes durant l'été. Tous ont pu s'exprimer pendant deux heures, lors d'entretiens collectifs. Ils avaient carte blanche pour expliquer leurs attentes, vis-à-vis du territoire.

Cette initiative est une première pour le Pays de Guingamp. « **Sur le 21 Conseil de développement en Bretagne, nous sommes référents sur la question des jeunes. Mais souvent, ils sont sujets, ils n'apportent pas de contenu.** » Alors qu'ils sont les premiers concernés par l'avenir de leur territoire contrairement aux élus. « **L'âge moyen des maires en France est de 56 ans** », souligne-t-on.

« Dire qu'on a mauvais temps en Bretagne »

Sophie Szymkowiak, coordonnatrice au Conseil de développement, s'est chargée de les pousser à détailler leurs idées. « **Ils ne sont pas là où on les attend,** révèle-t-elle. **Ils sont conscients de la qualité de vie de leur territoire et qu'ils vont devoir partir pour leurs études.** »

Ces discussions ont été enregistrées. Et quelques belles phrases sont ressorties lors du débat public, lundi soir, à l'UCO. « **Les Parisiens, ils viennent chez nous, ils conduisent comme des malades et puis ils achètent toutes les maisons pour n'y venir qu'un mois dans l'année** », déclare Loris, du groupe de Lanrodec. « **J'ai juste une question sur les horaires de marché,** dit Amélie, de Paimpol. **Qui ne bosse pas le mardi matin et le vendredi matin ? Encore une fois, ce n'est pas fait pour les actifs, il n'y a pas de marché le samedi ou le dimanche.** »

Dans l'amphithéâtre de l'UCO, quelques jeunes ont pris la parole pour montrer du doigt les préjugés : « Non, un jeune qui aime les jeux vidéo n'est pas forcément un boutonneux à lunettes. »

Les jeunes défendent leur territoire. « **Il faut continuer à dire qu'on a mauvais temps en Bretagne, sinon on aura trop de touristes** », lance Serena, de Bégard. Mais il aimerait bénéficier de certains aménagements. « **Ici on est sur une terre de vélo et on n'est pas équipé du tout : il n'y a même pas de parking à vélo. Il y aurait sûrement une autre forme de tourisme à développer sur le sujet** », indique Bastien.

Un des jeunes a notamment évoqué l'idée d'un parcours à vélo au bord du Trieux. « **Vous imaginez, vous vous réveillez le samedi en plein été, 10 h, il fait beau. Vous allez à la plage en 2 h, vous piquenniquez là-bas, vous revenez le soir, bronzé, en ayant fait votre quota de sport… C'est cool** », s'exclame Jordan. Ces mots serviront en tout cas de boîte à idées pour le Scot (schéma de cohérence territoriale). Avant, peut-être, de se concrétiser.

Yann CLOCHARD.

Le projet « Quand le SCoT donne la parole aux jeunes » Volet 2 - Revue de Presse

Le Télégramme - 21 septembre 2018

Pays de Guingamp. La parole aux jeunes

Jeudi 27 septembre, à Grâces, se tiendra une soirée dédiée à la jeunesse du Pays de Guingamp et à sa vision de l'avenir du territoire pour les prochaines décennies. Le fruit d'un travail de longue haleine mené par trois groupes de jeunes, encadrés par des élus, l'association L'Image qui parle et des membres du Conseil de développement.

Le Conseil de développement territorial du Pays de Guingamp, représentant la société civile, associé à la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), dont l'objet est de définir les choix d'aménagement du territoire à quinze-vingt ans, vient d'achever la deuxième phase d'un projet visant à donner la parole à des jeunes de 15 - 30 ans résidant sur le territoire. L'objectif : identifier les éléments déterminants pour maintenir, voire attirer les jeunes sur le territoire dans les décennies à venir.

101 jeunes sollicités en 2017

La première phase, réalisée en 2017, a permis à 101 jeunes d'exprimer leurs motivations, leurs espoirs, leurs craintes et leurs attentes face à l'avenir. Cette enquête avait notamment permis de relever leur fort attachement au territoire, la revendication de la ruralité comme une qualité de vie mais aussi les difficultés rencontrées en termes de mobilité, leurs attentes en termes de protection de l'environnement ou de préservation des éléments constitutifs de la culture bretonne.

La seconde phase, quant à elle, a débuté en janvier et concernait trois groupes de six à seize jeunes aux parcours divers et à la représentativité territoriale variée : une classe de première Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) du lycée agricole de Kernilien, à Plouisy ; un groupe de volontaires de l'Epide de Lanrodec et un groupe de jeunes participants au dispositif « Garantie jeunes » de la mission locale Ouest Côtes-d'Armor de Paimpol.

Chaque groupe a choisi librement un thème à traiter, en l'occurrence le patrimoine, l'environnement, les activités culturelles et la mobilité.

À partir d'interviews, de rencontres et de sorties sur le terrain, ces jeunes ont à leur tour exprimé leurs attentes et leurs aspirations, tout en formulant leurs propositions pour le futur Pays de Guingamp. Un travail mené avec la participation de L'Image qui parle, association paimpolaise, ainsi qu'un photographe, afin de réaliser un montage vidéo compilant paroles visuelles et sonores permettant de confronter les regards.

À noter que durant cette seconde phase, les jeunes ont aussi été invités à échanger avec les membres du Conseil de développement et des élus du territoire.

Deux temps fort et un débat

La restitution de ces travaux est programmée jeudi 27 septembre, à l'espace multiculturel de Grâces, de 18 h à 20 h. Une soirée ouverte à tous qui comportera deux temps forts : la présentation des deux phases du projet à travers un diaporama, et la projection vidéo du montage réalisé. Le tout sera suivi d'un débat public afin de commenter et d'enrichir les échanges autour de la place des jeunes dans le futur territoire du Pays de Guingamp.

Un moment de convivialité conclura la soirée, permettant au public d'aller observer les photographies retraçant les moments partagés avec les trois groupes sollicités pour le projet, exposées pour l'occasion.

Pratique

Soirée projection débat « Et si on donnait la parole aux jeunes ? », jeudi 27 septembre, de 18 h à 20 h, à l'espace multiculturel de Grâces. Ouvert à tous.

© Le Télégramme https://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/guingamp/pays-de-guingamp-la-parole-aux-jeunes-21-09-2018-12085688.php#y16CB6opi1IHZ1fu.99

Denis Manac'h, vice-président du pays de Guingamp, de Leff Armor communauté et maire de Trégomeur ; Francis Le Lay, de Callac, vice-président de l'office du tourisme de GP3A, membre du conseil de développement ; Marion Le Galliot, Mounia Oualhaj ; Christian Lameul et Patricia Le Calvez, association L'image qui parle. |
Ouest-France Publié le 22/09/2018 à 03h31

Les choix d'aménagement futur du territoire se définissent aujourd'hui et orientent l'avenir. Le conseil de développement donne la parole aux jeunes et organise un débat public le jeudi 27.

L'initiative

Le Conseil de développement territorial du pays de Guingamp a voulu sonder les attentes des jeunes, avec une projection de quinze à vingt ans. D'avril à septembre 2017, « **101 jeunes de 15 à 33 ans se sont exprimés sur leur projet de vie, leurs besoins et leurs souhaits** », retrace Mounia Oualhaj, animatrice du Conseil de développement.

Le territoire concerné couvre Guingamp-Paimpol Armor-Argoat communauté, Leff Armor communauté et l'île de Bréhat.

Cette première consultation a révélé un attachement très fort au territoire ; l'espoir de pouvoir y vivre et y travailler, immédiatement ou une étape extérieure ; des attentes en termes de protection de l'environnement, de préservation de la culture bretonne, d'orientation du tourisme vers la découverte du patrimoine et de la nature, mais a également souligné des difficultés de mobilité.

Une vidéo de trente minutes

Une seconde phase a été engagée en 2018, avec trois groupes de jeunes **« présentant des profils variés et des parcours divers, afin d'approfondir leur réflexion sur une thématique spécifique au territoire »**, détaille Marion Le Galliot, en charge de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot).

Une classe de première sciences et technologies de l'agronomie et du vivant du lycée agricole de Kernilien a choisi le thème du patrimoine ; un groupe de volontaires de l'établissement pour l'insertion dans l'emploi

(Epide), de Lanrodec, a retenu l'environnement et un groupe de jeunes de la Mission locale de Paimpol s'est penché sur les activités culturelles.

À partir d'interviews, de rencontres et de sorties sur le terrain ils ont exprimé leurs attentes, leurs aspirations et leurs propositions sur le futur pays de Guingamp. Leur cheminement sur le terrain et dans la réflexion a été synthétisé dans une vidéo de trente minutes, réalisée par l'association L'Image qui parle, de Paimpol. Elle sera diffusée lors de la soirée de restitution et suivie d'un débat public, en présence de tous les jeunes, élus et citoyens.

« L'objectif de cette restitution publique est de commenter et d'enrichir les échanges autour de la place des jeunes demain dans le territoire du pays de Guingamp », commente Mounia. Elle se conclura par un moment de convivialité.

Jeudi 27 septembre, de 18 h à 20 h, soirée projection-débat, ouverte à tous, à l'espace multiculturel de Grâces.

Guingamp : trois réunions pour évoquer le futur du territoire

Guingamp - Publié le 15/06/2016 à 08:33

écouter

Facebook Twitter Google+ Lire le journal numérique

Ouest-France

Trois réunions publiques sont organisées à la fin du mois de juin pour parler de l'avenir du Pays de Guingamp dans les années à venir.

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document d'urbanisme qui concerne les politiques d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il fixe les règles du jeu dans ces différents domaines.

Élaboré en 2007, le Scot du Pays de Guingamp doit être remis au goût du jour, et s'adapter aux nouvelles lois.

« On est en phase de révision pour le dépoussiérer », précise Philippe Coulau, vice-président du Pays. **« C'est un projet de territoire à définir pour les vingt ans à venir »**, ajoute-t-il.

Cette révision passe par une concertation avec les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Trois réunions publiques, ouvertes à tous, sont ainsi organisées : le vendredi 24 juin, de 9 h à 12 h à la maison des associations de Saint-Agathon, sur le thème « Où et comment accueillir les habitants demain ? » ; le mercredi 29 juin, de 9 h à 12 h à l'amphithéâtre de l'UCO à Guingamp, sur le thème « Vers quel développement économique et commercial ? » ; en enfin le vendredi 1er juillet, de 9 h à 13 h au théâtre à Guingamp, sur le thème « Enjeux fonciers et aménagement des espaces ruraux ».

Guingamp - Bourbriac - Belle-Isle-en-Terre - Bégard

Ouest-France
Jeudi 9 novembre 2017

Au fil de l'eau tisse le lien culturel au sein du Pays

Fil conducteur de la programmation du Réseau au fil de l'eau : l'aménagement du territoire. Un thème abordé de façon ludique, dans tout le territoire, au cours des prochaines semaines.

« Créer une synergie »

Le Réseau au fil de l'eau a présenté ses rendez-vous de la saison. **« Nous avons effectué un travail transversal entre la culture et le Scot** (Schéma de cohérence territoriale), indique Céline Larrière, du Pays de Guingamp. **Tout l'enjeu de notre programmation est de révéler une identité aux habitants du Pays. »**

« Cela correspond à l'axe de la politique culturelle arrêtée par Guingamp Paimpol Armor Argoat agglomération, souligne Samuel Le Gaouyat, vice-président de GP3A en charge de la culture. **Il s'agit d'aller à la rencontre des anciens territoires pour créer une vraie synergie. »**

Car les différentes animations inscrites au calendrier du réseau suivent le même fil rouge : **« Interpeller la population sur les problématiques du Scot,** intervient Philippe Couleau, vice-président de l'agglo chargé de la planification territoriale. **Mais avec une porte d'entrée beaucoup plus ludique, pour créer une cohérence de la Manche aux frontières du Finistère. »**

Des conférences décalées

Frédéric Ferrer, auteur, metteur en scène, géographe et acteur, donnera deux conférences théâtrales, **« drôles et décalées, sur les bouleversements du monde »,** déroule Céline Larrière. Mardi 14 novembre à 20 h, au théâtre du Champ-au-Roy, le conférencier pince-sans-rire invite le public à aller **« à la recherche des canards perdus »** ; d'après une expérience scientifique effectuée par la Nasa en 2006.

Mercredi 15, à 20 h, à Paimpol, le géographe sera de retour pour une conférence sur les exoplanètes, ou sur les possibilités de vivre ailleurs. Gratuits, ouverts à tous sur réservation : tél. 02 96 22 01 09.

Des films documentaires

Le mois du film documentaire a toute sa place au Réseau au fil de l'eau. Un événement coordonné par l'association Ty Films de Mellionnec, en novembre.

À l'affiche : *Qu'est-ce qu'on attend ?* samedi 11, à 16 h 30, au Palacret en Saint-Laurent (3 € ; tél. 02 96 45 20 60) ; *Food Coop*, mercredi 15 à 20 h 30, salle polyvalente de Belle-Isle-en-Terre (3 € ; tél. 02 96 43 01 71) ; *À nous de jouer*, mardi 21 à 20 h 45, au cinéma de Callac (6,50 € ou 5,50 € ; tél. 02 96 45 89 43) ; *Moonwalk one*, mercredi 22 à 18 h 30, à Paimpol (gratuit) ; *Avec mes abeilles*, jeudi 23 à 20 h 30, salle des fêtes de Saint-Adrien (3 € ; tél. 02 96 43 60 11) ; *La médiathèque de Guingamp* (gratuit).

Edwy Plenel à Guingamp

Le journaliste politique, président et cofondateur de *Médiapart*, Edwy Plenel, et le Dr ès lettres et maître de conférences de géographie à l'Université de Bretagne sud, également fondateur du master Métiers du patrimoine, Jean-Michel Le Boulanger, seront au théâtre du Champ-au-Roy, lundi 11 décembre à 20 h 30.

Les deux hommes invitent le public à une rencontre autour d'un « manifeste pour une France de la diversité ». Gratuit, sur réservation au 02 96 40 64 46.

Spectacle de marionnettes

Pour clore la saison, le spectacle *Tout... l... Polichinelle* déclenchera les rires des petits et grands, le mercredi 13 décembre à 15 h, à la salle des Forges de Bourbriac. Étonnante, drôle, tendre et pertinente, **« cette nouvelle interprétation de la Guaratelle italienne s'accompagne de musique à l'accordéon et de chants, portés par Fannytastic »,** annoncent les organisateurs.

Fabienne MENGUY.

Bégard

Trois documentaires pronent le « bien vivre ensemble »

Céline Hagimont, animatrice culturelle à la MJC, présente les trois films qui seront projetés au mois de novembre.

Dans le cadre de la 18e édition du « mois du film documentaire », la MJC du pays de Bégard, organise trois projections gratuites durant le mois de novembre.

Swagger est un film résolument tourné vers la jeunesse. Il nous livre le regard de onze adolescents issus de cités les plus défavorisées de France. Ils racontent leurs vies, leurs rêves, leurs ambitions.

Ce jeudi, à 14 h à la MJC. Le réalisateur Olivier Babinet, sera présent pour échanger après le film.

Qu'est-ce qu'on attend ? de Marie-Monique Robin, expose comment une petite ville d'Alsace de 2 200 habitants s'est lancée dans la démarche de transition après pétrole, en décidant de réduire son empreinte écologique. Au travers d'initiatives englobant tous les aspects de la vie quotidienne et visant à développer l'autonomie alimentaire et énergétique du village et à promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Samedi 11 novembre, 16 h 30, au Palacret à Saint Laurent, avec le soutien du réseau au Fil de l'eau du pays de Guingamp. Cette projection sera suivie d'un débat.

La Sociale, de Gilles Perret. Ce film documentaire, retrace l'histoire de la sécurité sociale, dont 6.5 millions de Français bénéficient. Une utopie toujours en marche, une aventure collective et solidaire, conçue à la sortie de la guerre, tout comme les premières MJC !

Samedi 25 novembre, à 20 h toujours à la MJC, suivie d'un débat.

Pabu

Un homme passe à travers un plancher

Les pompiers de Guingamp sont intervenus mardi soir, vers 21 h, rue du Croissant. Un homme de 44 ans a fait une chute d'un étage à travers le plancher. Blessé, l'homme a été transporté au centre hospitalier de Guingamp.

INSOLITE. Guingamp et Châtelaudren : deux communes à vendre ce week-end !

Vendredi et samedi, la compagnie du Thé à la Rue enfilera le costume d'agent immobilier et mettra en vente Guingamp et Châtelaudren. Les spectateurs deviendront de riches investisseurs à la recherche du profit !

Les deux agents immobiliers de la société Luxximo vantent les attraits de la ville, tout en y déambulant. Le public n'est plus simple spectateur, il se transforme en riche investisseur.

Créée en 2010 et après plus de 200 représentations, la compagnie du Thé à la Rue fait un crochet dans les Côtes-d'Armor avec un spectacle insolite, qui interpelle et interroge : **« Et si l'espace public était une marchandise comme les autres ? Fini le temps où la commune était administrée par une municipalité. Désormais, rien ne vaut une gestion privée ! ».**

Deux agents immobiliers

Deux agents immobiliers de l'agence Luximmo sont mandatés pour vendre votre commune. Habitats, habitants, entreprises, espaces verts, parc automobile : tout est à vendre ! Une visite du bien est l'occasion pour les experts d'imaginer les stratégies nécessaires pour rentabiliser cet investissement.

Ce spectacle d'anticipation interroge, avec cynisme, la gestion de l'espace public en la mettant en parallèle avec le monde des affaires. La commune est à la fois le décor et la matière première de ce spectacle, réadapté à chaque représentation.

Amédée Renoux, comédien de la compagnie, explique que **« L'espace public est de plus en plus privatisé et la conjoncture est valable pour toutes les communes du pays. C'est pourquoi, dans la pièce, nous faisons un parallèle avec le monde des affaires et de l'entreprise. Le spectacle repose sur un cynisme permanent, on n'est pas si loin de la réalité, d'un futur proche tout du moins ».**

Après cette « vente aux enchères », le public sera invité à débattre sur la place de l'action publique et celle du citoyen, la revitalisation de des centres-villes, et le vivre-ensemble (débat organisé dans le cadre du SCOT, schéma de cohérence territoriale).

Pratique. Châtelaudren : vendredi 29 septembre 18 h 30, rendez-vous parking de la mairie ; déambulation dans le centre-ville gratuit. rens : 02 96 70 17 04. Guingamp : samedi 30 septembre, à 17 h, rendez-vous devant le théâtre, déambulation dans le Centre-Ville – gratuit rens 02 96 40 64 45. Spectacles Suivis de débats publics et buffets / échanges dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale, du Pays de Guingamp.

Mardi 26 septembre – Ouest France 2017

Guingamp, une commune « à vendre »

Les espaces publics de la ville seront mis aux enchères, samedi 30 septembre par deux agents immobiliers de l'agence Luximmo.

Insolite

Envie d'acheter les locaux de la mairie ? C'est possible. Deux agents immobiliers de l'agence Luximmo sont mandatés pour vendre les espaces publics de la commune. Ils donnent rendez-vous aux personnes désirant devenir acquéreur devant le théâtre du Champ au Roy, samedi 30 septembre, à 17 h.

Une partie des biens de la ville sera vendue aux enchères puis un débat public sera organisé par le schéma de cohérence territoriale (Scot). **« Nous sommes tenus de nous concerter avec le public sur la gestion des espaces publics,** explique Marion Le Galliot, chargée du Scot. **Mais il est difficile de répondre aux attentes réglementaires et à la population. »**

Les habitants n'auront donc plus leur mot à dire une fois les enchères terminées. Cette initiative, les agents de Luximmo l'ont déjà réalisée dans 200 communes en France. **« Ils sont venus en juillet faire du repérage. Ils sont rodés »,** souligne Céline Larrière, directrice du pôle culture et patrimoine de la ville.

Cette vente est évidemment fictive. Elle est organisée par la compagnie Thé à la rue. Et elle a le don d'amuser le maire, Philippe Le Goff : **« La question se pose sur un bien commun, un bien public. Quelle est sa valeur ? Il y a des services décriés, qui ont tellement de vécu, qu'ils sont devenus anodins. »**

Deux agents immobiliers tenteront de vendre les biens publics de la ville.

« Dans le Scot, on parle de désertification territoriale, poursuit Philippe Coulau, vice-président du Pays de Guingamp. **C'est une réflexion sur les 20 ou 30 ans à venir pour les Guingampais. Les principaux actionnaires de la commune, ce sont eux. »** Prêts pour les enchères ?

Samedi 30 septembre, à 17 h, devant le théâtre, *À vendre*. Déambulation dans le centre-ville. Gratuit.

Le projet Visages de la Ruralité II - Exemple d'une FEUILLE DE SALLES des cartographies

réseau au fil de l'eau

CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE ET THÉÂTRALE DE FRÉDÉRIC FERRER

MARDI 14 NOVEMBRE | 20H

A la recherche des canards perdus

Conférence sur une expérience scientifique menée par la NASA pour mesurer la vitesse du réchauffement climatique dans l'Arctique.

THÉÂTRE DU CHAMP AU ROY – GUINGAMP

En septembre 2008, la Nasa lâche 90 canards jaunes en plastique dans un glacier du Groenland pour mesurer la vitesse du réchauffement climatique. Attendus quelques semaines plus tard dans la baie de Disco, les canards ne réapparaissent jamais. Où sont passés les canards ? Sont-ils prisonniers du glacier ? Sont-ils déjà sortis ? Et si on retrouvait un canard à des milliers de kilomètres plus au sud ? Au large de Terre-Neuve ? Le long des côtes québécoises ? Devant la statue de la liberté ? Dans le golfe du Mexique ? Ou plus au nord ? Prisonniers de la banquise ? Au large de Thulé ? Sur les côtes russes de l'océan glacial arctique ? Les canards ne détiennent-ils pas la clé des bouleversements du monde ?

De et avec Frédéric Ferrer

Géographe de formation, comédien et metteur en scène, il construit depuis 2010 un cycle de conférences drôles et décalées sur les bouleversements du monde. En bon géographe, il part du terrain, dresse un état des lieux, et mêle connaissances scientifiques à un certain goût de la rhétorique, de l'absurde et du gai-savoir !

Programmation du réseau Au fil de l'Eau/ Pays de Guingamp, dans le cadre du projet Visages de la ruralité, en lien avec le SCoT du Pays de Guingamp

Côtes d'Armor le Département LEFFARMOR

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN BRETAGNE… ET SUR LE PAYS DE GUINGAMP

"Même si on arrêtait toutes les activités aujourd'hui, l'océan a emmagasiné suffisamment de chaleur pour rendre inévitable le réchauffement dans les prochaines années ", assure David Goutx, en charge des études et développements à la direction interrégionale Ouest de Météo France

Dans son rapport réalisé dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE), Météo France liste les conséquences du changement climatique dans les prochaines décennies pour la Région Bretagne :

- Canicules courantes en été avec les conséquences que cela implique au niveau économique, notamment pour le secteur de l'agriculture,
- Diminution drastique des précipitations,
- Montée du niveau de la mer, tempêtes et inondations,
- Augmentation significative des températures moyennes annuelles pour la bretagne (entre +2°C et +5 °C),
- Augmentation probable de la fréquence des sécheresses en été,
- Risque de coup de froid comme celui de janvier 1985 avec des incidences sur la surconsommation électrique.

Face à ses conséquences globales pour la Bretagne, le Pays de Guingamp[1] voit sa vulnérabilité accentuée par sa double identité rurale et littorale.

- **La gestion de la ressource en eau** devient un enjeu central de l'adaptation du territoire : l'augmentation de l'intensité et de la durée des épisodes de sècheresse devrait accroitre les tensions entre les prélèvements agricoles et l'alimentation en eau potable

- **Pour l'arrière-pays agricole,** les ressources en eau et le secteur agricole apparaissent comme les enjeux les plus forts, enjeux d'ailleurs interdépendants puisque la pérennité de l'agriculture est conditionnée par la disponibilité des ressources en eau. La réduction des précipitions et l'augmentation des épisodes de sécheresse en période estivale font m=peser de véritables menaces sur les cultures fourragères et les prairies, sensibles à l'évolution des conditions climatiques ; le stress thermique et le développement des maladies parasitaires pourraient affecter la productivité des exploitations d'élevage.

- **Pour le littoral**, le principal enjeu est l'élévation du niveau de la mer avec son corolaire l'aggravation des risque e d'érosion littorale et submersion marine :

Dès à présent, il convient de se préparer à ces changements et de réfléchir aux nécessaires évolutions des pratiques qui permettront de limiter la vulnérabilité du territoire. C'est une des responsabilités du Schéma de COhérence territorial (SCoT).

---

[1] **Source** : Stratégie d'adaptation au changement climatique dans le Grand Ouest (2012) - SGAR PAYS DE LA LOIRE
Programmation du réseau Au fil de l'Eau/ Pays de Guingamp, dans le cadre du projet Visages de la ruralité, en lien avec le SCoT du Pays de Guingamp

SCOT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE RESPONSABILITE LOCALE

Au-**delà d'un catastrophisme peu porteur, ces perspectives doivent surtout nous inciter à poser des choix** courageux permettant au territoire de prendre sa part, à son échelle, dans la lutte contre le changement climatique.

Le volet Energie Climat du diagnostic du SCoT a mis en évidence un certain nombre de points de vigilance :

- Un parc de logements ancien (55% de logements construits avant 1975) potentiellement énergivore
- Une faible prise en compte du contexte bioclimatique en secteur pavillonnaire (alignement systématique sur la voirie avec pas ou peu de prise en compte des apports solaires passifs)
- Une forte dépendance de la voiture pour les déplacements quotidiens
- Une dispersion du bâti et un éloignement des lieux compliquant la mise en place d'un service de transport en commun alternatifs à la voiture
- Une production en énergie renouvelable du Pays encore restreinte au regard de nos besoins en énergie (couvrant aujourd'hui 9% de nos besoins) et au regard du potentiel local en énergie renouvelable largement sous-exploité notamment sur les filières bois et méthanisation.

Aussi, le SCoT du Pays de Guingamp dispose de différents leviers qu'il peut actionner :

- Maîtriser l'usage individuel de la voiture

Limiter les impacts des déplacements sur la qualité de l'air à travers une offre alternative à la voiture individuelle

⇨ En développant les structures de transport partagé entre les différentes polarités du territoire
⇨ En évitant l'usage systématique de la voiture par l'intensification des bourgs et les liaisons douces
⇨ En favorisant l'accessibilité des zones d'activités par les transports en commun

*Extrait du Projet de P.A.D.D**

- Réduire les distances et les obligations de déplacements

La réalisation de cet objectif passe par la concentration de l'habitat, des emplois, des services et des équipements ; la limitation de l'étalement urbain et la densification des zones urbanisées existantes desservies par les transports en commun

La distance étant facteur d'émissions de gaz à effet de serre mais également d'inégalités, l'enjeu de réduire tant les émissions de gaz à effet de serre que la précarité liée à la mobilité justifie une localisation privilégiée des logements sociaux dans les principales villes du Pays de Guingamp.

- Développer et améliorer les transports collectifs

En développant en priorité les pôles principaux du territoire, le SCoT entand faciliter la mise en place d'une offre detransport en commun plus complète.

- Favoriser les déplacements « doux »

Le recours effectif aux modes doux doit être favorisé par la mise en place d'une offre attractive et sécurisée :

- Au sein des communes, entre les zones résidentielles et artisanales, les commerces, les services
- Entre les équipements structurants
- Entre les zones périphériques et les centres
- Entre les bourgs et les hameaux principaux

Les déplacements doux doivent être pris en compte le plus en amont possible dans la planification, dans un souci de mise en réseau des différents circuits et des dessertes locales en transports en commun.

Extrait du Projet de P.A.D.D

* **Projet d'Aménagement et de Développement Durable : Stratégie politique du SCoT du Pays de Guingamp**

Programmation du réseau Au fil de l'Eau/ Pays de Guingamp, dans le cadre du projet Visages de la ruralité, en lien avec le SCoT du Pays de Guingamp

- Encourager la rénovation des logements

La priorité donnée par le SCoT du Pays de Guingamp à la rénovation du bâti existant, principal gisement de réduction des consommations d'énergie, s'inscrit dans une réflexion plus globale de redynamisation des centres, de valorisation du patrimoine, de réduction de la consommation des terres.

- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables

Valoriser les énergies renouvelables dans leur diversité
[…] Dès la conception des nouvelles opérations, les systèmes de production d'énergie renouvelable et de chaleur décentralisée sont à privilégier en lien avec la mobilisation des ressources locales. […]
Concernant la production photovoltaïque, le SCoT donne la priorité à une localisation des parcs sur les espaces délaissés ou en attente d'aménagements futurs (friches, anciennes carrières, site d'enfouissement des déchets, réserves foncières, futures opérations d'aménagements, zones d'activités…), les toitures de grande superficie, les parkings couverts. […]
Extrait du Projet de P.A.D.D

Pour retrouver les documents et suivre l'avancée du SCoT : www.paysdeguingamp.com

PROCHAINEMENT

AUTRES CARTOGRAPHIES PROGRAMMÉES SUR LE TERRITOIRE

WOW ! Les exoplanètes ou nos possibilités de vivre ailleurs

MERCREDI 15 NOVEMBRE | 20H | LA HALLE - PAIMPOL

La terre ne sera un jour plus vivable. L'humanité devra donc partir. Pour aller où ? La découverte récente de plusieurs exoplanètes « habitables » nourrit tous les espoirs.

Tout public - Gratuit – Réservation conseillée : 02.96.22.01.09

MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

3 films croiseront les thématiques du projet Visages de la ruralité II

- **Food Coop**, de Tom Boothe - 15 novembre – 20h30 Salle polyvalente, Belle Isle-en-Terre
  Projection suivie d'un débat en présence d'un membre de l'équipe de réalisation
- **Avec mes abeilles**, de Anne Burlot et Glenn Besnard - 23 novembre - 20h30 Salle des fêtes Saint-Adrien
  Projection suivie d'un débat en présence du réalisateur
- **La terre en morceaux**, de Ariane Doublet à Guingamp - 25 novembre – 15h Médiathèque, Guingamp -
  Projection suivie d'un débat en présence de la réalisatrice

Programmation du réseau Au fil de l'Eau/ Pays de Guingamp, dans le cadre du projet Visages de la ruralité, en lien avec le SCoT du Pays de Guingamp

Le projet Visages de la Ruralité II Exemple de feuille de salle pour les films dans le cadre du mois du film documentaire, sélectionnés en lien avec les problématiques du SCoT

le mois du film documentaire
IB
18e ÉDITION
NOVEMBRE 2017
Organisé par Images en bibliothèques
réseau au fil de l'eau

Films programmés dans le cadre du projet Visages de la ruralité II, en lien avec le SCoT du Pays de Guingamp, et grâce au financement de la Région Bretagne, du département des Côtes d'Armor et des fonds européens LEADER

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

SAMEDI 25 NOVEMBRE | 15H

La terre en morceaux

D'Ariane DOUBLET

MEDIATHEQUE, GUINGAMP

Projection suivie d'un débat avec la réalisatrice

Côtes d'Armor le Département
LEFFARMOR
SCoT

Ce film aborde frontalement la question de la disparition des terres agricoles sous la pression de l'urbanisation. Intégralement tourné sur la côte havraise, le film fait un petit détour vers une zone de résistance, sur les hauteurs de Rouen… à la ferme des Bouillons, dont Ariane Doublet a été un des premiers soutiens.

La France des ronds-points et des zones d'activité dévore l'équivalent d'un département de terre fertile tous les 7 ans. La terre devient rare, la terre devient chère. Promoteurs, jeunes agriculteurs, hypermarchés se la disputent. Le film met en évidence la logique folle qui change en profondeur le paysage et l'agriculture.

Au début du tournage, Ariane Doublet pensait interroger les responsables de la raréfaction des aires cultivables : la grande distribution (qui fait pousser les zones commerciales dans la campagne) et les banques (qui spéculent sur le foncier devenu *« une valeur sûre »*). Elle a préféré renoncer : pas envie *« de sortir du territoire »*. Ni de se retrouver *« dans un bureau à Paris pour entendre de la langue de bois »*…

Ariane DOUBLET

Née le 30 juillet 1965, cette réalisatrice, scénariste et monteuse française, a sillonné le monde rural et livre des portraits d'agriculteurs, de vétérinaires, d'ouvriers, de paysans cauchois, de filateurs chinois, en captant des instants de leur vie quotidienne. Sa marque de fabrique : la complicité amusée qu'elle entretient avec les personnages de ses films ; ils se livrent à la caméra, parfois dans un patois typiquement normand, avec spontanéité et sincérité. Dans un monde de plus en plus mondialisé et aseptisé, ces documentaires nous ramènent à la terre, au plus près des hommes, de la nature et des animaux.

UNE GESTION PLUS ECONOME DES TERRES AGRICOLES : OBJECTIF CENTRAL DU SCOT

La ville avance, la campagne recule. Les terres agricoles sont rayées de la carte à un rythme effarant : tous les sept ans, c'est une surface équivalente à un département qui est transformée en ronds-points, lotissements pavillonnaires ou galeries marchandes. Avec, pour conséquence, la disparition programmée des petites fermes familiales...

Dans son petit coin de Normandie, Ariane Doublet assiste, avec ses voisins paysans, à la disparition galopante des terres agricoles. Et la dénonce.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », a fait du schéma de cohérence territoriale (SCoT) la clé de voûte du dispositif de lutte contre une consommation excessive des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Sur le Pays de Guingamp ce sont 793 ha[1] qui ont été artificialisées en l'espace de 10 ans entre 2005 et 2015, grignotant majoritairement les terres agricoles (64%).

Rare et renouvelable sur le temps long, le sol est la ressource socle d'une activité importante pour le territoire : l'agriculture, qui concentre sur le Pays de Guingamp plus de 3000 emplois et 2300 établissements actifs, façonne les paysages, permet l'entretien des espaces et joue un rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques (gestion des intrants, maintien d'éléments de paysage aux rôles multiples comme les haies, les zones humides...).

Pourtant, entre 2006 et 2015, la superficie des terres agricoles a reculé de 506 hectares.

L'urbanisation récente s'est surtout effectuée en extension sous forme de lotissements et des zones d'activités, avec pour conséquence, outre une forme d'homogénéisation des paysages, la consommation d'espaces trop importants. Cet étalement urbain éloigne les habitants des services et des équipements, allonge les réseaux et les circuits et augmente donc les coûts, favorise l'utilisation de la voiture particulière pour les déplacements générant des gaz à effet de serre. Sa maitrise est un des objectifs majeurs du SCoT et passe par les orientations suivantes :

- Limiter le nombre de zones urbanisées appelées à croître, en donnant priorité au développement urbain au sein de l'enveloppe foncière urbaine, par le renouvellement urbain et l'urbanisation des dents creuses
- Encourager des formes urbaines plus denses, qu'il s'agisse d'habitat, d'activités, d'infrastructures ou d'équipements (optimisation de l'espace)
- Limiter les extensions urbaines aux espaces en continuité des pôles équipés

[1] Sans les communes de Callac Argoat

- Répartir l'offre de logement en cohérence avec l'armature territoriale : A chaque niveau de l'armature territoriale sera ainsi associé un objectif de répartition de la croissance démographique

- Définir les centralités comme lieux prioritaires de création de commerces

Tous les ans, la surface commerciale augmente de plus de 3% alors que la consommation évolue à moins de 1%. Ce décalage entre la capacité locale de consommation et le rythme d'implantation des commerces laisse craindre un risque d'apparition à terme de friches commerciales, phénomène accéléré par la multiplication des drives ou des nouveaux concepts commerciaux. Il revient au SCoT d'anticiper ces évolutions et l'enjeu, déjà patent, de la requalification de ces espaces. En outre, la périphérisation des activités de proximité (restaurant, commerces de bouche, boutiques…) constitue l'un des facteurs préoccupants de dévitalisation des centres bourgs.

- S'engager dans la réhabilitation des logements vacants recensés sur le territoire, considérés comme un gisement important à reconquérir

Si le coût de la réhabilitation est souvent mis en avant pour privilégier la construction, les véritables questions sont les suivantes : Quel coût l'absence de rénovation représentera pour le patrimoine, l'image de nos bourgs, le tourisme et l'attractivité globale du territoire ? Quel coût la consommation continue de terres agricoles représentera-t-elle pour l'être humain ? Au-delà de la « rentabilité », n'est-ce pas à la puissance publique de faire des choix vertueux, pour l'avenir ?

Pour retrouver les documents et suivre l'avancée du SCoT : *www.paysdeguingamp.com*

AUJOURD'HUI

URGENCES
Urgences médicales : tél. 15.
Pharmacie : après 19 h 30, composer le 32 37 (0,35 € la minute).

SÉCURITÉ
Pompiers : tél. 18.
Police, gendarmerie : tél. 17 ; depuis un portable, tél. 112.

SERVICES
Nº d'urgence sécurité gaz : tél. 0 800 473 333.
Nº d'appel dépannage électricité : tél. 0 810 333 122.
Eau assainissement : tél. 02 96 13 59 59 (intercommunalité).

PRATIQUE
Déchèterie : zone artisanale de Kerhollo, à Saint-Agathon, ouverte de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45.

LOISIRS
Piscine : espace ludique et sportif, de 12 h à 13 h 30.
Médiathèque et ludothèque : fermées.

LE TÉLÉGRAMME
Rédaction : guingamp@letelegramme.fr
Site : www.letelegramme.fr
Nº lecteur : tél. 09 69 36 05 29 (prix d'un appel local).
Petites annonces des particuliers : tél. 0 800 879 925 (appel gratuit).
Annonces légales : tél. 02 98 33 74 77 ; annonceslegales@viamedia-publicite.com
Avis de décès : tél. 0 800 112 229 (appel gratuit).
Fax 0 820 200 538 (0,09 € TTC la minute).
Publicité : tél. 02 96 37 85 66 ; fax 02 96 46 13 80.
Suivez-nous sur twitter (@letelegrammeggp) et sur Facebook (https://www.facebook.com/letelegramme.guingamp/)

GUINGAMP EXPRESS

Jazz. Les notes musicales de Yazz Ahmed

Le théâtre du Champ-au-Roy recevra Yazz Ahmed, le 31 janvier. Cette trompettiste et bugliste britannique, d'origihead, a un style singulier qui s'inspire de la musique orientale et qui la distingue.
Selon l'artiste : « Je me sens comme partie intégrante d'un jazz qui cherche à se moderniser et à se connecter avec un nouveau public, c'est excitant ». Après un premier album en 2011, « Finding my way home », Yazz Ahmed vient de sortir « La saboteuse ».
Lors du concert, l'artiste sera accompagnée de George Crowley, à la clarinette basse ; de Ralph Wyld, au vibraphone ; David Manington, à la basse et de Martin France, à la batterie.

▼ *Pratique*
Le théâtre est situé au 1, place du Champ-au-Roy. Le concert d'une durée d'1 h 30.

Aménagement du territoire. 2040, c'est déjà demain

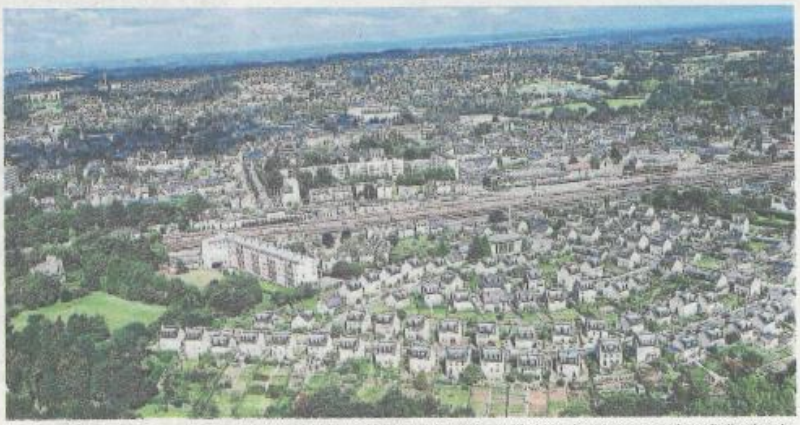

L'enjeu du Scot est de fixer un cap sur le développement économique, le tourisme, l'habitat, les transports et la revitalisation des centres-bourgs. Photo d'archives Le Télégramme

Dans le cadre de la révision du Scot (Schéma de cohérence territoriale), deux réunions publiques seront organisées les 5 et 7 février. Une projection à l'horizon 2040 à laquelle les habitants du pays de Guingamp sont associés.

Le Scot, élaboré pour les 20 prochaines années. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est un document de planification stratégique. Il organise le développement et l'aménagement du territoire dans le pays de Guingamp pour les vingt prochaines années en répondant aux questions du logement, de la dynamique économique et commerciale, de la mobilité mais aussi de l'environnement. L'ambition est de se projeter à l'horizon 2040 et d'anticiper la manière d'organiser le territoire pour que les habitants, demain, trouvent la réponse à leurs attentes. L'enjeu est donc de fixer un cap sur le développement économique, le tourisme, l'habitat, les transports et la revitalisation des centres-bourgs, tout en préservant la qualité des paysages et de l'environnement, gage d'attractivité et donc de développement.
Une démarche en trois temps. Lancée en mars 2015, la révision du Scot est un long processus de travail en plusieurs étapes. Après le diagnostic territorial et le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), l'année 2019 sera consacrée à l'élaboration du DOO (Document d'orientations et d'objectifs), qui traduira les principes du PADD et s'imposera aux documents d'urbanisme locaux. Le DOO est un ensemble de règles qui visent à maîtriser l'urbanisme, garantir une offre de logements adaptée aux besoins actuels et futurs, maintenir une offre commerciale de qualité et limiter les obligations de déplacements. Après les réunions publiques, la prochaine étape sera l'arrêt du projet, en octobre 2019. Suivront l'enquête publique en novembre 2020 et l'approbation du Scot en mai 2021.
Deux réunions publiques début février. Les acteurs économiques et sociaux, les associations et l'ensemble des 109 106 habitants des 86 communes du pays de Guingamp sont conviés à réagir au projet de Scot lors des deux réunions publiques. La première se déroulera le 5 février, de 18 h 30 à 20 h, à la salle des fêtes de Pommerit-le-Vicomte et la seconde, le 7 février, de 18 h 30 à 20 h, à la salle cinéma de Belle-Isle-en-Terre. Au programme de ces deux réunions, la projection du film réalisé dans le cadre du projet « Et si on donnait la parole aux jeunes ? », des jeunes « pleinement intégrés dans la démarche car ce sont eux qui, demain, feront vivre le territoire », ainsi que la présentation des orientations stratégiques du Scot suivie d'échanges et réactions sur la base des éléments présentés.
Concertation obligatoire et essentielle. La concertation avec les habitants du territoire, inscrite comme un principe fort du code de l'urbanisme, conditionne en grande partie la réussite et la légitimité du document. C'est par la pédagogie et l'appropriation du projet de Scot que celui-ci pourra être appliqué de manière efficace sur le territoire. L'objectif des deux réunions publiques est donc de recueillir les avis et informations de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution, connaître les aspirations de la population et aboutir à un projet mieux compris et partagé. À noter que la concertation se poursuivra lors de l'enquête publique (novembre 2020), une fois le projet arrêté.

▼ *Pratique*
Toutes les informations sur le site internet www.paysdeguingamp.com

Ouest France 1.02.19

Belle-Isle-en-Terre

Deux réunions publiques sur l'avenir du territoire

À quoi ressemblera le territoire en 2040 ? La réponse se trouvera dans le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Guingamp, en cours d'élaboration. Une fois adopté, celui-ci s'imposera à tous les documents locaux d'urbanisme. Habitat, mobilité, développement économi-

Deux réunions publiques seront organisées. Elles permettront à chacun, étudiant, habitant ou acteur économique, de s'informer sur le sujet et d'échanger avec les élus.

La première aura lieu mardi 5 février, à 18 h 30, à la salle des fêtes de Pommerit-le-Vicomte.

Rédaction : 4, rue de la Pompe
Tél. 02 96 44 83 38 - Tél. sports : 02 96 68 51 41
Courriel : redaction.guingamp@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66

Ouest-France
Mardi 5 février 2019

Repéré pour vous

L'histoire de Venise à travers la peinture, ce vendredi

L'Université du temps libre propose une conférence, ce vendredi. Olivier Mignon, guide conférencier du Centre des monuments nationaux, présentera l'histoire de Venise : de sa fondation à sa chute, à travers l'œuvre de ses plus grands peintres.

Ce vendredi, 14 h 30, amphithéâtre de l'UCO. *www.utl-guingamp.com*

Dernière minute

Deux réunions pour le Pays de Guingamp en 2040

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Guingamp dessine le territoire en 2040. Ce dossier en cours d'élaboration donnera lieu à deux réunions publiques ces mardi 5 février, à la salle des fêtes de Pommerit-Le-Vicomte ; jeudi 7, salle du cinéma, à Belle-Isle-en-Terre. Rendez-vous à 18 h 30.

Pays de Guingamp. L'avis des habitants su

Publié le 30 octobre 2019 à 14h50 VOIR LES COMMENTAIRES

Philippe Coulau, vice-président du Pays de Guingamp, et Marion Le Galliot, chargée d'études, annoncent l'organisation de deux réunions publiques les 13 et 15 novembre sur la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). (Le Télégramme/Emmanuel Nen)

Quatre ans après son lancement, la procédure de révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) arrive à son terme le 13 décembre. L'avis des habitants du pays de Guingamp compte : deux réunions publiques sont organisées à Plougonver et Pléguien, les 13 et 15 novembre.

1. Un document d'urbanisme cadre

En matière d'urbanisme, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est « un document de planification stratégique, qui donne les orientations sur le territoire pour les vingt années à venir, que ce soit pour l'économie, le commerce, l'environnement, l'habitat ou la mobilité », expliquent Philippe Coulau et Marion Le Galliot, vice-président et chargée d'études au Pays de Guingamp. Un document cadre, donc, car son objectif est d'anticiper la vie des habitants du territoire jusqu'en 2040.

2. Un territoire de 110 000 habitants

Le Scot est réalisé à l'échelle du Pays de Guingamp, qui se compose de deux intercommunalités - Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté - et de l'île de Bréhat. Soit une population totale de 110 000 habitants. Avec des disparités géographiques, « la partie Est, plus proche de Saint-Brieuc, a un développement plus important que le secteur Sud », constate Philippe Coulau.

3. Être attractif dans un environnement préservé

Situé entre les métropoles de Brest et Rennes, le Pays de Guingamp dispose d'atouts. « On doit jouer sur notre qualité de vie et l'environnement préservé. C'est un territoire attractif, avec des atouts économiques tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, le tourisme et les activités maritimes », souligne le vice-président du Pays de Guingamp. L'un des grands enjeux sera « de tendre, ces vingt prochaines années, vers le zéro consommation foncière. On a fait n'importe quoi ces 40 dernières années. On doit pour cela résorber la vacance des logements. Il y a toute une ingénierie à mettre au service de la population. Il faut dépasser le stade des intentions et mettre des moyens financiers ».

À LIRE SUR LE SUJET

Pays de Guingamp : la parole aux jeunes

4. Approbation en mai 2021

Le Scot du Pays de Guingamp existe depuis 2007. La procédure de révision, lancée en 2015, sera arrêtée le 13 décembre 2019 après quatre années consacrées à l'élaboration du diagnostic et la définition des

HABITAT, COMMERCE, DÉPLACEMENTS.

Penchez-vous sur vos 20 ans à venir

Quels seront nos modes de vie dans les 20 ans à venir ? Les élus planchent sur la question depuis des mois. Une réunion d'information est organisée le 15 novembre à Pléguien à destination de la population de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté.

SCOT, Pays de Guingamp, PETR… Autant de sigles et d'entités au mieux perçues comme floues, au pire, méconnues.

Et pourtant, en ce moment, les élus préparent un document de planification, essentiel, qui déterminera la façon dont on va se loger, consommer, se déplacer dans les 20 ans à venir. C'est le SCOT, c'est à dire le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp.

Vie quotidienne

En somme, le SCOT inspirera la vie quotidienne tout un chacun dans les deux décennies à venir. Avec une double exigence : préserver la ressource en eau en qualité et en quantité et cesser de consommer du foncier agricole.

Aujourd'hui, l'élaboration du SCOT entame sa dernière phase : l'écriture des règles qui le régissent. Ce sera finalisé en décembre prochain.

Et qu'on ne s'y trompe pas, les frontières du « Pays de Guingamp » englobent aussi la région de Paimpol.

En effet, deux intercommunalités seront régies par son SCOT : Guingamp-Paimpol agglomération et Leff Armor communauté.

Réunions d'information

Mi-novembre, une concertation se déroulera avec les habitants du territoire. Une réunion publique se déroulera à la salle des fêtes de Pléguien le 15 novembre de 18 h à 20 h et des expositions seront organisées.

Ensuite, le SCOT sera mis en sommeil pendant les élections municipales. La population sera à nouveau consultée lors d'une enquête publique qui démarrera en juillet 2020 afin de tenir compte de l'avis des résidents secondaires.

L'exemple du logement

Philippe Coulau, élu à Plouézec et vice-président du « PETR » du Pays de Guingamp chargé de l'élaboration du SCOT, en rappelle les enjeux majeurs avec l'exemple du logement.

« Dans les 20 ans, nous nous espérons une augmentation de la population de 0,4 % sachant qu'on connaît une perte de 0,7 % ».

Or, le SCOT préconisera que ces habitants supplémentaires devront se loger dans des logements déjà existants.

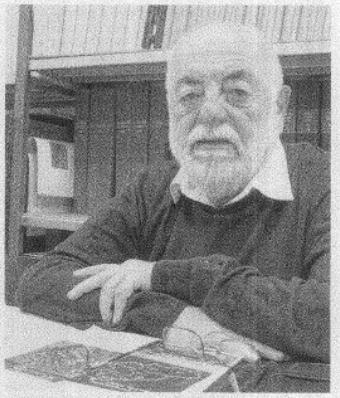

Philippe Coulau, élu à Plouézec et vice-président du « PETR » du Pays de Guingamp chargé de l'élaboration du SCOT

Maisons vides

« Le territoire connaît un fort taux de vacance. A cause du desserrement des ménages et du vieillissement, dans certaines communes, rurales, 15 % des maisons sont vides alors que le taux de roulement normal est plutôt de 8 % » poursuit l'élu.

La reconquête de population se fera donc par la rénovation et la réhabilitation des logements vacants. « Le tout sera accompagné d'un programme local de l'habitat pour capter les aides et monter les dossiers ».

Proche des réseaux

Un travail a aussi été mené sur les fonds de parcelles qui sont potentiellement constructibles. « Avant, on achetait 2000 m², aujourd'hui les grandes parcelles, c'est fini, on construit plutôt sur 300 m² »

Enfin, les logements neufs prendront place sur les fameuses « dents creuses », les terrains libres au sein des zones déjà urbanisées.

« Il sera décisif pour qu'un terrain soit constructible d'avoir tous les réseaux à proximité, électricité, eau, assainissement… » expose Philippe Coulau.

En somme, derrière les sigles brumeux, c'est une vraie révolution qui s'écrit en ce moment…

M. Lelchat

« Réunion d'information le 15 novembre 2019, de 18 h à 20 h, à la salle des fêtes de Pléguien.

« Vers 0 % de consommation foncière »

Ce soir, à Plougonver, et vendredi, à Pléguien, deux réunions publiques permettront d'échanger sur l'aménagement territorial.

Trois questions à...

Marion Le Galliot-Cassain, chargée d'étude Scot.

Qu'est-ce que le schéma de cohérence territoriale, aussi appelé Scot ?

Le Scot concerne le Pays de Guingamp, qui comprend Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor communauté et la commune de Bréhat. Son but est de dessiner des directives générales, tout en prenant en compte les spécificités de chaque territoire. L'insularité de Bréhat n'est pas confrontée aux mêmes difficultés qu'une commune rurale, par exemple.

Comment se déclinera-t-il pour le Pays de Guingamp ?

Le schéma suggère notamment de revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs. Certes, tous les services ne peuvent pas être concentrés au même endroit. Mais il faut faire en sorte que les centres commerciaux restent en périphérie. Le schéma veut axer ses ambitions autour de trois directives générales : l'environnement et la qualité de vie des habitants du territoire ; son attractivité, avec notamment un pan économique et, enfin, le foncier. Pour ce dernier, l'objectif est de tendre vers une consommation foncière de 0 % dans 20 ans : cela signifie qu'il faudra éviter de construire sur des terres agricoles ou naturelles et utiliser le parc immobilier vacant.

Marion Le Galliot, responsable Scot.

| Photo : Ouest-France

Ce schéma concernera-t-il les habitants ?

Les habitants sont effectivement invités à deux réunions publiques : l'une à Plougonver le mercredi 13 novembre, l'autre à Pléguien le vendredi 15 novembre. Elles auront pour objectif d'informer et recueillir les avis et suggestions de la population en ce qui concerne leur territoire. Le schéma sera arrêté le 13 décembre par le Comité syndical du Pays de Guingamp. Une enquête publique sera alors ouverte avant l'été 2020. La validation définitive du Scot sera effective début 2021.

Recueilli par
Chloé REBAUDO.

Ce mercredi, de 18 h à 20 h, à la salle des fêtes de Plougonver, et **vendredi 15**, de 18 h à 20 h, à la salle des fêtes de Pléguien, deux réunions publiques sont organisées.

Avis du Conseil de Développement du Pays de Guingamp sur le diagnostic et le PADD

21 mars 2016

Conseil de Développement du Pays de Guingamp

Contribution à la révision du SCOT

1ère étape – Etat des lieux du territoire

Contexte : les élus du pays ont souhaité impliquer le Conseil de Développement dans la révision du SCOT. Dans ce cadre, des membres désignés participent aux commissions thématiques portées par le Pays. En parallèle, le Conseil de Développement a lancé un groupe de travail « SCOT et prospective », réunissant ses membres, qui assurera la formulation d'avis à chaque étape du SCOT.

Méthode : Le groupe de travail s'est réuni trois fois autour de l'état des lieux du territoire :

- 1er temps d'appropriation du diagnostic présenté par les responsables élu et technique de la révision du SCOT du Pays
- 2e temps d'analyse des atouts/faiblesses/opportunités et menaces du territoire
- 3e temps de synthèse et validation de la contribution (14.03.16)

Synthèse des discussions :

La présentation de l'état des lieux a suscité un fort intérêt et de nombreux questionnements des membres du groupe de travail sur l'avenir du territoire et le modèle de développement associé, particulièrement face aux projections démographiques. Une interrogation centrale, associée à ces questionnements, sur laquelle le SCOT peut apporter une partie des réponses :

Le pays de Guingamp a-t-il les capacités de maintenir et d'accueillir les populations ? Quelle offre d'emplois, d'équipements et de services nécessaires à ce maintien et cet accueil et quelle organisation du territoire associée ?

Au delà du diagnostic présenté par le Pays, il apparaît important pour les membres du groupe de travail de s'interroger sur :

- Comment assurer l'égalité de la population face à l'offre d'emplois, d'équipements et de services ?
- Le numérique et l'impact sur les modes de vie, les mobilités et in-fine l'aménagement du territoire.
- Les enjeux des territoires limitrophes au pays de Guingamp.

Dans ce cadre, Il serait intéressant de compléter le diagnostic :

- sur les indicateurs sociaux de la population (indicateurs de précarité/foyers imposés/etc.)
- sur les équipements ferroviaires, routiers avec l'offre de transports existante (transport en commun, à la demande, covoiturage, etc.)
- sur les activités économiques existantes sur le pays et leur évolution en particulier l'agriculture, les activités maritimes, les énergies renouvelables et l'Economie Sociale et Solidaire.
- sur l'innovation technologique, sociale et organisationnelle
- sur les départs de jeunes diplômés du pays de Guingamp
- sur les aspects environnementaux et paysagers

D'une manière générale, la catégorisation de l'état des lieux en A/F/O/M a été un exercice difficile car les faiblesses d'aujourd'hui sur le territoire représentent des potentialités pour demain.

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
- Augmentation de la population (à condition quelle soit équilibrée et diversifiée en catégories d'âge)	- Des équipements qui n'évoluent pas proportionnellement à la population (cas des services à la personne) - Vieillissement de la population
- un bassin de vie tourné sur la proximité - Equipements sportifs et de loisirs sur l'ensemble du territoire (mais quelles capacités à entretenir et maintenir ces équipements ?	- Perte de qualité de services sur le territoire (ex. services publics / offre de soins/enseignement primaire et secondaire) et accroissement des inégalités d'accès aux services
- Présence de foncier disponible dans les bourgs et potentiel de réhabilitation du bâti	- Désertification des centralités, des bourgs au profit d'une extension urbaine en périphérie (lotissement, ZA...) - Une offre de logements non adaptée et déséquilibrée sur le territoire - Impact environnemental de l'habitat diffus, des mobilités - Vacance de logements
- 1 tissu important de PME et PMI - Poids de l'ESS - équipements pour accueillir les entreprises (ZA)	- Tendance à la tertiarisation de l'économie - Concentration des commerces sur Guingamp et Paimpol - Transfert d'équipements commerciaux en périphérie
- Installation des chefs d'entreprises dans les secteurs agricoles non conventionnels - Formes sociétales agricoles solidaires (GAEC)	- Renouvellement limité des chefs d'entreprises (agriculture/pêche)
- Ressources importantes sur le champ des énergies renouvelables (ressource bois, maritime, éolien etc.)	
- Cadre de vie, culture et loisirs	

ENJEUX pour le territoire

Le pays de Guingamp a-t-il les capacités de maintenir et d'accueillir les populations ?
Quelle offre d'emplois, d'équipements et de services nécessaire à ce maintien et cet accueil, quelle organisation du territoire associée ?

- Définition d'un projet de territoire cohérent et commun pour le pays
- Développement équilibré du territoire pour lutter contre les inégalités socio-territoriales
- Adaptabilité des logements
- Accès à la propriété des jeunes ménages pour rééquilibrer la démographie sur les territoires
- Valorisation des ressources locales du Pays de Guingamp
- Tirer parti des transitions et de la position du pays face aux métropoles rennaise et brestoise

Conseil de Développement du Pays de Guingamp

Contribution à la révision du SCOT

2ème étape – Elaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Contexte : Cette étape fait suite au diagnostic et précède la rédaction du Document d'orientation et d'objectifs dans l'l'élaboration du SCOT. Le PADD met en évidence **les choix stratégiques** du SCOT. Il expose un projet politique **adapté, correspondant aux besoins et enjeux du territoire** (voir la 1ère contribution du CDPG au SCOT) et aux **outils mobilisables par la collectivité**. Il n'est pas directement opposable aux permis de construire ni aux opérations d'aménagement mais sera transcrit dans les documents opposables.

Méthodes : Le CDPG a organisé 3 réunions débats pour explorer les enjeux prioritaires identifiés lors du diagnostic **: la transition énergétique (24 mars), l'agriculture et le foncier (12 mai), la redynamisation des bourgs-centres (26 mai)**. Sur la base de ces éléments et d'échanges entre ses membres, cette contribution dégage des axes stratégiques pour le projet de territoire.

- Le PADD doit constituer le projet de territoire.
- La qualité de l'accueil des habitants et usagers sur le territoire est au cœur des enjeux.
- Le SCOT doit oser une approche volontaire pour permettre au territoire de redevenir maître de son développement.

Dans l'attente d'un projet de territoire émanant du Pays et des EPCI en création, il parait pertinent de concevoir le PADD comme **l'expression du projet stratégique et prospectif** du territoire, au-delà de la structure PETR. Il doit être **global, ambitieux et mobilisateur** et être approprié par les élus de toutes les collectivités, notamment celle en cours de recomposition.

La population du Pays de Guingamp (ancien découpage, source INSEE, données 2008-2013) a évolué comme la population bretonne (+ 0.64 %/an pour + 0.68 %). Cette augmentation est due uniquement au solde migratoire. Ce qui indique que le Pays reste globalement plus attractif qu'il n'y paraît. Chacun étant par ailleurs conscient des disparités importantes qui existent entre les différents territoires du Pays.

D'ores et déjà, entrer dans la réflexion par la question **de la capacité d'accueil** (voir 1ère contribution) permet de mettre en cohérence l'ensemble des enjeux d'aménagement : qualité environnementale, logements, transports, accès aux services, aux emplois, à la culture… Elle pose la question de **la qualité de cet accueil**, avec la prise en compte des limites physiques du milieu pour garantir la **qualité de vie**, tant aux nouveaux arrivants qu'aux habitants déjà en place.

Afin de ne plus subir des phénomènes qui aujourd'hui leur échappent, tels que la périphérisation des activités et la dévitalisation des bourgs centres, les acteurs du territoire doivent concevoir cet accueil des populations dans une **approche volontaire**, **oser la rupture** avec des fonctionnements établis, **se sentir légitimes et capables** de redevenir maître de leur développement. Les enjeux majeurs (urgence climatique, sécurité alimentaire à long terme par la préservation des espaces agricoles) nous obligent de toute façon à concevoir le projet de territoire en replaçant en son **centre l'humain, ses besoins fondamentaux et son devenir**.

1 - Une qualité de vie incontestable mais peu revendiquée

- Mettre en avant et revendiquer la qualité du cadre de vie dans le territoire
- Aborder les opportunités de développement à l'échelle du Pays dans son ensemble
- Développer un marketing territorial autour des spécificités et des valeurs locales

Le Pays de Guingamp dispose d'atouts très forts, du fait de ses caractéristiques rurales et maritimes, pour **mettre en avant et revendiquer la qualité du cadre de vie** sur son territoire : disponibilité et prix du foncier, espaces naturels préservés, paysages, qualité de l'air, tranquillité des espaces publics, proximité de la mer, densité de la vie culturelle et associative... Ce n'est pourtant aujourd'hui pas l'image revendiquée par le territoire, ni véhiculée à l'extérieur.

Une fois acquise la conviction de la réalité de ces atouts, le territoire pourra y prendre appui pour optimiser les **opportunités de développement** telles que le pôle d'échanges multimodal, le lien entre arrière-pays et littoral, l'articulation entre grandes infrastructures patrimoniales (Abbaye de Beauport, Château de la Roche Jagu, Prison de Guingamp, Vallée des Saints…) et d'autres plus modestes...

Ainsi, en mettant **Guingamp à 2h30 de Paris et à 45 minutes de Rennes**, l'impact du PEM et de la LGV peut être fort en provenance des pôles urbains saturés, si le territoire travaille sur son image. Dans la même logique de **marketing territorial**, la présence du Club « En avant Guingamp », atypique sur la scène footballistique par les valeurs qu'il véhicule (simplicité, authenticité, persévérance…), doit être intégrée dans le projet stratégique du territoire.

2 – Un environnement riche particulièrement sensible aux usages

- Systématiquement intégrer les limites du milieu dans les projets de développement
- Préserver radicalement les ressources primaires : eau, sol, biodiversité… pour stopper le « grignotage » en cours
- Limiter par l'aménagement, le recours aux déplacements motorisés

Maintenir ou améliorer la qualité de vie tout en accueillant de nouveaux habitants implique en premier chef de s'assurer de **la capacité du milieu à absorber cette augmentation et à fournir les ressources nécessaires**. Deux questions en découle : OU et COMMENT organiser l'accueil pour assurer durablement la qualité de vie ?

Cela doit se traduire notamment par :

- la préservation des espaces naturels **pour leur valeur intrinsèque et leur valeur pour l'humain** (fonctionnement des milieux, ressources, espaces récréatifs…) ;
- le respect des seuils limites du milieu (ex : cours d'eau ; nappes phréatiques ; zones humides) ;
- la limitation des besoins en déplacements individuels motorisés pour maîtriser pollution locale (particules fines, ozone…) et émissions de gaz à effet de serre ;
- la préservation de l'intégralité des espaces agricoles, les zones à urbaniser inscrites dans le SCOT actuel permettant d'ores et déjà **30 ans de développement en renouvellement urbain et en extension**.

Une attention particulière est à apporter **à la qualité de l'eau, douce ou salée**, notamment du Trieux, colonne vertébrale du territoire.

2- Une structuration du territoire volontaire pour être maître de son développement

- Organiser le territoire autour de centralités à enjeux, complémentaires et partenaires
- Favoriser la différenciation des communes par la valorisation de leur identité pour lutter contre la banalisation des paysages

Le territoire doit appuyer son développement sur **le rayonnement d'une ville centre**, fortement reliée aux autres échelles de territoires (Pays voisins, Région, capitale) par les axes de transport. Les pôles de Paimpol et de Lanvollon structurent également fortement le territoire. Chaque commune et chaque bourg étant une centralité, une **hiérarchisation, prenant en compte d'autres critères que le seul nombre d'habitants**, est nécessaire pour orienter au mieux l'action publique et prioriser les espaces à enjeux dans un contexte de contrainte budgétaire.

Elle se double d'une indispensable réflexion sur la **complémentarité de centralités** offrant des modes de vie différents. Un travail sur l'**identité des communes**, c'est-à-dire, ce qui les **différencie** les unes des autres en terme de projet, sera à imaginer car il s'agit désormais d'éléments décisifs dans le choix de s'établir sur un territoire. **L'installation des équipements** devra venir renforcer ces projets revendiqués.

3 – Des services en lien avec les choix de vie

- Permettre le parcours résidentiel sur le territoire tout au long de la vie
- Mettre les politiques de logement en adéquation avec les services du territoire
- S'interroger sur le rôle du patrimoine, notamment dans la redynamisation / revitalisation des centres villes

La qualité de vie doit être l'objectif sur l'ensemble du territoire, quels que soient les **choix de vie(s)** des personnes (urbaine/rurale, solidaire/isolée, individuelle/collective, etc…), mais elle s'exprimera différemment.

La question **du type de mode de vie recherché** par les habitants se traduit également dans leur **parcours résidentiel**, notamment en fonction de l'âge. Les choix d'aménagement doivent anticiper les **besoins** issus de ces parcours résidentiels, notamment ceux liés au vieillissement, et en particulier la question **du maintien des personnes âgées dans un réseau social**.

La qualité de vie sur les territoires dépend également de la capacité à répondre aux **besoins réels de services** mais aussi dans le fait de tenir compte **de leur existence** lors des choix d'aménagement. Ainsi en l'absence de services de proximité, la création d'offre de logement social peut participer largement à la fragilisation financière des publics visés. Néanmoins, la concentration sur Guingamp des logements sociaux ne peut être une réponse satisfaisante à long terme et une **solidarité territoriale** réelle doit être recherchée.

La **(re)dynamisation des centres** «à enjeux » doit être prioritaire. L'installation / le maintien / le retour d'habitants (et de touristes) dans les centres villes est un enjeu majeur pour le maintien des commerces et services, pour le renouvellement urbain, la consommation d'espace et de ressources, la redynamisation des centres, le lien social et la mixité, etc…

Dans ce contexte, le riche patrimoine bâti du territoire est à la fois une force et une faiblesse. Il convient de se poser la question du **rôle du patrimoine** : est-il une composante de notre vie, donc évolutif, adaptable ou bien une contrainte intangible à la marge de notre développement ?

4 – Une gouvernance visant à mieux cerner les besoins réels

- Se doter d'outils permettant d'identifier les besoins réels au-delà des attentes exprimées
- Associer les acteurs aux projets de développement pour favoriser leur engagement dans la vie du territoire

Le Conseil de développement souligne la nécessité **de repenser les modes de gouvernance** des projets de développement local. Les acteurs du territoire (entreprises, habitants, collectivités) ne peuvent plus désormais concevoir leur développement en dehors d'une **logique collective et partenariale.**

L'association des acteurs au projet politique et à sa mise en œuvre permet de mieux **définir les besoins réels** (très souvent différents de la demande exprimée) afin d'apporter des réponses durablement efficaces. Elle permet également, en explicitant les contraintes de l'action publique, de **rationnaliser les attentes** et d'éviter frustrations ou incompréhensions.

La participation des acteurs, du diagnostic à l'évaluation est une condition incontournable de réussite des projets de développement local, dont ceux de revitalisation. En outre, leur **engagement dans la vie du territoire** est le garant de leur responsabilisation et de leur **attachement à ses valeurs**, de leur désir d'**habiter « ici » et « ainsi »**.

Présentation en EPCI – Projet de PADD – Revue de presse

GP3A – Le SCoT pose les fondements du territoire local de 2040. Published on *BVonline.fr* (https://bvonline.fr)

Jeudi 18 octobre (2018), en préambule d'un Conseil d'Agglomération que la rédaction ne suivra pas – les sujets abordés(1) n'avaient pas d'impacts directs sur le Pays de Bégard – l'Agence d'Urbanisme Brest Bretagne – l'ADEUPa – missionnée pour ce faire, a présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) applicable au Pays de Guingamp, c'est-à-dire...

... à l'agglomération Guingamp-Paimpol, mais aussi à celle de Leff Armor et à l'Ile de Bréhat. Démarré en 2015 par une phase de diagnostic, le SCoT(2) est un référentiel préformé par le code de l'urbanisme qui va permettre une instruction cohérente des documents d'urbanisme locaux – PLU(3) et PLUi(4) – lesquels, à leur tour, vont permettre l'attribution ou non, des autorisations d'urbanisme – permis de construire, d'aménager, de démolir – et des autorisations d'exploitation commerciale et le développement des ZAC(5). "*Le SCoT n'est pas la réponse à tout : Il pose des principes d'aménagement qui seront déclinés dans les PLUi et finalement appliqués sur le terrain*" résumera en final l'un des rapporteurs de l'ADEUPa.

Pour les trente ans à venir...

Clé de voûte du SCoT, le PADD présente le projet des élus pour l'aménagement futur du Pays de Guingamp, et par futur, il faut comprendre : pour les trente années à venir. L'horizon temporel du SCOT est 2040. Ce PADD, après présentation et intégration – ou pas - des remarques formulées, fera l'objet de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectfs (DOO), lequel fixera le cadre réglementaire pour les documents inférieurs. Selon le président **Vincent Le Meaux**, "*cette présentation du PADD va nous amener à des éléments plus concrets et polémiques qui seront consignés sur le DOO, prochaine étape du travail*". Le DOO devrait être finalisé en octobre 2019, et après enquête publique, l'approbation du SCoT devrait être prononcée en mai 2021.

Les thématiques abordées sont l'urbanisme et le logement, la qualité paysagère, les transports et les déplacements, les implantations commerciales, les équipements structurants, le développement économique, le développement touristique, le développement culturel, la lutte contre l'étalement urbain, la protection et la mise en valeur des espaces naturels agricoles et forestiers, la préservation et la remise en état des continuités écologiques et le développement des communications électroniques. Un vaste programme donc ...

Des atouts et des défis à relever

Selon l'Agence ADEUPa, le territoire bénéficie de trois grands atouts : un cadre environnemental remarquable, une situation géographique stratégique et un paysage économique varié fondé sur une agriculture forte. Les défis à relever seront donc le maintien de la qualité du cadre de vie, l'emploi, la préservation du foncier agricole, la transition énergétique et écologique, le développement équilibré du Pays de Guingamp et les coopérations.

Ce qui fonde le projet, c'est le constat d'une croissance démographique faible qui ralentit, cette croissance étant l'addition du solde démographique naturel – les naissances et les décès – avec le solde migratoire : ceux qui partent et ceux qui arrivent. Selon le PADD, le solde naturel est négatif depuis 50 ans et la croissance démographique n'a été que de 0,45% entre 1999 et 2015. "*Les chiffres de l'INSEE sont les chiffres officiels mais ils datent, nous en sommes conscients*, dira l'un des consultants d'ADEUPa en répondant aux observations faites en la matière au terme de la présentation du PADD, *mais on a, dans les communes, le solde des naissances et des décès, et depuis plusieurs années, il continue de se dégrader. Les projections de populations montrent qu'à l'échelle nationale, bretonne et locale, la croissance démographique sera moins dynamique dans l'avenir qu'elle ne l'a été ces dernières années*". L'objectif de croissance fixé par le PADD est de 0,39% et pour atteindre cet objectif jugé peu ambitieux par plusieurs conseillers communautaires, il est nécessaire d'accueillir plus d'actifs - c'est-à-dire des personnes en âge de travailler - pour compenser la baisse attendue du solde naturel. Pour cela, il convient de générer l'attractivité nécessaire pour maintenir et dynamiser le territoire. Si cette ambition de +0.4% pour le Pays de Guingamp entre 2020 et 2040 ne serait pas très optimiste, pour l'ADEUPa, "*c'est une projection qui nous semble réaliste. Le solde naturel va se dégrader. Dans l'avenir, il y aura moins de femmes en âge d'avoir des enfants*".

Poursuivre l'excellence environnementale

Pour générer cette attractivité, fil conducteur du SCoT, le premier point se rapporte à l'environnement du territoire. La première préconisation en la matière, c'est de faire de l'armature verte et bleue un élément structurant pour le développement du territoire, en protégeant les espaces au potentiel écologique fort et en favorisant les connexions entre les milieux naturels **[**NDLR : Voir 8.2 ICI**].** Pour l'heure, le diagnostic de l'ADEUPa souligne un patrimoine naturel caractérisé par sa diversité animale et végétale, et des cours d'eau, des zones humides, des milieux littoraux, des côteaux boisés, qui forment un réseau écologique structuré autour des vallées.

Il s'agit par ailleurs de préserver les ressources naturelles, supports d'un développement sur le long terme **[**NDLR : Voir 10.1 ICI**]**, d'économiser le sol en luttant contre l'étalement urbain **[**NDLR : Voir 10.2 ICI**]**, et d'encadrer le développement dans l'espace littoral **[**NDLR : Voir 11.1 ICI**]**. Sur ce dernier point, l'ADEUPa souligne le rôle accru du SCoT dans l'application de la loi littoral.

Renforcement des centralités

L'attractivité du territoire, notamment pour les actifs, passe par le renforcement de la performance économique **[**NDLR : Voir 12.1 ICI**]** et la prolongation de la dynamique démographique **[**NDLR : Voir 12.2 ICI**]** que nous avons évoquée supra. Il faudra aussi proposer une offre de logements diversifiés **[**NDLR : Voir 13.1 ICI**]**, développer la qualité urbaine **[**NDLR : Voir 13.2 ICI**]**, et articuler le développement du territoire avec l'armature pour dynamiser les centralités **[**NDLR : Voir 14.1 ICI et 14.2 ICI**]**. Il faudra de plus favoriser les déplacements doux et planifier l'offre de transport en commun **[**NDLR : Voir 15.1 ICI**]** et organiser l'offre commerciale au profit du dynamisme des centres **[**NDLR : Voir 15.2 ICI**]**.

Préserver la ruralité et la maritimité, facteurs clés du développement

Dans ce chapitre, l'ADEUPa préconise de conforter les activités et les espaces agricoles **[**NDLR : Voir 16.2 ICI**]**, de pérenniser les activités maritimes **[**NDLR : Voir 17.1 ICI**]**, d'appuyer le développement économique sur le tissu existant **[**NDLR : Voir 17.2 ICI**]** et de renforcer la performance économique **[**NDLR : Voir 18.1 ICI**]**, notamment en développant le tourisme comme levier d'attractivité**.** Dans son diagnostic, si l'ADEUPa estime que la destination est mal identifiée, il est aussi remarqué la richesse du patrimoine naturel et bâti et la présence de paysages emblématiques tels que Bréhat, la Baie de Paimpol ou encore la Vallée des Saints.

Beaucoup de questionnements...

Une fois la présentation du PADD déroulée par **Fabien Aubry**, le chargé d'étude de l'ADEUPa, ce ne sont pas moins de 14 prises de parole qui ont été sollicitées auprès du président **Vincent Le Meaux**, qui la distribuera – la parole – tel un chef d'orchestre.

Le premier à intervenir est **Jean-Pierre Giuntini** ; S'il se dit "*très heureux de ce document qui montre que l'état environnemental de notre agglomération est remarquable*", il soulève néanmoins un certain nombre de contradictions, du moins selon lui, concernant notamment la démographie et la préservation du foncier rural. Pour la première, il déclare : "*Quand on prend des chiffres de 2014, on rate les dernières années où justement l'évolution n'est pas la même que celle que l'on a connue il y a plus de dix ans. Pour ma commune, je vois que le taux d'évolution de sa population a une valeur de 5 à 10%, alors que sur les 5 dernières années, je peux vous dire qu'elle est plus proche de 0% que de 5% à 10%. Ce serait bien de travailler sur des chiffres qui soient plus exacts, parce que cela peut avoir des conséquences sur notre projet de territoire et en particulier sur le PLUi*". Concernant la deuxième contradiction qu'il évoque, il déclare : "*On parle de préserver le foncier rural... Or, on nous a expliqué que le nombre d'agriculteurs avait tendance à chuter très fortement et que ça ne se traduisait pas par une augmentation de la SAU(6). Du foncier va donc être libéré, abandonné, il y aura de plus en plus de friches, et on nous demande, à nous petites communes rurales, de préserver notre foncier, de réduire les surfaces habitables*". Il clôt son intervention de façon positive en faisant état d'une statistique, peut-être partisane puisque qu'elle est révélée, semble-t-il, par l'Association des Maires de France : "*Un récent sondage disait que 80% des français souhaitaient vivre dans des zones rurales...*", "*à Coadout en particulier*" ajoute-t-il en s'amusant.

Vincent Clec'h, lui emboîte le pas et juge que les prévisions de croissance démographique à hauteur de 0.3% par an ne sont pas trop optimistes : *"Je m'interroge, parce que sur notre territoire, qui est assez grand, il y a des disparités. Il y a une croissance négative sur certains endroits, voire nulle sur d'autres mais il y en a aussi avec une croissance démographique plus importante que 0.3%*". Ce qui lui fait "*un peu peur*" dans le SCoT tel que présenté, c'est lorsqu'il est dit que la croissance, c'est 6.000 habitants en plus, et que la capacité du territoire en habitations actuelles permet de les accueillir. Pour lui, cela peut être interprêté de la façon suivante : "*Je ne vois pas l'intérêt d'avoir des constructions neuves et alors, quid des lotissements, s'il n'y a plus de possibilité de nouvelles maisons sur le territoire.... Et je sais comment cela peut être vu par les services de l'Etat*". Puis de conclure : "*Bien sûr qu'il faut protéger notre foncier agricole, mais j'ai l'impression qu'on demande aux territoires ruraux de faire cet effort, tandis que sur Rennes, à côté, je n'ai pas l'impression que l'expansion de la ville se soucie vraiment de l'espace agricole...*".

Jacky Gouault intervient lui aussi sur le foncier en s'étonnant de n'avoir pas vu dans le SCoT de préconisation sur la maîtrise de la consommation foncière en matière d'habitat. **Philippe Le Goff** demande un éclaircissement, et **Christian Coail** constate que l'évolution démographique favorable est conditionnée par l'attractivité du territoire et il s'interroge : "*Je me demande si le renforcement des contraintes concernant la maîtrise du foncier, ou la loi Elan sur le maritime, ou les contraintes sur les espaces économiques, ne va pas aboutir au contraire du but recherché qui est de renforcer l'attractivité. Ces contraintes peuvent freiner les initiatives des porteurs de projets, voire les annihiler*". Pour **Pierre Salliou**, "*on parle d'offre commerciale, d'accueil des entreprises, mais pas des services publics. Or, il n'y a pas de développement du territoire sans service public*". **Rémy Guillou** intervient ensuite, en breton, ce qui préfigure la nature de son intervention : "*On parle de développement durable mais même si ce n'est pas vraiment le coeur du document, je regrette que la langue et la culture ne soient pas mentionnées à un endroit. Nous savons tous que le développement économique breton prend appui sur notre richesse culturelle et linguistique et que dès lors que l'on emploie le terme de durable, on oublie la langue et la culture bretonne*". **Virginie Doyen** s'interroge sur une formulation, **Lise Bouillot** s'offusque du "*mais*" qui figure dans le diagnostic "*Développement d'une mutualisation des équipements intercommunaux dans les pôles mais une gestion communale qui persiste*", **Yannick Le Bars** "*ne comprends pas qu'il n'y ait pas plus de consistance sur la partie maritime, notamment sur la volonté affichée de se doter d'un volet maritime sur le SCOT*", **Yves Simon**, itou, "*trouve que le SCoT pouvait faire évoluer le cheminement de mise en valeur de la mer, tel un PLU de la mer, et l'occupation sur le domaine maritime et il trouve dommage que cela n'ait pas été étudié*", **Guy Kerhervé** rebondit sur l'intervention bretonnante de **Remy Guillou** et regrette l'absence de mentions sur la culture bretonne : "*On occulte la présence du bilinguisme alors que c'est une des richesses, un des atouts de l'attraction touristique de la région*", et **Jacques Kerven**, au nom du Conseil du Développement du Pays de Guingamp dont les membres étaient présents en salle, souligne l'absence des services publics au sein du SCoT.

En qualité de vice-président en charge de la gestion durable des espaces, **Philippe Coulau** apporte un premier élément de réponse : "*Le Scot n'est pas un document fourre-tout.... On parle du domaine public maritime, mais on n'a pas à intervenir dessus, hormis sur les activités qui ont lieu sur le domaine côtier*" ; Il questionne l'ADEUPa pour l'intégration du service public. Quant à la présence du breton, il déclare : "*Ce n'est pas le document final et je ne veux pas être soupçonné d'être quelqu'un qui veut amoindrir la langue bretonne... mais on aura besoin de traducteurs...*".

Le Directeur de l'"ADEUPA se veut rassurant sur ce thème de la mer : "*Je rassure ceux qui expriment la volonté de renforcer le volet maritime dans le SCoT ; Il y a bien à ce stade quelques orientations de principe sur la valorisation des activités maritimes et la capacité de leur développement, et c'est dans les déclinaisons du Document d'Orientation et d'Objectif – le DOO - que seront trouvés les éléments de portée plus concrète en la matière*". A propos de l'évolution démographique que certains jugent peu optimiste, il déclare : "*L'élaboration d'un document tel que le SCoT se fonde sur un état des lieux, un regard sur les trajectoires passées en matière de démographie et en tentant une projection dans l'avenir... Et l'avenir n'est pas la simple prolongation des tendances constatées dans le passé. Pour ce qui est de la démographie* [...] *elle va probablement continuer à croître, principalement par le vieillissement de la population, mais aussi avec le changement climatique qui aura un impact sur le territoire - ainsi que la biodiversité - et on voit qu'un territoire qui est en capacité de préserver pour demain ses ressources en eau, sera un territoire qui aura un atout par rapport à des territoires qui ne le pourront pas*". Pour lui, un territoire capable de préserver son milieu maritime, ses terres agricoles, ses espaces de biodiversité, "*c'est un territoire qui demain aura plus de chance de nourrir sa population et donc d'accueillir le support de ce qui fera la vie dans 20-30 ans*" puis de conclure sur ce point : "*Lorsque l'on se projette dans 20 ans, le monde aura pas mal changé et ce qui fera l'attractivité d'un territoire alors, ne sera plus nécessairement les mêmes conditions qu'aujourd'hui et à fortiori qu'hier, et le paradigme n'est plus forcément une offre foncière - pour les habitants ou les entreprises – sur le mode de construction identique au passé*".

Quant à la langue, la culture bretonne et les services publics, il indique : "*On étudie un document largement codifié par le Code de l'Urbanisme. Effectivement dans le SCoT, il y a assez peu d'orientation sur la culture et sur les services publics, tout simplement parce que le SCoT a peu de prise là-dessus. En revanche, dans le rapport d'orientation, on pourra mettre tous ces éléments en valeur. C'est là que l'on retrouve souvent toute la coloration spécifique d'un territoire*".

Un autre spécialiste répond ensuite sur la contradiction du foncier agricole : "*Effectivement, on constate que le nombre d'exploitations baisse beaucoup, mais le nombre d'exploitants ne baisse pas d'autant car la structuration des exploitations change. C'est une évolution des modes de vie des agriculteurs qui n'ont plus envie d'être seuls dans l'exploitation et qui se regroupent sous des formes sociétaires et du coup, on arrive à une baisse des exploitations*". Par ailleurs, pour lui, le maintien de la surface agricole utile et plus largement tout l'espace agro-naturel n'est pas seulement une réponse au maintien de l'agriculture. "*C'est quelque chose de plus transversal*, dit-il, *une nécessité pour s'adapter au changement climatique, pour maintenir un cadre de vie attractif, ce qui sera peut-être demain un critère majeur d'attractivité des territoires. La question de l'agriculture qui se fait sur les espaces agricoles est une question majeure que l'on se pose tous les jours, mais ce n'est pas l'unique prisme au travers duquel il faut regarder la préservation du foncier*".

Enfin, pour ce qui est de l'habitat et de la proximité avec les services publics, l'ADEUPa précise que cela s'applique aussi bien aux pôles ruraux qu'aux pôles urbains majeurs. C'est la réponse apportée à l'interrogation de **Virginie Doyen**. "*L'intérêt est de poser le principe de l'urbanisation, mais pas de dire comment chaque commune doit s'urbaniser"*. Ainsi, le SCoT pose des principes d'aménagement ; Chaque fois qu'une commune a besoin dans son développement d'accueillir de nouveaux habitants et donc de construire, le SCoT préconise "*de regarder ce qu'elle peut faire déjà dans l'enveloppe urbaine déjà constituée, le mieux étant de faire ces habitations à proximité des services... pour que les habitants les utilisent*". Pour les spécialistes de l'ADEUPa, si ces projections vont conduire à faire moins de maisons, il n'y aura pas moins de logements. "*Le besoin est estimé à 100 logements de plus par an par rapport à que ce que vous avez fait à l'échelle du Pays ces 10 dernières années, mais ce ne seront pas les mêmes que ceux que vous avez produits ces dernières années. On est dans une transition écologique et démographique. Soixante-douze pour cent (72%) des*

ménages ont 1 ou 2 personnes. Cette situation va aller en augmentant et 80% des logements sont des grands logements. Donc, le parc des maisons nécessaires pour loger les familles du futur, qui seront moins nombreuses qu'actuellement, existe déjà et on conseille de faire évoluer la production de logements vers plus de petits logements proches des services pour accueillir une population âgée qui ne pourra plus entretenir une grande maison avec étage"; Pour l'ADEUPa, ce n'est pas la dynamique des populations qui conduira à ce qu'il y ait moins besoin de maisons mais la dynamique des ménages et l'âge des ménages ; Plus petits et plus vieux".

Ce sera la conclusion de la présentation du SCoT qui va désormais, indique **Vincent Le Meaux**, et comme déjà dit supra, "*être décliné en éléments plus concrets et polémiques sur le DOO*", la prochaine étape du travail de constitution du Schéma de Cohérence Territorial.

Notes : (1) Ordre du jour : Définition de l'Intérêt Communautaire, Subventions à la ludothèque du CLAP « Au coin du jeu », à MICROTEL, Point d'accès au Droit de Paimpol, Demande de subvention pour les travaux bocagers 2018/2019 - (2) SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale – (3) PLU : Plan Local d'Urbanisme – (4) PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire – (5) ZAC : Zone d'Activité Commerciale – (6) SAU : Surface Agricole Utilisée

OUEST-FRANCE Jeudi, 18 Octobre, 2018 - **Les élus dessinent le Pays de Guingamp de 2040**

Préserver les zones agricoles de l'urbanisation, développer la gare de Guingamp pour qu'elle profite à tout le territoire, sauvegarder les réserves de biodiversité : quelques-unes des pistes de l'agglomération pour les années à venir, présidée par Vincent Le Meaux. | OUEST-FRANCE

Fabrice BERNAY.

Modifié le 20/10/2018 à 17h28

Publié le 20/10/2018 à 17h22

Le conseil d'agglomération de GP3A (Côtes-d'Armor) s'apprête à façonner le territoire pour les décennies à venir. Deux documents fixent les règles d'urbanisation, pour l'ensemble des communes.

Dans vingt ans, quelle sera la place accordée à l'agriculture, dans le Pays de Guingamp ? À l'écologie, l'habitat, le tourisme, les transports ? Réunis en conseil d'agglomération, jeudi 18 octobre, les élus ont débattu de ces questions, à l'occasion de la présentation du « schéma de cohérence territoriale » (Scot) et du « projet de territoire ».

Derrière ces noms brumeux, se cachent des décisions, des règles, qui vont modifier en profondeur le paysage et le quotidien des habitants, pour des décennies.

Attractivité

En préambule, les élus ont assisté à la présentation du premier jet du Scot, par l'agence d'urbanisme Adeupa : **« Un document de planification stratégique, que nous arrêterons en octobre 2019,** annonce le chargé d'études Fabien Aubry. **Il reste un an de travail. »**

Au fil des pages, un maître mot se dégage : **« L'attractivité ».** Tout l'enjeu est de continuer à attirer des familles, des entreprises, des touristes pour les vingt prochaines années… Malgré une démographie en berne (+ 0,39 % de croissance par an, et une population qui vieillit).

Développer la gare

Pour y parvenir, les prescriptions sont nombreuses : préserver les ressources naturelles, favoriser les énergies renouvelables, lutter contre l'étalement urbain, développer la gare de Guingamp…

Des orientations dans lesquelles Jean-Pierre Giuntini (Coadout) pointe **« des contradictions. Sur la démographie, on se base sur des chiffres déjà anciens. Les dynamiques ont bougé depuis. On nous demande de préserver le foncier rural, mais le nombre d'agriculteurs chute fortement. De plus, dans ma commune, beaucoup d'habitats vides ne peuvent être valorisés. »**

Vincent Clec'h (Bégard) lui emboîte le pas : **« On devra préserver les zones agricoles… C'est la fin des constructions neuves, des lotissements ? Quand on voit l'expansion de la métropole de Rennes, eux ne se soucient pas des zones agricoles. »**

Préserver les zones agricoles

Christian Coail (Saint-Servais) s'interroge également : **« Renforcer les contraintes sur le foncier, n'est-ce pas à l'encontre du renforcement de l'attractivité ? »**

Pierre Salliou (Pabu) regrette que dans le projet **« on ne parle pas du tout des services publics, du scolaire, du médical. Comment imaginer le territoire sans ces éléments ? »**

Les équipes de l'agence s'expliquent : **« Sur la démographie, on prend les chiffres officiels les plus frais »,** lance le directeur Benjamin Grebot. « **En agriculture, le nombre d'exploitations baisse, mais pas forcément le nombre d'exploitants,** poursuit Fabien Aubry. **Et puis, il ne s'agit que d'un document, sur les trois que compte le schéma de cohérence, il a peu de prise sur la culture ou les services publics. »**

Les services vers les villes

Eric Lemerre (responsable du pôle planification) renverse le problème des services : **« Certes, les services ont tendance à se concentrer dans les pôles, les villes, plutôt que dans les communes rurales… Et ce phénomène n'est probablement pas fini. Mais 90 % de la population accueillie sur le territoire ces dix dernières années (3 000 habitants), ne sont pas allés habiter dans les pôles urbains… Mais dans les petites communes. Le vrai danger, c'est ça : que les pôles (Guingamp, Paimpol, Callac…) se dévitalisent, et n'attirent plus assez de services, dont bénéficient les communes autour. »**

Dans le prolongement, les élus ont fait le point sur le « projet de territoire ». Il dessine les orientations pour Guingamp-Paimpol Agglomération, de l'Armor à l'Argoat (GP3A) d'ici à 2030. Il devrait être validé début 2019. Les décisions que prendront les élus dans les douze mois à venir vont donc façonner le paysage du territoire, pour des décennies.

SCoT
PAYS DE GUINGAMP

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Guingamp
1, Place du Champ au Roy - 22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 05 05

amenagement@paysde guingamp.com
www.paysdeguingamp.com